Nb. 1: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh,
dans le **désert** du Sînâï [1],
dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] ÷
le (jour) un du deuxième mois,
la deuxième année de leur sortie de la terre d'Egypte,
pour dire :

Nb. 1: 2 (Re)levez la tête [*Prenez le commencement*] [2] de toute la communauté des fils d'Israël
selon leurs familles [*leurs parentés*],[3]
selon la maison de leurs pères [*les maisons de leurs lignages-paternels*]
selon le nombre des noms de tout mâle, selon leurs **crânes**
LXX ≠ [*selon le nombre de leur nom, selon leur tête, tout (individu) mâle*],

Nb. 1: 3 depuis le fils [*tout mâle à partir*] de vingt ans et plus
tout homme qui sort (avec) une armée en Israël
LXX ≠ [*tout homme qui fait des sorties dans la puissance / **force**-(armée) d'Israël*] ÷
visitez-les {= recensez-les}, pour leurs armées, [*avec leur puissance / **force**-(armée)*]
toi et 'Aharon.

Nb. 1: 4 Et avec vous, il y aura, un homme, un homme pour la branche° {= tribu} ÷
un homme de la tête, pour la maison de ses pères, lui
LXX ≠ [*un homme selon la tribu de chacun des chefs*
selon les maisons de leurs lignages-paternels, ils seront].

Nb. 1: 5 Voici les noms des hommes qui se tiendront avec vous [*à vos côtés*] :

	pour Re'ouḇén [*Roubène*],	'Elî-Çour,	fils de Shedé'Our ;
Nb. 1: 6	pour Shime'ôn [*Syméon*],	Sheloumî-'El,	fils de Çourî-Shaddâï ;
Nb. 1: 7	pour Yehoudâh,	Naḥshôn [*Naassôn*],	fils de 'Ammi-Nâdâḇ ;
Nb. 1: 8	pour Ysâskhâr,	Nethan-'El [*Nathana-'El*],	fils de Çou'âr [*Sôgar*] ;
Nb. 1: 9	pour Zeḇouloun [*Zaboulôn*],	'Élî-'Âḇ,	fils de Ḥélon;
Nb. 1:10	pour les fils de Yôséph,		
	pour 'Ephraïm,	'Élî-Shâmâ',	fils de 'Ammî-Houd ;
	pour Menassèh,	Gamlî-'El,	fils de Pedâh-Çour ;
Nb. 1:11	pour Ben-Yâmin,	'Aḇî-Dân,	fils de Guide'onî ;
Nb. 1:12	pour Dân,	'Aḥî-'Ezèr,	fils de 'Ammî-Shaddâï ;
Nb. 1:13	pour 'Âshér,	Pagu'î-'El,	fils de 'Okhrân ;
Nb. 1:14	pour Gâd,	'Élî-Âsâph,	fils de De'ou-'El [*Ragouèl*][4] ;
Nb. 1:15	pour Nephthâlî,	'Aḥî-Ra',	fils de 'Énân.

[1] D'où le nom du livre TM : בְּמִדְבַּר;i. (Sauf mention contraire, j'emprunte les notes parfois un peu modifiées à *La Bible d'Alexandrie / 4*).

[2] Le même mot hébreu « tête » sera traduit en 4: 2 par *kephalaion*, somme totale. Théodoret remplace par "dénombrez".

[3] TM a le pluriel de *mishpâḥâh*, normalement traduit par *dêmos* ; dans *Nb*. *syggeneia* traduit généralement *tôlêdôth*.
Pour OSTY, le "clan" rassemble plusieurs familles; la "maison paternelle", plus vague, désigne tantôt les clans qui se rattachent à un même ancêtre, tantôt la tribu entière (17:17).

[4] *Ragouèl*, comme en 2:14 ; 7:42, 47 ; 10:20 ; TM ***De**'ou-'El*, mais ***Re**'ou-'El* en 2:14. Il s'agit d'un seul et même personnage : le père d'*Élisaph*. Faute de copiste, qui aurait été abusé par la ressemblance entre le *daleth* et le *resh* ? L'explication est peu convaincante, puisqu'on trouve la même double orthographe en *Tg. N.* et *Tg. O.* : manifestement la variation orthographique est concertée. *Tg.Jo.* présente une orthographe unifiée, « ***De**'ou-'El* », en face de l'orthographe unifiée « *Ragouèl* » de LXX (et *Pesh.*). L'orthographe double est plus ancienne que les orthographes unifiées. Elle relève d'un phénomène bien connu dans le Pentateuque : les changements orthographiques dans le nom des personnages (par ex. Aḇram devient Aḇraham en Gn 17: 5). Que signifie le changement de ***D**eouèl* en ***R**eouèl* ? C'est ce qui resterait à expliquer.

Le *Ragouèl* de notre verset ne doit être confondu ni avec *Ragouèl*, petit-fils d'*Abraam* (Gn 25: 3), ni avec *Ragouèl*, fils d'Ésaü (Gn 36: 4,10,13,17), ni avec *Ragouèl*, beau-père de Moïse (Ex 2: 18 ; Nb. 10:29).

Nb. 1:16 Voilà les convoqués [Qéré agrammatical : considérés] de la communauté,
ils étaient princes des branches° (généalogiques) {= tribus} de leurs pères
LXX ≠ [*chefs de tribus selon leurs lignages-paternels*]
têtes des milliers d'Israël, eux [*ils sont les chiliarques / chefs de mille d'Israël*].

Nb. 1:17 Et Moshèh et 'Aharon ont pris ÷
ces hommes
qui avaient été désignés par des noms [*appelés par un nom*].

Nb. 1:18 Et toute la communauté [*l'assemblée*], ils l'ont assemblée,
le premier du second mois [+ *de l'année*].
et ils se sont enfantés eux-mêmes [*et ils mettaient sur des tablettes*],
suivant leurs familles [*selon leurs engendrements*],
selon leurs maisons paternelles [*selon leurs lignages-paternels*],
selon le nombre de [*leurs*] noms,
ceux de vingt ans et au-dessus, [*tout mâle*]
crâne par **crâne** [*selon leur tête*],
Nb. 1:19 selon ce que YHVH avait commandé à Moshèh ÷
et il les a visités {= recensés}, [*ils ont été visités*]
dans le **désert** du Sînâï.

Nb. 1:20 Et sont advenus les fils de Re'ouḇén, [*du*] premier-né d'Israël,
leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
selon leurs familles [*dèmes*],
selon leurs maisons paternelles [*de lignages-paternels*] ÷
selon le nombre de [*leurs*] noms,
tout mâle, **crâne** par **crâne** [*selon leur tête*]
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].

Nb. 1:21 Et les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Re'ouḇén ÷
quarante six mille cinq cents.

Nb. 1:22 Pour les fils de Shime'ôn [*Syméon*],
leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
selon leurs familles [*dèmes*],
selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
TM [leurs visités {= recensés}]
selon le nombre de [*leurs*] noms,
crâne par **crâne** [*selon leur tête*]
tout mâle, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].

Nb. 1:23 Les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Shime'ôn [*Syméon*] ÷
cinquante neuf mille **trois** cents.

Nb. 1:24 Pour les fils de Gâd, leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
Nb. 1:36 selon leurs familles [*dèmes*],
selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].

Nb. 1:25 Les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Gâd :
Nb. 1:76 quarante cinq mille six cent cinquante.

Nb. 1:26 Pour les fils de Yehoudâh, leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
Nb. 1:24 selon leurs familles [*dèmes*], selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].

Nb. 1:27 Les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Yehoudâh ÷
Nb. 1:25 **septante** quatre mille six cents.

Nb. 1:28 Pour les fils de Ysâskhâr, leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
Nb. 1:26 selon leurs familles [*dèmes*], selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].

Nb. 1:29 Les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Ysâskhâr ÷
Nb. 1:27 cinquante quatre mille quatre cents.

Nb. 1:30 Pour les fils de Zeḇouloun [*Zaboulôn*], leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
Nb. 1:28 selon leurs familles [*dèmes*], selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].
Nb. 1:31 Les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Zeḇouloun [*Zaboulôn*] ÷
Nb. 1:29 cinquante sept mille quatre cents.

Nb. 1:32 Pour les fils de Yôséph :

Nb. 1:30 les fils de 'Ephraïm, leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
selon leurs familles [*dèmes*], selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].
Nb. 1:33 Les visités {= recensés} pour [*inspection de*] la tribu de 'Ephraïm ÷
Nb. 1:31 quarante mille cinq cents.

Nb. 1:34 Pour les fils de Menassèh, leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
Nb. 1:32 selon leurs familles [*dèmes*], selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].
Nb. 1:35 Les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Menassèh ÷
Nb. 1:33 trente deux mille deux cents.

Nb. 1:36 Pour les fils de Ben-Yâmin, leurs engendrements [*selon leurs parentés*]
Nb. 1:34 selon leurs familles [*dèmes*], selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].
Nb. 1:37 Les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Ben-Yâmin ÷
trente cinq mille quatre cents.

Nb. 1:38 Pour les fils de Dân,
leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
selon leurs familles [*dèmes*],
selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].
Nb. 1:39 Les visités {= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Dân ÷
soixante deux mille sept cents.

Nb. 1:40 Pour les fils de 'Âshér,
leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
selon leurs familles [*dèmes*], selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].
Nb. 1:41 Les visités{= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de 'Âshér ÷
quarante et un mille cinq cents.

Nb. 1:42 Pour les fils de Nephthâlî,
leurs engendrements [*selon leurs parentés*],
selon leurs familles [*dèmes*], selon leurs maisons paternelles [*lignages-paternels*] ÷
(leurs visités) selon le nombre de [*leurs*] noms [+ *selon leur tête, tout mâle*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
tout homme qui sort (avec) une armée [*dans la **force**-(armée)*].
Nb. 1:43 Les visités{= recensés} pour [*Leur inspection de*] la tribu de Nephthâlî : cinquantre **trois**
mille quatre cents.

Nb. 1:44 Ceux-là ont été les visités {= recensés} qu'ont visités {= recensés}
LXX ≠ [*Voilà l'inspection qu'ont inspectée*]
Moshèh et 'Aharon et les princes [*chefs*] d'Israël
- douze hommes,
[*un homme par tribu*], un selon la maison de ses pères
LXX ≠ [*selon la tribu des maisons de leur **lignage** paternel, ainsi étaient-ils*].

Nb. 1:45 Et ils ont été, tous les visités des fils d'Israël,
LXX ≠ [*Et il est advenu, le total de l'inspection des fils d'Israël*]
selon leurs maisons paternelles [*avec leur **force**-(armée)*] ÷
depuis [TM le fils de] vingt ans et au dessus,
tout (homme) qui sort (avec) une armée en Israël
LXX ≠ [*tout homme qui fait des sorties pour se ranger en bataille en Israël:*]
Nb. 1:46 [TM+ Et ils ont été, tous les visités],
six cent mille et trois mille et cinq cent cinquante.

Nb. 1:47 Et [*Or*] les Lévites, selon [*de*] la tribu de leurs pères [*de leur **lignage** paternel*] ÷
ils n'ont pas été visités au milieu d'eux
LXX ≠ [*ils n'ont pas été visités en même temps, parmi les fils d'Israël*].

Nb. 1:48 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :

Nb. 1:49 Seulement [≠ *Vois*]
la tribu de Lévî, tu ne la visiteras {= recenseras} pas
et leurs têtes tu ne (les) relèveras pas ÷ au sein des fils d'Israël.
LXX ≠ [*la tribu de Lévi, tu ne la visiteras pas en même temps ;*
et leur nombre, tu ne le prendras pas au milieu des fils d'Israël.]

Nb. 1:50 Mais visite {= prépose} [*prépose*], toi-même, les Lévites
pour la Demeure [*Tente*] du Témoignage,
pour tous ses objets
et pour tout ce qui est en vue d'elle [*en elle*]
et ce sont eux qui lèveront / porteront la Demeure [*Tente*] et tous ses objets,
et ce sont eux qui qui en feront le service° [*y officieront*] ÷
et c'est autour de la Demeure [*Tente*] qu'ils camperont.

Nb. 1:51 Et quand la Demeure [*la Tente*] partira [*décampera*],
les Lévites la feront descendre {= démonteront} ;
et quand la Demeure [*la Tente*] campera,
les Lévites la [*ils (la)*] relèveront ÷
et l'étranger qui s'approcherait serait mis à mort
LXX ≠ [*et l'étranger à la lignée qui s'avance qu'il soit mis à mort*].

Nb. 1:52 Et les fils d'Israël camperont ÷
chacun dans son camp [*rang*], chacun près de son étendard [≠ *selon son régiment*],
selon leur armée [≠ *avec leur **force**-(armée)*].

Nb. 1:53 Et les Lévites camperont autour de la Demeure du Témoignage
et il n'y aura pas de colère contre la communauté des fils d'Israël
LXX ≠ [*Mais que les Lévites campent en face du Seigneur, autour de la Tente du Témoignage*]
et il n'y aura point de péché chez les fils d'Israël] ÷
et les Lévites garderont la garde de la Demeure [*Tente*] du Témoignage.

Nb. 1:54 Et les fils d'Israël ont fait {= agi}
selon tout ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh [*et à Aaron*] ÷
ainsi ont-ils fait.

Nb. 2: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh et à ’Aharon, pour dire :
Nb. 2: 2 Chacun près de son étendard
LXX ≠ [*Chacun étant voisin de l'(autre), selon son corps de troupe*], [1]
sous les signes de leurs maisons paternelles
LXX ≠ [*selon ses enseignes, selon les maisons de leurs lignages-paternels*]
les fils d’Israël camperont ÷ [*que campent les fils d’Israël*]
(et) vis-à-vis, tout autour, de la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*]
ils [*les fils d’Israël*] camperont.

Nb. 2: 3 Et camperont [*campant les premiers*], [TM & Vat. + vers l’Orient,] vers le **Levant**,
ceux de l’étendard du camp de Yehoudâh, pour leurs armées
LXX ≠ [*le corps de troupe du campement de Juda, avec leur puissance / **force**-(armée)*].
et le prince des fils de Yehoudâh, Naḥshôn, fils de ’Ammî-Nâdâḇ.
Nb. 2: 4 Et son armée [*sa puissance*], et ses visités ÷ **septante** quatre mille six cents (hommes).

Nb. 2: 5 Et [*ceux qui*] camperont au-dessus de lui [≠ *dans le voisinage*] la tribu de Ysâskhâr ÷
et le prince des fils de Yśâskhâr, Nethan-’El [*Nathana-’El*], fils de Çou‘âr [*Sôgar*].
Nb. 2: 6 Et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷
cinquante quatre mille quatre cents (hommes)

Nb. 2: 7 Et la tribu de Zeḇouloun [*Zaboulôn*],
et le prince des fils de Zeḇouloun [*Zaboulôn*], ’Élî-’Âḇ, fils de Ḥélon
Nb. 2: 8 et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷ cinquante sept mille cents (hommes).

Nb. 2: 9 Tous les visités du camp de Yehoudâh :
cent quatre-vingt six mille quatre cents, selon leurs armée [*avec leur puissance*] ÷
et ils partiront [*décamperont*] les premiers.

Nb. 2:10 L’étendard [*Le corps de troupe*] du camp de Re’ouḇén [*Roubène*],
vers Thémân {= le midi} [*vers le sud*], selon ses armées ÷
et le prince des fils de Re’ouḇén [*Roubène*] : ’Elî-Çour, fils de Shedé’Our.
Nb. 2:11 et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷ quarante six mille cinq cents.

Nb. 2:12 Et [*ceux qui*] camperont au-dessus de lui [≠ *dans son voisinage*]
la tribu de Shime‘ôn [*Syméon*] ÷
et le prince des fils de Shime‘ôn [*Syméon*], Sheloumî-’El, fils de Çourî-Shaddâï
Nb. 2:13 et son armée[*sa puissance*], ses visités ÷
cinquante neuf mille **trois** cents (hommes).

Nb. 2:14 Et la tribu de Gâd ÷
et le prince des fils de Gâd : ’Élî-Âsâph, fils de De‘ou-’El
Nb. 2:15 et son armée[*sa puissance*], ses visités ÷ quarante cinq mille six cent cinquante.

Nb. 2:16 Tous les visités du camp de Re’ouḇén :
cent cinquante et un mille quatre cent cinquante,
selon leurs armées [*avec leur puissance*] ÷
et ils partiront [*décamperont*] les seconds.

[1] Origène consacre *l’Homélie sur Nombres 2* à l’interprétation de trois mots du verset 2 :
Il interprète ***tagma*** (corps de troupes) à la lumière du mot *taxis* (place, ordre) de 1Co 14:40 *“Que tout se fasse en ordre”*. Il faut connaître son ordre, comprendre ce qu’il exige, accorder sa conduite aux exigences de l’ordre dont on se réclame, particulièrement, quand on appartient à l’ordre sacerdotal (pointe polémique contre les dignitaires ecclésiastiques indignes). Les *enseignes*, (***sêmeai***), sont pour lui des signes (*sêmeia*) c’est-à-dire les caractères qui marquent l’individualité de chacun : il est impossible de confondre une âme avec une autre âme : la chasteté de Pierre n’est pas celle de Paul. Quant aux ***lignages paternels***, ils désignent les différentes familles célestes auxquelles nous serons associés.

Nb. 2:17 Et partira la Tente de la Rencontre [*sera soulevée la Tente du Témoignage*],
et le camp camp des Lévites, au sein [*milieu*] des (autres) camps ÷
comme on campe,
ainsi partira-t-on [*décampera-t-on*],
chacun à sa main, selon leurs étendards
LXX ≠ [*chacun se suivant, selon son régiment*].

Nb. 2:18 L'étendard [*Le corps de troupe*] du camp de 'Êphraïm,
selon ses armées, vers la mer [*vers la mer, avec leur puissance*] ÷
et le prince des fils de 'Êphraïm : 'Elî-Shâmâ, fils de 'Ammî-Houd
Nb. 2:19 Et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷
quarante mille cinq cents (hommes).

Nb. 2:20 Et, au-dessus de lui [≠ *Et ceux qui camperont dans son voisinage*],
la tribu de Menassèh ÷
et le prince des fils de Menassèh : Gamlî-'El, fils de Pedâh-Çour;
Nb. 2:21 et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷
trente deux mille deux cents (hommes).

Nb. 2:22 Et la tribu de Ben-Yâmin;
et le prince des fils de Ben-Yâmin, Abî-Dân, fils de Guide'onî;
Nb. 2:23 et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷
trente cinq mille quatre cents (hommes).

Nb. 2:24 Tous les visités du camp de 'Ephraïm,
cent huit mille cent, selon leurs armées [*avec leur puissance*] ÷
et ils partiront [*décamperont*] les **troisièmes**.

Nb. 2:25 L'étendard [*Le corps de troupe*] du camp de Dân sera vers le nord,
selon ses armées [*avec sa puissance*] ÷
et le prince des fils de Dân, 'Ahî-'Ezèr, fils de 'Ammî-Shaddâï.
Nb. 2:26 Et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷
soixante deux mille sept cents (hommes).

Nb. 2:27 Et camperont au-dessus de lui [≠ *dans son voisinage*] la tribu de 'Âshér ÷
et le prince des fils de 'Âshér, Pagu'î-'El, fils de 'Okhrân…
Nb. 2:28 Et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷
quarante et un mille cinq cents (hommes)

Nb. 2:29 Et la tribu de Nephthâlî ÷
et le prince des fils de Nephthâlî, 'Aḥî-Ra', fils de 'Énân.
Nb. 2:30 Et son armée [*sa puissance*], ses visités ÷
cinquante **trois** mille quatre cents.

Nb. 2:31 Tous les visités du camp de Dân :
cent cinquante sept mille six cents (hommes) ÷
et ils partiront [*décamperont*] les derniers,
selon leurs étendards [*leur corps de troupe*].

Nb. 2:32 Tels sont les visités— les fils d'Israël — selon leurs maisons paternelles ÷
LXX ≠ [*Voilà l'inspection des fils d'Israël,*
selon les maisons de leurs lignages-paternels]
total des visités {= recensés} [*de l'inspection*] des camps,
selon leurs armées [*avec leur puissance*] :
six cent trois mille cinq cent cinquante.

Nb. 2:33 Et les Lévites n'ont pas été visités au milieu des fils d'Israël
LXX ≠ [*Et les Lévites n'ont pas été visités en même temps parmi eux*]
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh.

Nb. 2:34 Et les fils d'Israël ont fait ÷
selon tout ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh ;
c'est ainsi qu'ils ont campé selon leurs étendards [*leur corps de troupe*]
et c'est ainsi qu'ils sont partis [*ont décampé*],
chacun selon leur clan [*chacun (suivant son) voisin, selon leurs dèmes*],
suivant sa maison paternelle
LXX ≠ [*selon les maisons de leurs lignages-paternels*].

Nb. 3: 1 Et tels (sont) les engendrements de ’Aharon et de Moshèh ÷
le jour où YHVH a parlé à Moshèh dans {= sur} la montagne du Sînâï.
Nb. 3: 2 Et ce (sont) là les noms des fils de ’Aharon : [TM le] premier-né, Nâdâḇ ÷
et ’Aḇî-Hou’, ‘El-‘Âzâr et ’Ithâmâr.
Nb. 3: 3 Ce sont les noms des fils de ’Aharon, les prêtres oints ÷ [*à qui on a fait l'onction*]
dont on a rempli les mains pour être prêtres.
Nb. 3: 4 Et ils sont morts, Nâdâḇ et ’Aḇî-Hou’, devant YHVH,
quand ils ont offert un feu étranger devant YHVH, dans le désert du Sînâï,[1]
et, de fils [*petits-enfants*], ils n’en ont pas eu ÷
et c’est ’El-‘Âzâr et ’Ithâmâr qui ont été prêtres devant ’Aharon, leur père.
Nb. 3: 5 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 3: 6 Fais approcher [*Prends*] la tribu de Lévî
et tu le [*les*] placeras devant ’Aharon, le prêtre ÷
et ils seront à son service°.
Nb. 3: 7 Et ils garderont sa [*ses*] garde[*s*]
et la garde de toute la communauté [*les gardes des fils d'Israël*]
devant la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] ÷
pour servir le service de la Demeure [≠ *pour œuvrer les œuvres / travaux de la Tente*].
Nb. 3: 8 Et ils garderont tout le mobilier de la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*]
et ils garderont la [*les*] garde[*s*] des fils d'Israël;
pour servir le service de la Demeure [≠ *selon toutes les œuvres / travaux de la Tente*].
Nb. 3: 9 Et tu donneras les Lévites à ’Aharon et à ses fils
et ils lui seront donnés, oui, donnés, d'entre les fils d'Israël.
Nb. 3:10 Et ’Aharon et ses fils,
tu les visiteras {= préposeras} [*établiras* + *sur la Tente du Témoignage*]
et ils garderont leur prêtrise
LXX + [*et tout ce qui concerne l'autel° et tout ce qui est à l'intérieur du voile*] ÷
et l'étranger qui s'approcherait serait mis à mort.
LXX ≠ [*et l'étranger à la lignée qui touche (cela) sera mis à mort*].
Nb. 3:11 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 3:12 Et voici, moi, j'ai pris les Lévites du milieu des fils d'Israël,
à la place de tout premier-né, de ce qui ouvre°[*qui ouvre*] la matrice,
d'entre les fils d'Israël ÷
LXX + [*ils seront leurs rançons*]
et ils sont [*seront*] à moi, les Lévites.
Nb. 3:13 Car tout premier-né est à moi ;
le jour où j'ai frappé les premiers-nés en terre d'Egypte,
je me suis consacré tous les premiers-nés en Israël,
depuis ceux des humains jusqu'à ceux du bétail ÷
ils sont [*seront*] à moi : je suis YHVH !

[1] Lv 10:1-7; Nb. 26:61.

Nb. 3:14 Et YHVH a parlé à Moshèh, dans le désert du Sînâï, pour dire :
Nb. 3:15 Visite {= recense} [*Visite*] les fils de Lévî,
selon leurs maisons paternelles [*selon les maisons de leurs lignages-paternels*],
selon leurs familles ÷ [*selon leurs dèmes, selon leurs parentés*]
tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, tu les recenseras.
Nb. 3:16 Et Moshèh les a visités {= recensés} sur la bouche de YHVH ÷
selon que cela lui avait été commandé.
LXX ≠ [*Et Moïse et Aaron les ont visités, à cause de la voix du Seigneur,*
selon ce que le Seigneur leur avait ordonné].

Nb. 3:17 Et ceux-ci ont été les fils de Lévî, par leurs noms : Guérshôn et Qehâth et Merârî.

Nb. 3:18 Et ceux-ci (sont) les noms
des fils de Guérshôn, selon leurs familles :
Liḥnî et Shime'î.
Nb. 3:19 Et (des) fils de Qehâth, selon leurs familles :
'Amrâm et Yçehâr, Ḥèḥrôn et 'Ouzzî-'El [*Ozièl*].
Nb. 3:20 Et (des) fils de Merârî, selon leurs familles [*dèmes*] :
Maḥlî et Moushî ÷

eux, ceux-là, (sont) les familles [*dèmes*] de Lévî,
selon leurs maisons paternelles [*selon les maisons de leurs lignages-paternels*].

Nb. 3:21 A Guérshôn, le clan de Liḥnî et le clan de Shime'î;
eux, ceux-là, (sont) les clans de Guérshôn.
Nb. 3:22 Leurs visités {= recensés} [*Leur inspection*]
— selon le nombre de tous les mâles, depuis l'âge de un mois et au-dessus ÷
leurs visités {= recensés} [*leur inspection*] : sept mille cinq cents.

Nb. 3:23 Familles des Guérshônites ÷
c'est derrière la Demeure qu'ils camperont, vers la mer.
LXX ≠ [*Et les fils de Gedsôn (que voilà) c'est derrière la Tente, vers la mer, qu'ils camperont*].
Nb. 3:24 Et le prince de la maison paternelle des Guérshônites
LXX ≠ [*et le chef de la maison du lignage-paternel du dème de Gedsôn*] :
'Èlî-Âsâph, fils de Lâ'-El.
Nb. 3:25 Et la garde des fils de Guérshôn,
dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] :
TM [la Demeure
et] la Tente ÷
sa [≠ *et la*] couverture
et le voile de l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre,
LXX ≠ [*et le rideau de la porte de la Tente du Témoignage*],
Nb. 3:26 et les tentures du parvis [*de la cour*]
et le voile de l'ouverture {= l'entrée} du parvis
qui est près de la Demeure [TM+ et de l'autel]
LXX ≠ [*et le voile de la Porte de la cour qui est au contact de la Tente*]
et les cordes pour tout son service [≠ *et le reste de toutes ses œuvres / travaux*].

Nb. 3:27 Et à Qehâth, le clan des ’Amrâmites et le clan des Yçehârites,
et le clan des Ḥèḇrônites et le clan des ‘Ouzzî-’Elites ÷
eux, ceux-là, les clans des Qehâthites.

Nb. 3:28 Selon le nombre de tous les mâles, depuis l’âge de un mois et au-dessus,
(ils ont été) huit mille six cents,
qui gardaient la garde **du** (Lieu) **Saint** [*des (Lieux) Saints / choses saintes*].

Nb. 3:29 (Les) familles [*Les dèmes*] des fils de Qehâth
— [ils] camperont ÷
sur le flanc de la Demeure [*Tente*], vers Thémân {= le midi} [*au sud*].

Nb. 3:30 Et le prince de la maison paternelle des familles / clans des Qehâthites :
LXX ≠ [*et le chef de la maison des lignages-paternels des dèmes de Kaath*] ÷
’Elî-Çâphân, fils de ‘Ouzzî-’El [*Ozièl*].

Nb. 3:31 Et leur garde : l’arche et la table et le lampadaire [hr:∞nOM]h'] et les autels,
et les objets **du** (Lieu) **Saint** avec lesquels on officie ÷
et le rideau avec tout son service [*ses œuvres / travaux*].

Nb. 3:32 Et le prince des princes des Lévîtes était ’El-‘Âzâr, fils de ’Aharon, le prêtre;
(il exerçait la) surveillance de ceux qui gardaient [≠ *(il était) chargé de garder*]
la garde **du** (Lieu) **Saint** [*les gardes des (Lieux) Saints*].

Nb. 3:33 A Merârî, la famille / le clan des Maḥlîtes et la famille / le clan des Moushîtes ÷
eux, ceux-là, sont les familles / clans de Merârîtes.

Nb. 3:34 Et leurs visités {= recensés} [*Leur inspection*]
— selon le nombre de tous les mâles, depuis l’âge de un mois et au-dessus ÷
leurs visités {= recensés} [*leur inspection*] : six mille deux cents [*six mille cinquante*].

Nb. 3:35 Et le prince de la maison paternelle des familles de Merârî
LXX ≠ [*et le chef de la maison des lignages-paternels du dème de Merari*] :
Çourî-’El, fils de ’Aḇî-Ḥâïl ÷
c’est sur le flanc de la Demeure [*Tente*] qu’ils camperont, vers le nord.

Nb. 3:36 Et la surveillance [≠ *l’inspection*], la garde des fils de Merârî
— les planches de la Demeure [*les chapiteaux de la Tente*]
et ses traverses [*barres*] et ses colonnes et ses socles ÷
et tous ses [*leurs*] objets et tout son service [*et toutes leurs œuvres / travaux*] ;

Nb. 3:37 et les colonnes du parvis [*de la cour*] autour et leurs socles
et leurs piquets et leurs cordes.

Nb. 3:38 Et campaient [TM+ devant la Demeure, vers l’Orient],
devant la Tente de la Rencontre [≠ *du Témoignage*], vers le Levant,
Moshèh et ’Aharon et ses fils, gardant les gardes du sanctuaire [≠ *(Lieu) Saint*],
pour les gardes / au titre des gardes des fils d’Israël ÷
et l'étranger qui s'approcherait serait mis à mort.
LXX ≠ [*et l'étranger à la lignée qui touche (cela) sera mis à mort*].

Nb. 3:39 Tous les Lévîtes visités {= recensés} [*Total de l’inspection des Lévites*]
ceux qu'ont visités {= recensés} [*qu'a visité*] Moshèh [TM+ et ’Aharon],
sur la bouche {= l'ordre} de YHVH [*à cause de la voix du Seigneur*],
selon leurs clans ÷
tout mâle, depuis l’âge de un mois et au-dessus,
(ont été) vingt deux mille.

Nb. 3:40 Et YHVH a dit à Moshèh :
Visite [*Visite*] {= Recense} tout premier-né mâle des fils d'Israël,
depuis l'âge de un mois et au-dessus ÷
et relèves-en [*prends-en*] le nombre, selon leurs noms.

Nb. 3:41 Et tu prendras les Lévîtes pour moi — je suis YHVH —
à la place de tout premier-né des fils d'Israël ÷
et aussi le bétail [*les bestiaux*] des Lévîtes,
à la place de tout premier-né du bétail [*des bestiaux*] des fils d'Israël.

Nb. 3:42 Et Moshèh a visité {= recensé} [*visité*], selon ce que lui avait commandé YHVH
tout premier-né des fils d'Israël.

Nb. 3:43 Et ils étaient, tous les premiers-nés mâles,
selon le compte des noms, depuis un mois et au-dessus,
pour les visités {= recensés} ÷ [*d'après leur inspection*]
vingt-deux mille deux cent septante trois.

Nb. 3:44 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 3:45 Prends les Lévites,
à la place de tous les premiers-nés des fils d'Israël
et aussi le bétail [*les bestiaux*] des Lévites,
à la place de leur bétail [*leurs bestiaux*] ÷
et ils sont [*seront*] à moi, les Lévites : Je suis YHVH !
Nb. 3:46 Et pour le rachat [*les rançons*]
des deux cent septante trois ÷
qui sont en excédent sur (le nombre des) Lévites,
parmi les premiers-nés des fils d'Israël,
Nb. 3:47 Et tu prendras cinq, cinq sicles par **crâne** [≠ *tête*] ÷
tu les prendras suivant le sicle **du** (Lieu) **Saint** [*le didrachme saint*],
(à) vingt guérâhs [*oboles*] le sicle.[1]
Nb. 3:48 Et tu donneras l'argent à 'Aharon et à ses fils,
comme rachat [*les rançons*] de ceux qui sont en excédent.
Nb. 3:49 Et Moshèh a pris l'argent du rachat [*des rançons*]
de ceux qui étaient en excédent sur ceux qui étaient **rachetés** par les Lévites. [2]
LXX ≠ [*en excédent par rapport au **rachat** par les Lévites*
ou *pour le **rachat** des (273) Lévites (qui manquent)*].
Nb. 3:50 C'est du premier-né [≠ *des premiers-nés*] des fils d'Israël
qu'il a pris l'argent :
mille trois cent soixante cinq [+ *sicles*],
suivant le sicle **du** (Lieu) **Saint** [*le sicle saint*].

Nb. 3:51 Et Moshèh a donné l'argent du rachat [*les rançons*] à 'Aharon et à ses fils ;
sur la bouche {= l'ordre} de YHVH ÷
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh.

[1] Seul verset où on a une double équivalence du sicle : didrachme / oboles.
Cf. *BA* IV *ad. loc.* pour une note détaillée sur les équivalences des monnaies.

[2] Le nombre des premiers-nés d'Israël étant de 22.273
on attendrait le même nombre de Lévites et non 22.000.

Nb. 4: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh et à ’Aharon, pour dire :
Nb. 4: 2 Qu'on (re)lève la tête [*Prends le commencement*] des fils de Qehâth,
du sein [*milieu*] des fils de Lévî ÷
selon leurs familles / clans, selon leurs maisons paternelles,
LXX ≠ [*selon leurs dèmes, selon les maisons de leurs lignages-paternels*],
Nb. 4: 3 depuis l'âge de trente [*vint-cinq*] ans et au-dessus,
jusqu'à l'âge de cinquante ans ÷
tous ceux qui entrent dans la milice
LXX ≠ [*tout homme qui pénètre pour officier / exercer le service*]
pour faire le travail dans la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*afin d’accomplir tous les travaux dans la Tente du Témoignage*].

Nb. 4: 4 Voici le service [*Et telles (seront) les œuvres / travaux*] des fils de Qehâth,
dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] :
(chose) **sainte** (entre) les **saintes** [TgN ≠ "dans la maison des choses saintes"].[1]

Nb. 4: 5 Et ’Aharon et ses fils viendront, quand on fera partir [*décamper*] {= lèvera} le camp,
et ils feront descendre le voile du rideau [*voile qui ombrage*] ÷
et ils en couvriront [*recouvriront*] l'arche du Témoignage.

Nb. 4: 6 Et ils donneront [*mettront*] sur elle
une couverture en peau de dauphin [≠ *(de couleur) hyacinthe*]
et ils déploieront-par-dessus [*et ils jetteront sur elle*],
un vêtement tout en pourpre violette [*hyacinthe*] en-haut ÷
puis ils mettront ses barres [*perches*].

Nb. 4: 7 Et, sur la table de la Face [≠ *la table exposée*],
ils déploieront [*jetteront*] un vêtement de pourpre violette [≠ *tout de pourpre*]
TM [et ils donneront {= placeront} dessus
les plats
et les bols (à encens)
et les gobelets
et les coupes à libation ÷
et le pain perpétuel sera sur elle.
LXX [*et les plats*
et les cassolettes
et les gobelets
et les coupes-à-libation avec lesquelles on verse° les libations
et les pains perpétuels
seront sur elle].[2]

Nb. 4: 8 Et sur ceux-là, ils déploieront [*jetteront*] un vêtement d’écarlate [TM+ de cochenille]
et ils la couvriront d'une couverture
en peau de dauphin [≠ *de-peau (de couleur) hyacinthe*]
puis ils mettront ses barres [*perches*].

Nb. 4: 9 Et ils prendront un vêtement tout en pourpre-violette [*(de couleur) hyacinthe*]
et ils en couvriront le lampadaire (מנרה : MeNoRaH) de l’illumination (מאוֹר)
LXX ≠ [*et ils couvriront le lampadaire qui illumine*]
et ses **lampes** et ses mouchettes et ses cassolettes [*burettes*] ÷
et tous ses vases à huile
avec lesquels on officie pour ce dernier / fait le service° du (lampadaire).

Nb. 4:10 Et ils le placeront, avec tous ses accessoires
dans une couverture en peau de dauphin [≠ *de-peau (de couleur) hyacinthe*] ÷
puis ils le placeront sur le **brancard** [*sur des perches*].

[1] Cf. note *BA* IV, *ad. loc.* qui analyse en détail cette expression ambigüe.

[2] Pour le rédacteur grec qui a omis de traduire le verbe *nâthan*, tous les objets précédents sont sujets de "*seront*".

Nb. 4:11 Et sur l'autel d'**or**,
ils déploieront un vêtement de pourpre-violette
LXX ≠ [*ils le recouvriront d'un vêtement (couleur d') hyacinthe*]
et ils le couvriront d'une couverture
en peau de dauphin [≠ *de-peau (couleur d')hyacinthe*] ÷
puis ils mettront ses barres [*ils feront passer ses perches*].
Nb. 4:12 Et ils prendront tous les objets liturgiques dont on se sert pour officier dans le Saint
ils les placeront dans un vêtement de pourpre-violette [*(couleur d')hyacinthe*]
et ils les couvriront d'une couverture
en peau de dauphin [≠ *de-peau (de couleur) hyacinthe*] ÷
puis ils les placeront sur le **brancard** [*sur des perches*].
Nb. 4:13 Et ils enlèveront-les-cendres-grasses de l'autel
LXX ≠ [*Et il déposera le couvercle sur l'autel*] ÷
et ils déploieront sur lui un vêtement de pourpre-rouge
LXX ≠ [*et, par dessus, ils le recouvriront d'un vêtement tout de pourpre*].
Nb. 4:14 Et ils placeront dessus tous les objets dont (ils se servent) pour officier sur lui :
les encensoirs, les fourchettes, les pelles, les coupes-à-aspersion,
et tous les accessoires de l'autel ÷
et ils déploieront dessus [*jetteront sur lui*]
une couverture en peau de dauphin ÷ [≠ *de-peau (de couleur) hyacinthe*]
puis ils mettront ses barres [*feront passer ses perches*].
LXX + [*Et ils prendront un vêtement de pourpre*
et ils recouvriront-ensemble le bassin et son socle
et ils les mettront dans une couverture de-peau (de couleur) hyacinthe
et ils les déposeront sur des perches].

Nb. 4:15 Et'Aharon et ses fils **achèveront** de couvrir le (Lieu) **Saint** [*les (Lieux) Saints*]
et tous les objets du (Lieu) **Saint** [*les objets saints*],
au moment de faire partir [*décamper*] {= lever} le camp,
alors seulement
les fils de Qehâth viendront [*entreront*] pour (les) soulever / porter,
mais ils ne toucheront pas au (Lieu) **Saint** [*les (Lieux) Saints*],
ils mourraient ! [*afin de ne pas mourir*] ÷
voilà la charge des fils de Qehâth dans la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*voilà ce que soulèveront les fils de Kaath dans la Tente du Témoignage*]…

Nb. 4:16 Et (voici) la surveillance de [*Chargé de la visite° :*] ‘El-‘Âzâr, fils de ’Aharon, le prêtre :
l'huile du luminaire / de l’illumination [≠ *l'huile de la lumière*]
et l'encens d'aromates [≠ *de composition*],
et l'oblation perpétuelle [≠ *le sacrifice de chaque jour*]
et l'huile de l'onction ÷
la surveillance de toute la Demeure et de tout ce qui s'y trouve, **le** (Lieu) **Saint**
LXX ≠ [*la visite° de toute la Tente*
et de tout ce qui se trouve en elle dans le (Lieu) ***Saint***]
et les objets [*avec toutes les œuvres*].

Nb. 4:17 Et YHVH a parlé à Moshèh et à ’Aharon, pour dire :
Nb. 4:18 Ne laissez pas retrancher la tribu des clans Qehâthîtes ÷
du milieu des Lévîtes.
Nb. 4:19 [TM Mais] faites ceci pour eux,
pour qu'ils vivent
et qu'ils ne meurent pas,
quand ils s'avanceront vers le Saint des Saints [*les choses saintes entre les saintes*] ÷
’Aharon et ses fils viendront
et ils mettront un homme, un homme {= chacun} au (lieu) de son service
et près de sa charge
LXX ≠ [*qu'Aaron et ses fils pénètrent*
et ils les établiront chacun selon son portage].
Nb. 4:20 Et ils n'entreront point pour voir
— comme on avale [≠ *à l'improviste*] —
le (Lieu) **Saint** [*les (Lieux) Saints*] ÷
et ils mourraient ! [1]

[1] Sans doute y a-t-il référence anticipée à "l'avalement" par la terre des partisans de Koré.

Nb. 4:21 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 4:22 Qu'on relève la tête [*Prends le commencement*] des fils de Guérshôn, eux aussi ÷
selon leurs maisons paternelles, selon leurs familles / clans
LXX ≠ [*selon les maisons de leurs lignages-paternels, selon leurs dèmes*],
Nb. 4:23 Depuis l'âge de trente [*vint-cinq*] ans et au-dessus,
jusqu'à l'âge de cinquante ans,
tu les visiteras {= recenseras} [*visiteras*] ÷
tous ceux qui viennent pour militer dans la milice,
pour servir le service dans la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*tout (homme) qui pénètre, pour (y) exercer le service / officier*
et accomplir ses œuvres / travaux, dans la Tente du Témoignage].
Nb. 4:24 Voici le service [*l'office*] des familles Guérshônites [*du clan de Gedsôn*] ÷
pour servir et en (matière de) charge [*pour servir / officier et soulever*].
Nb. 4:25 Et ils soulèveront / porteront ÷ [≠ *Et il soulèvera*]
les toiles de la Demeure [≠ *les bâches de la Tente*]
et la Tente de la Rencontre [≠ *et la Tente du Témoignage*],
sa couverture
et la couverture en (peau de) dauphin [≠ *hyacinthe*] qui est sur elle, par-dessus [*en-haut*],
et le rideau qui est à l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*et la couverture de la porte de la Tente du Témoignage*],
Nb. 4:26 et les tentures du parvis
et le voile de l'ouverture {= l'entrée} de la Porte du parvis
qui est autour de la Demeure et de l'autel
LXX ≠ [*et les tentures de la cour,*
qui vont sur la Tente du Témoignage]
et leurs cordes [≠ *et le reste*]
et tous les objets (nécessaires) à leur service [≠ *et tous les objets liturgiques*] ÷
LXX ≠ [*… qu'ils utilisent pour exercer le service / officier, ils (le) feront*].
Nb. 4:27 C'est sur la bouche {= sous les ordres} de 'Aharon et de ses fils
que sera tout le service [≠ *que sera l'office*] des fils des Guérshônites
pour toute leur charge et pour tout leur service ÷
LXX ≠ [*concernant tous leurs offices et tous les (objets) soulevés par eux*]
et vous les visiterez sur eux, par garde, tout leur fardeau
LXX ≠ [*et tu les visiteras nominalement — tous les (objets) soulevés par eux*]
Nb. 4:28 Tel sera le service [*l'office*] [TM des clans] des fils de Guérshôn
dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] ÷
leur garde sera dans la main de 'Ithâmâr, fils de 'Aharon, le prêtre.

Nb. 4:29 Les fils de Merârî ÷
selon leurs maisons paternelles, selon leurs familles / clans.
LXX ≠ [*selon les maisons de leurs lignages-paternels*] ÷
tu les visiteras {= recenseras} [*vous les visiterez*].
Nb. 4:30 Depuis l'âge de trente [*vint-cinq*] ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans,
tu les visiteras {= recenseras} ÷ [*vous les visiterez*]
tous ceux qui viennent pour la milice,
pour servir le service de la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*tout (homme) qui pénètre,*
pour exercer le service des / officier les œuvres / travaux de la Tente du Témoignage].
Nb. 4:31 Et voici la charge de leur fardeau {= ce qu'ils seront chargés de porter}
selon tout leur service dans la Tente de la Rencontre ÷
LXX ≠ [*Et tels sont les objets à leur garde parmi ceux qu'ils soulèvent,*
selon toutes leurs œuvres / travaux dans la Tente du Témoignage]
les planches de la Demeure [≠ *les chapiteaux de la Tente*]
et ses traverses [*barres*] et ses colonnes et ses socles
LXX + [*et la couverture*
et leurs socles et leurs colonnes ;
et la couverture de la porte de la Tente],
Nb. 4:32 et les colonnes du parvis [*de la cour*] autour et leurs socles
RAHLFS + [*et les colonnes du voile de la Porte de la cour et leurs socles*] [1]
et leurs piquets et leurs cordes, avec tous leurs accessoires
et tout ce qui a trait à leur service [≠ *et tous leurs objets liturgiques*] ÷
et, par nom, vous visiterez {= recenserez} les objets (confiés à leur) garde, leur fardeau.
LXX ≠ [*nominalement, vous les visiterez*
(eux) et tous les objets (confiés à leur) garde, soulevés par eux.]

Nb. 4:33 Tel sera le service [*l'office*] des clans des fils de Merârî,
tout leur service [*en toutes leurs œuvres / travaux*]
dans la Tente de la Rencontre ÷ [*du Témoignage*]
dans la main de 'Ithâmâr, fils de 'Aharon, le prêtre.

[1] J. Wevers, (*Text History* …, p. 133) a montré — contre Rahlfs — qu'il ne fallait pas retenir ces mots, difficiles à construire syntaxiquement (mots au nominatif au lieu de l'accusatif attendu)
et à admettre pour le sens (cf. 3:25 ; la garde du rideau de la porte est aux Gedsonites, non aux Merarites).
[note *BA*, *ad loc.*]

Nb. 4:34 Et Moshèh et ’Aharon et les princes de la communauté [*les chefs d’Israël*]
ont visité les fils des Qehâthites ÷
selon leurs familles / clans et selon leurs maisons paternelles
LXX ≠ [*selon leurs dèmes, selon les maisons de leurs lignages-paternels*],
Nb. 4:35 depuis l'âge de trente [*vint-cinq*] ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans ÷
tous ceux qui entraient dans la milice pour le service dans la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*tout (homme) qui pénètre pour exercer le service / officier et faire (ce qu'il y a à faire) dans la Tente du Témoignage*].
Nb. 4:36 Et ils ont été, leurs visités, selon leurs clans ÷
LXX ≠ [*Et leur inspection selon leurs dèmes est advenu de {s'est montée à}*] ÷
deux mille sept cent cinquante.
Nb 4:37 Ceux-là ont été les visités {= recensés} des clans Qehâthites,
LXX ≠ [*Telle a été l’inspection du dème de Kaath*]
tous ceux qui servaient dans la Tente de la Rencontre ÷
LXX ≠ [*tout (homme) qui exerce le service / officie dans la Tente du Témoignage*]
ceux qu'ont visités Moshèh et ’Aharon,
sur la bouche {= l'ordre} [*à cause de la voix*] de YHVH, par la main de Moshèh.

Nb. 4:38 Et les visités des [*Et ont été visités les*] fils de Guérshôn ÷
selon leurs familles / clans et selon leurs maisons paternelles.
LXX ≠ [*selon leurs dèmes, selon les maisons de leurs lignages-paternels*],
Nb. 4:39 depuis l'âge de trente [*vint-cinq*] ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans ÷
tous ceux qui entraient dans la milice pour le service dans la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*tout (homme) qui pénètre pour exercer le service / officier et faire les œuvres dans la Tente du Témoignage*].
Nb 4:40 Et ils ont été, leurs visités {= recensés} [*Et leur inspection est advenue de {a donné}*]
selon leurs familles / clans, selon leurs maisons paternelles ÷
LXX ≠ [*selon leurs dèmes, selon les maisons de leurs lignages-paternels*]
deux mille six cent trente.
Nb. 4:41 Ceux-là ont été les visités des clans des fils de Guérshôn
LXX ≠ [*Cela a été l’inspection du dème des fils de Guedsôn*]
tous ceux qui servaient [*exerçaient le service / officiaient*]
dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] ÷
ceux qu'ont visités Moshèh et ’Aharon,
sur la bouche {= l'ordre} [*à cause de la voix*] de YHVH,
par la main de Moshèh.

Nb. 4:42 Et les visités des familles / clans des fils de Merârî
LXX ≠ [*Or ont été visités aussi le dème des fils de Merârî*] ÷
selon leurs familles / clans et selon leurs maisons paternelles
LXX ≠ [*selon leurs dèmes, selon les maisons de leurs lignages-paternels*],
Nb. 4:43 depuis l'âge de trente [*vint-cinq*] ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans ÷
tous ceux qui entraient dans la milice pour le service dans la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*tout (homme) qui pénètre pour exercer le service / officier*
quant aux œuvres / travaux de la Tente du Témoignage].
Nb. 4:44 Et ils ont été, leurs visités {= recensés} [*Et leur inspection est advenue de {a donné}*]
selon leurs familles / clans et selon leurs maisons paternelles
LXX ≠ [*selon leurs dèmes, selon les maisons de leurs lignages-paternels*] ÷
trois mille deux cents.
Nb. 4:45 Ceux-là ont été les visités {= recensés} des clans des fils de Merârî ÷
LXX ≠ [*Cela a été l'inspection du dème des fils de Merari*]
ceux qu'ont visités {= recensés} Moshèh et 'Aharon,
sur la bouche {= l'ordre} de YHVH,
par la main de Moshèh.
Nb. 4:46 Tous les {= Total des} visités
qu'ont visités Moshèh et 'Aharon et les princes d'Israël, parmi les Lévites
selon leurs familles / clans et selon leurs maisons paternelles.
LXX ≠ [*selon leurs dèmes, selon les maisons de leurs lignages-paternels*],
Nb. 4:47 depuis l'âge de trente [*vingt-cinq*] ans et au-dessus,
jusqu'à l'âge de cinquante ans ÷
tous ceux qui entraient,
pour servir le service du service ou le service du fardeau {= transport}
LXX ≠ [*tout (homme) qui pénètre pour l'œuvre des œuvres / travaux*
ou les œuvres des (choses) à soulever],
dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*],
Nb. 4:48 Et ils ont été, leurs visités ÷
huit mille cinq cent quatre-vingt.
Nb. 4:49 Sur la bouche {= l'ordre} de YHVH [*A cause de la voix du Seigneur*],
on les a visités, par la main de Moshèh,
homme par homme {= chacun} pour son service et son fardeau ÷
LXX ≠ [*homme par homme {= chacun} pour leurs œuvres / travaux*
et pour ce qu'ils soulèveront]
ainsi ont-ils été visités
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh.

Nb. 5: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 5: 2 Commande aux fils d'Israël
et ils (r)enverront du camp
tout lépreux,
toute (personne) atteinte d'écoulement [*tout gonorrhéique*] ÷
et toute (âme devenue) impure au contact d'une (autre) âme. [1]
Nb. 5: 3 Mâle et femelle, vous les (r)enverrez hors du camp, [TM+ vous les (r)enverrez] ÷
et ils ne rendront pas impurs [*souilleront pas*] leurs camps
où, moi, je demeure en leur sein [*dans lesquels, moi, je réside*].
Nb. 5: 4 Et les fils d'Israël ont fait ainsi et les ont (r)envoyés hors du camp ÷
comme le Seigneur avait dit à Moshèh, ainsi ont fait les fils d'Israël.

Nb. 5: 5 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 5: 6 Parle aux fils d'Israël [*en disant*] :
un homme ou une femme (qui) aura commis (l'un) de tous les péchés des humains
par lesquels on se rend infidèle d'infidélité envers YHVH,
LXX ≠ [*et qui négligeant néglige*] ÷
et (si) cette âme est coupable [≠ *cause un préjudice*].
Nb. 5: 7 [TM Et] ils confesseront [*elle dira publiquement*] le péché qu'ils ont commis ;
et ils restitueront leur culpabilité {= l'objet du délit} [*leur préjudice*] en son entier
en y ajoutant un cinquième ÷
et on le remettra à celui envers qui on est coupable [≠ *à qui on a causé un préjudice*].
Nb. 5: 8 Et si l'homme n'a pas de rédempteur [*de proche (parent)*]
à qui fasse-retour la culpabilité {= l'objet du délit} [≠ *rendre l'(argent du) préjudice*],
la culpabilité {= l'objet du délit} fera retour à YHVH, au prêtre ÷
LXX ≠ [*l'(argent du) préjudice rendu au Seigneur sera au prêtre*]
indépendamment du bélier des **expiations** [*de propitiation, de l'apaisement*],
avec lequel on fera-l'expiation pour lui.
Nb. 5: 9 Et tout prélèvement [*toutes prémices*]
sur toutes les choses saintes [*sanctifiées*] des fils d'Israël,
[*tout ce*] qu'ils offrent au [*Seigneur pour le*] prêtre,
(cela) lui appartient.
Nb. 5:10 A chacun reviennent les choses qu'il a consacrées ÷
et ce que chacun donne au prêtre revient à celui-ci.

[1] Par Lv. 21:11 et Nb. 6: 6 on sait que « au contact d'une âme » sous-entend « morte ».

Nb. 5:11 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 5:12 Parle aux fils d'Israël et tu leur diras :
Tel ou tel homme, si sa femme se dévoie et qu'elle est infidèle envers lui d'infidélité
LXX ≠ [*Tel ou tel homme, Si sa femme transgresse et qu'elle le néglige et le dédaigne*],
Nb. 5:13 si un autre homme a couché avec elle
et que (la chose) soit dissimulée aux yeux de son mari,
celle-ci s'étant cachée et s'étant rendue impure,
sans qu'il y ait de témoin contre elle et sans qu'on l'ait surprise
LXX ≠ [*et que quelqu'un couche avec elle, (avec) épanchement de semence*
et qu'elle ait caché° / dissimulé (la chose) aux yeux de son mari
et qu'elle se soit cachée,
mais qu'elle même ait été souillée
et qu'il n'y ait eu aucun témoin avec elle
et qu'elle n'ait pas été prise (sur le fait) avec (lui)],
Nb. 5:14 Et si **passe** sur le mari [*sur lui*] un souffle de jalousie
et qu'il devienne jaloux de sa femme qui s'est rendue impure [*est souillée*] ÷
ou si **passe** sur lui un souffle de jalousie
et qu'il devienne jaloux de sa femme qui ne s'est pas rendue impure
LXX ≠ [*mais si celle-ci n'a pas été souillée*]…
Nb. 5:15 Cet homme amènera sa femme au prêtre
et il amènera [*offrira*] pour elle, en offrande [*don*],
un dixième de 'éphah de farine d'orge ÷
et il ne versera pas d'huile dessus et il ne placera pas d'oliban dessus,
car c'est une oblation [*un sacrifice*] de jalousies,
une oblation [*un sacrifice*] de souvenir,
qui rappelle le souvenir d'une faute [*rappelle un péché*].

Nb. 5:16 Et le prêtre la fera approcher [*l'amènera*] ÷ et la fera se tenir debout devant YHVH.
Nb. 5:17 Et le prêtre prendra de l'eau sainte [*pure, vive*][1] dans un vase de terre-cuite ÷
et [TM le prêtre prendra] aussi de la poussière [*terre* [2]]
qui est sur le sol de la Demeure [≠ *de la Tente du Témoignage*]
et il [*ayant pris (la terre), le prêtre*] la mettra dans l'eau.
Nb. 5:18 Et le prêtre fera tenir debout la femme devant YHVH
et il dénudera° [*découvrira*] la tête de la femme
et il donnera {= mettra} sur ses paumes [*dans ses mains*] l'oblation du souvenir
l'oblation [*le sacrifice*] du souvenir
— (c'est-à-dire) l'oblation [*le sacrifice*] de jalousies —
mais dans la main du prêtre sera l'eau d'amertume [*du reproche*],
[*celui*] (qui) apporte la malédiction.
Nb. 5:19 Et le prêtre l'adjurera, il dira à la femme :
Si aucun homme n'a couché avec toi,
et si tu ne t'es pas dévoyée [*n'a pas transgressé*]
pour te rendre impure [*être souillée*], avec un autre que ton mari ÷
sois indemne de cette eau d'amertume
[*sois innocentée de {= par} cette eau du reproche*]
qui apporte la malédiction.
Nb. 5:20 Mais si tu t'es dévoyée [*a transgressé*], étant sous {= soumise à} ton homme,
et si tu t'es rendu impure [*ou si tu as été souillée*] ÷
et si un autre homme que ton mari a donné son épanchement en toi
… (= que le contraire se produise !)
Nb. 5:21 Et le prêtre adjurera la femme par un serment d'imprécation;
et le prêtre dira à la femme :
Que YHVH fasse de toi une imprécation et un serment, au sein [*milieu*] de ton peuple ÷
en faisant, lui, YHVH, que ta cuisse tombe {= se désagrège} [3]
et que ton ventre gonfle [*et que tes entrailles connaissent l'inflammation*] .
Nb. 5:22 et que cette eau qui apporte la malédiction entre dans tes entrailles°
pour te faire gonfler le ventre et tomber {= se désagrèger} ta cuisse ! ÷
et la femme dira :
Amen ! Amen ! [4]
LXX ≠ [*Puisse cela arriver ! Puisse cela arriver !* => *Ainsi soit-il ! Ainsi soit-il !*]

[1] Il s'agit moins d'une traduction que d'une interprétation (cf. *BA* IV *ad loc.*) qui vise à rapprocher ce rituel de celui de la purification de la lèpre (Lv. 14:5-6) et du rituel de la génisse rousse (Nb. 19:17).

[2] Pour Philon, « la terre » est fertile et évoque donc la fertilité de l'innocence, au contraire de « la poussière » du TM qui évoque plutôt la dispersion.

[3] Josèphe confirme, contre les traducteurs modernes : "que (la femme) soit désarticulée du membre droit".

[4] Pour R. Méir et Tg N, le premier "Amen" vise le passé et le second l'avenir : elle ne se souillera pas ; pour *Tg Jo*, le premier concerne le temps des fiançailles, le second celui du mariage. Cf *Sifré* Nb. 15.

Nb. 5:23 Et le prêtre écrira ces imprécations sur un livre ÷
et il les effacera dans les eaux d'amertumes
[*dans l'eau du reproche qui apporte la malédiction*].
Nb 5:24 Et il donnera-à-boire à la femme
les eaux d'amertumes de la malédiction ÷
≠ [*l'eau du reproche qui apporte la malédiction*].
et elles entreront en elle, les eaux de la malédiction pour amertumes]
≠ [*l'eau qui apporte la malédiction du reproche*].
Nb. 5:25 Et le prêtre prendra de la main de la femme l'oblation de jalousies ÷
et il balancera l'oblation [*déposera le sacrifice*] devant YHVH cf. Lv 7:30
et il la fera approcher de l'autel.
Nb. 5:26 Et le prêtre **prendra**-à-**poignée** de cette oblation — son mémorial° —
et il la fera fumer à l'autel ÷
et après cela il **donnera**-à-**boire** l'eau à la femme.
Nb. 5:27 [TM Et il lui **donnera**-à-**boire** les eaux]
et il adviendra que,
si elle s'est rendue impure et a été infidèle d'infidélité envers son mari ;
les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle pour amertumes
LXX ≠ [*si elle est souillée et si la cachant° elle a caché° / dissimulé (la chose) à son mari,*
l'eau du reproche qui apporte la malédiction, entrera en elle] ;
et son **ventre** gonflera [***ses entrailles*** *seront enflammées*]
et sa cuisse tombera {= se désagrègera} ÷
et cette femme sera un sujet d'imprécation au au sein [*milieu*] de son peuple.
Nb. 5:28 Mais si la femme ne s'est pas rendue impure et qu'elle soit pure ÷
elle sera indemne [*sera innocentée*] et elle sera ensemencée d'une semence.

Nb. 5:29 Telle est la Thôrâh des [*Loi de la*] jalousies ÷
quand une femme se dévoie [*transgresse*]
alors qu'elle est sous {= soumise à} son homme ;
et qu'elle se rend impure [*est souillée*].
Nb. 5:30 Ou un homme sur qui **passe** un souffle de jalousie
et qu'il devienne jaloux de sa femme ÷
il fera tenir cette femme debout devant le Seigneur
et le prêtre lui appliquera intégralement cette loi.
Nb. 5:31 Et le mari sera innocenté / indemne de faute [*péché*] ÷
mais cette femme, elle, portera [*prendra*] sa faute [*son péché*].

Nb. 6: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 6: 2 Parle aux fils d'Israël et tu leur diras :
Quand un homme ou une femme entend exceptionnellement vouer un vœu de nâzîr,
en s'abstenant pour YHVH,
LXX ≠ [*quiconque vouera un grand vœu de se purifier° en purification° pour le Seigneur,*]
Nb. 6: 3 il s'abstiendra de vin et de boisson forte
LXX ≠ [*(en s'abstenant) de vin et de boisson forte, il sera purifié°*],
ni vinaigre de vin, ni vinaigre de boisson forte, il ne boira ÷
Tg ≠ [ni vinaigre de vin nouveau, ni vinaigre de vin vieux, il ne boira]
d'aucun jus de raisin [*et tout ce qui vient de la grappe*], il ne boira
et ni [*grappe de*] raisins frais, ni secs [*raisins-secs*], il ne mangera.
Nb. 6: 4 En aucun des jours de son naziréat [*tous les jours de son vœu*],
de tout ce qui vient de la vigne
du vin de marc jusqu'aux pépins - il ne mangera,
[TJ peaux-de-raisins ni pépins; TgN raisins-desséchés ni raisins-verts]
Nb. 6: 5 Tous les jours de son vœu de nâzîr [*de consécration*],
rasoir ne **passera** sur sa tête ÷
jusqu'à ce que soient accomplis
les jours où il doit s'abstenir pour YHVH [*qu'il a voués au Seigneur*]
il sera consacré, il fera grandir les boucles° des cheveux de sa tête.
LXX ≠ [*il sera saint, nourrissant la chevelure, le poil / cheveu de sa tête*].
Nb. 6: 6 En aucun des jours où il doit s'abstenir pour YHVH [*des jours de son vœu au Seigneur*],
il ne viendra auprès de l'âme d'un mort [*de toute âme morte il ne s'approchera*].
Nb. 6: 7 père ou mère ou frère ou sœur, à leur mort, il ne se rendra pas impur
LXX ≠ [*il ne se rendra pas infect pour eux, quand ils seront morts*
car il a sur sa tête le naziréat de son Dieu
LXX ≠ [*car le vœu de Dieu est sur lui, sur sa tête*].
Nb. 6: 8 Pendant tous les jours de son naziréat [*vœu*],
il est consacré à YHVH [*sera saint pour le Seigneur*].

Nb. 6: 9 Que si quelqu'un vient à mourir près de lui en un instant,
soudain rendant impure sa tête de naziréat ÷
LXX ≠ [*instantanément, la tête (qui fait l'objet) de son vœu sera souillée*]
il se rasera [*fera raser*] la tête, le jour de sa sa purification [*où il se fera purifier*],
le septième jour,
il la rasera.
Nb. 6:10 Et le huitième jour,
il apportera deux tourterelles ou deux fils de colombe [*petits° de colombes*] ÷
au prêtre, à l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*aux portes de la Tente du Témoignage*].
Nb. 6:11 et le prêtre en offrira [*sacrifiera*] un pour (le sacrifice pour) le péché
et l'autre en [*vue de l'*]holocauste
et il fera pour lui l'**expiation** du péché [*l'apaisement pour celui qui a péché*]
qu'il a commis près de ce mort [*au sujet de la personne (morte)*] ÷
et l'homme consacrera [*sanctifiera*] sa tête, **en ce jour-là**.
Nb. 6:12 Il consacrera° à YHVH les jours de son naziréat,
et il amènera un agneau, fils de son année,
pour un sacrifice de culpabilité [*en vue du préjudice*] ÷
et les jours précédents tomberont [*ne seront pas comptés*],
parce que son naziréat est devenu impur [*la tête de son vœu a été souillée*].

Nb. 6:13 Et voici la Thôrâh (concernant) le nazir [*la loi de qui a fait le vœu*] ;
le jour où il aura **accompli** les [*la durée des*] jours de son **naziréat** [*vœu*]
il viendra de lui-même [1] à l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre,
LXX ≠ [*il offrira , lui-même, près des portes de la Tente du Témoignage*].
Nb. 6:14 Et il offrira son offrande à YHVH [*amènera son don au Seigneur*] :
un agneau, fils de son année [*d'un an*], parfait [*sans-défaut*],
pour un [*l'*]holocauste ;
et une agnelle, fille de son année, parfaite [*sans-défaut*],
pour un (sacrifice pour le) péché ÷
et un bélier, parfait [*sans-défaut*],
pour un (sacrifice) de paix [*comme (sacrifice) de salut*] ;
Nb. 6:15 et une corbeille de maçôth / azymes,
des gâteaux de fleur-de-farine pétris à l'huile,
LXX ≠ [*et une corbeille de (pains) sans-levain de fleur-de-farine,*
des pains confectionnés à l'huile],
et des galettes de maçôth / azymes [*sans-levain*] ointes d'huile ÷
et leurs oblations [*leur sacrifice*]
et leurs libations.
Nb. 6:16 Et le prêtre les offrira devant YHVH ÷
puis il fera (le sacrifice pour) son péché et son holocauste
Nb. 6:17 Quant au bélier, il en fera un (sacrifice) de paix pour YHVH,
LXX ≠ [*et il fera du bélier un (sacrifice) de salut pour Seigneur*]
en sus de la corbeille de maçôth / azymes [*de (pains) sans-levain*] ÷
puis le prêtre offrira son oblation [*sacrifice*] et sa libation.
Nb. 6:18 Alors le nazir rasera, à l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*Alors le voué rasera, près des portes de la Tente du Témoignage*],
sa tête de naziréat [*la tête (objet) de son vœu*] ÷
et prenant les cheveux de sa tête de naziréat, il les placera sur le feu
LXX ≠ [*et il déposera les poils / cheveux sur le feu*]
qui est sous le (sacrifice) de paix [*de salut*].
Nb. 6:19 Et le prêtre prendra le bras {= l'épaule} du bélier, une fois cuite [*cuite*],
et un **gâteau** de maçâh / azyme [*un pain sans-levain*] de la corbeille
et une galette de maçâh / azyme ÷ [*sans-levain*]
et il les placera sur les paumes du nazir [*les mains du voué*]
après que celui-ci aura rasé son naziréat [*vœu*].
Nb. 6:20 Et le prêtre les balancera en balancement [*les offrira en déposition*] devant YHVH ;
— [*ce sera*] chose sainte destinée au prêtre,
en sus de la poitrine° du balancement [*de la déposition*]
et de l'épaule [*le bras {= l'épaule}*] du prélèvement ÷
après quoi, le nazir [*voué*] (pourra) boire du vin.
Nb. 6:21 Telle est la loi du nazir [≠ *de celui*] qui a fait un vœu,
son offrande à YHVH pour son naziréat
LXX ≠ [*qui voue au Seigneur son don au Seigneur à propos du vœu*],
en sus de [*sans (compter)*] ce que trouve sa main ÷
selon la bouche de son vœu qu'il a voué,
ainsi fera-t-il de par la loi de son naziréat
LXX ≠ [*selon la puissance {= l'importance} de son vœu, qu'il voue selon la loi de purification°*].

[1] C'est la traduction de Rashi qui interprète [את] comme un réfléchi. On peut comprendre « on le fera venir ».

Nb. 6:22 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 6:23 Parle à ’Aharon et à ses fils pour dire :
Ainsi bénirez-vous les fils d'Israël :
Vous leur direz [*en leur disant*] :
Nb.. 6:23b [—*et ils déposeront mon Nom sur les fils d'Israël*
= TM v. 27 *et, moi, le Seigneur, je les bénirai* —]

Nb. 6:24 יְבָרֶכְךָ יְהוָה וְיִשְׁמְרֶךָ׃ ס
Nb. 6:25 יָאֵר יְהוָה׀ פָּנָיו אֵלֶיךָ וִיחֻנֶּךָּ׃ ס
Nb. 6:26 יִשָּׂא יְהוָה׀ פָּנָיו אֵלֶיךָ וְיָשֵׂם לְךָ שָׁלוֹם׃ ס
Nb. 6:27 וְשָׂמוּ אֶת־שְׁמִי עַל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
וַאֲנִי אֲבָרְכֵם׃ פ

Nb. 6:24 εὐλογήσαι σε κύριος καὶ φυλάξαι σε
Nb. 6:25 ἐπιφάναι κύριος τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἐπὶ σὲ καὶ ἐλεήσαι σε
Nb. 6:26 ἐπάραι κύριος τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἐπὶ σὲ καὶ δῴη σοι εἰρήνην.

Nb. 6:24 Que YHVH te bénisse
et te garde ! [1]
Nb. 6:25 Que YHVH t'illumine de sa Face ÷ [*te fasse apparaître sa Face*] [2]
et qu'il te fasse grâce [3] [*te fasse miséricorde*].
Nb. 6:26 Que YHVH lève sa Face vers [*sur*] toi [4]
et te mette en [*donne*] paix ! [5]

Nb. 6:27 Et ils mettront mon Nom sur les fils d'Israël
et, moi, Je les bénirai.

[1] Pour Théodoret, il s'agit de garder les bénédictions reçues ;
"te garder en tes possessions, te garder en bonne santé, te garder du mal, des démons (cf. *Tg Jo*) ;
pour d'autres maîtres : te garder des troubles qui précèdent les temps messianiques, te garder à l'heure de la mort,
te garder de la Géhenne, te garder dans le monde à venir" (*Sifré Nb.* 40).

[2] Pour *Sifré Nb*. 40, la lumière de la Thôrâh ou de la Shekhinâh ; pour Théodoret, l'Epiphanie de Jésus.

[3] "Que le Seigneur accueille tes demandes, qu'il favorise ta compréhension, ta sagesse, ton étude de la Thôrâh ou encore qu'il te donne des présents que tu ne mérites pas" (*Sifré Nb*. 40) cf. *Nb. R* 11,30-34.

[4] L'expression est curieuse en grec comme en hébreu; dans le contexte, elle a nécessairement un sens favorable : "Puisse le Seigneur tourner favorablement sa face" (*Sifré Nb*. 42, *Nb. R* 11:35-36 = détourner sa colère).

[5] *Sifré Nb.* 42 : la paix de l'âme, de la famille, du royaume messianique, la paix qui vient de l'étude de la Thôrâh ; *Tg Jo* : la paix sur un territoire ; Théodoret "Notre paix, c'est le Christ" (Ep 2:14-15).

Nb. 7: 1 Et il est advenu,
le jour où Moshèh a **achevé** de lever la Demeure [*Tente*],
et il l'a ointe et il l'a consacrée, avec tous ses objets
et l'autel avec tous ses objets ÷
et il (les) a oints et il les a consacrés.

Nb. 7: 2 Et les princes d'Israël, têtes de leurs maisons paternelles, ont offert … ÷
LXX ≠ [*Et les chefs d'Israël ont offert,*
— *les douze chefs des maisons de leurs lignages-paternels*]
c'étaient les princes des tribus,
ceux qui avaient présidé aux visités {= recensés} [*à la visite*°].

Nb. 7: 3 Et ils ont amené leur offrande [*leurs dons*] devant YHVH :
six chariots couverts [*à couverture*] et douze bœufs,
un chariot pour deux princes et un bœuf chacun ÷
et ils les ont offerts devant la Demeure [*ils les ont amenés devant la Tente*].

Nb. 7: 4 Et YHVH a dit à Moshèh :
Nb. 7: 5 Prends-les de leur part
et ils seront pour servir le service de la Tente de la Rencontre ÷
LXX ≠ [*et ils seront pour les œuvres / travaux liturgiques de la Tente du Témoignage*]
et tu les donneras aux Lévites, à chacun selon son service [*office*].

Nb. 7: 6 Et Moshèh a pris les chariots et les bœufs ÷ et il les a donnés aux Lévites.

Nb. 7: 7 Et les deux chariots et les quatre bœufs, il les a donnés aux fils de Guérshôn ÷
selon leur service [*leurs offices*].

Nb. 7: 8 Et les quatre chariots et les huit bœufs, il les a donnés aux fils de Merârî ÷
selon leur service [*leurs offices*], sous la main de 'Ithâmâr, fils de 'Aharon, le prêtre.

Nb. 7: 9 Et aux fils de Qehâth, il n'en n'a pas donné ÷
car, c'est le service du (Lieu) **Saint** qui (repose) sur eux,
LXX ≠ [*car ce sont les objets-de la liturgie du (Lieu) Saint qu'ils ont (en charge)*]
c'est sur (leurs) épaules°, qu'ils (les) soulèveront.

Nb. 7:10 Et les princes ont offert [*(cela) pour*] la dédicace de l'autel, le jour où on l'a oint ÷
et les princes ont offert leur offrande [*leurs dons*] devant l'autel.

Nb. 7:11 Et YHVH a dit à Moshèh ÷
Qu'un seul prince chaque jour (et) un (autre) prince un (autre) jour,
offre son offrande [*ses dons*] pour la dédicace de l'autel.

Nb. 7:12 Et (tel) a été celui qui a offert le premier jour son offrande [*son don*] ÷
Naḥshôn, fils de ’Ammî-Nâdâḇ, de la tribu de Yehoudâh.
Nb. 7:13 Et son offrande [≠ *Et il a offert son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de **septante** sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*] ÷
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:14 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix en or, rempli d'encens,
Nb. 7:15 un jeune taureau, d'entre les bovins,
un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:16 [*Et*] un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres, pour le (sacrifice pour le) péché.
Nb. 7:17 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*],
cinq béliers, cinq boucs [µydI∞Tu['], cinq agneaux [*agnelles*] d’un an ÷
telle a été l’offrande [*le don*] de Naḥshôn, fils de ’Ammi-Nâdâḇ.

Nb. 7:18 Et, le second jour,
(c'est) Nethan-’El [*Nathana-’El*], fils de Çou‘âr [*Sôgar*], (qui) a offert ÷
(en tant que) prince de Yśâsḳâr,
Nb. 7:19 Et il a offert son offrande [*son don*]:
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de **septante** sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** ÷ [≠ *suivant le sicle saint*]
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:20 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix en or, rempli d'encens,
Nb. 7:21 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:22 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:23 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d’un an ÷
telle a été l’offrande [*le don*] de Nethan-’El [*Nathana-’El*], fils de Çou‘âr [*Sôgar*].

Nb. 7:24 Et le **troisième** jour,
ç'a été le prince des fils de Zeḇouloun [*Zaboulôn*],’Élî-’Âb, fils de 'Hélon.
Nb. 7:25 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de **septante** sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*] ÷
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:26 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix en or, rempli d'encens,
Nb. 7:27 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:28 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:29 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d’un an ÷
telle a été l’offrande de ’Élî-’Âḇ, fils de Ḥélon.

Nb. 7:30 Le quatrième jour,
(ç'a été) le prince des fils de Re'ouḇén [*Roubène*] ÷ 'Elî-Çour, fils de Shedé'Our.
Nb. 7:31 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de **septante** sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*] ÷
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:32 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:33 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:34 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:35 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d'un an ÷
telle a été l'offrande de 'Elî-Çour, fils de Shedé'Our.

Nb. 7:36 Le cinquième jour,
(ç'a été) le prince des fils de Shime'ôn [*Syméon*] ÷ Sheloumî-'El, fils de Çourî-Shaddâï.
Nb. 7:37 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de **septante** sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*] ÷
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:38 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:39 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:40 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:41 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d'un an ÷
telle a été l'offrande de Sheloumî-'El, fils de Çourî-Shaddâï.

Nb. 7:42 Et le sixième jour, ç'a été le prince des fils de Gâd ÷
'Élî-Âśâph, fils de De'ou-'El [***Ragouèl***].[1]
Nb. 7:43 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de **septante** sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*] ÷
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:44 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:45 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:46 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:47 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d'un an ÷
telle a été l'offrande de 'Élî-Âs̱âph, fils de De'ou-'El [***Ragouèl***].

[1] Ragouèl : cf. note à 1:14.

Nb. 7:48 Et le septième jour,
ç'a été le prince des fils de ’Ephraïm, ’Élî-Shâmâ‘, fils de ’Ammî-Houd.
Nb. 7:49 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de septante sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*];
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:50 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:51 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:52 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:53 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d’un an ÷
telle a été l’offrande de ’Élî-Shâmâ‘, fils de ’Ammî-Houd.

Nb. 7:54 Et le huitième jour,
ç'a été le prince des fils de Menasèh, Gamlî-’El, fils de Pedâh-Çour.
Nb. 7:55 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de septante sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*];
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:56 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:57 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:58 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:59 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d’un an ÷
telle a été l’offrande de Gamlî-’El, fils de Pedâh-Çour.

Nb. 7:60 Et le neuvième jour,
ç'a été le prince des fils de Ben-Yâmin, ’Aḥî-Dân, fils de Guide‘onî.
Nb. 7:61 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de septante sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*];
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:62 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:63 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:64 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:65 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d’un an ÷
telle a été l’offrande de ’Aḥî-Dân, fils de Guide‘onî.

Nb. 7:66 Et le dixième jour,
ç'a été le prince des fils de Dân, ’Ahî-‘Ezèr, fils de ’Ammî-Shaddâï.
Nb. 7:67 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de septante sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*];
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:68 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:69 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:70 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:71 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d’un an ÷
telle a été l’offrande de ’Aḥî-‘Ezèr, fils de ’Ammî-Shaddâï.

Nb. 7:72 Et le onzième jour,
ç'a été le prince des fils de ’Âshér, Pagu‘î-’El, fils de ‘Oḳrân.
Nb. 7:73 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de septante sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*];
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:74 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:75 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:76 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:77 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d’un an ÷
telle a été l’offrande de Pagu‘î-’El, fils de ‘Oḳrân

Nb. 7:78 Et le douzième jour, ç'a été le prince des fils de Nephthâlî, ’Aḥî-Ra‘, fils de ‘Énân.
Nb. 7:79 Son offrande [*(Et il a apporté) son don*] :
un plat en argent — du poids de cent trente (sicles),
une coupe-à-aspersion, en argent, de septante sicles,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*];
tous deux remplis de fleur-de-farine pétrie à l'huile, pour l'oblation,
Nb. 7:80 un bol (à encens) [*une cassolette*] de dix (sicles) en or, rempli d'encens,
Nb. 7:81 un jeune taureau, un bélier, un agneau né dans l'année, pour l'holocauste,
Nb. 7:82 [*et*] un jeune-**bouc** d'entre les **chèvres** / **caprins**, (en sacrifice) pour le péché ;
Nb. 7:83 et, pour le (sacrifice) de paix [*de salut*],
deux bœufs [*génisses*], cinq béliers, cinq **boucs**, cinq agneaux d’un an ÷
telle a été l’offrande de ’Aḥî-Ra‘, fils de ‘Énân.

Nb. 7:84 Telle a été la dédicace de l'autel, le jour où on l'a oint,
de la part des princes d'Israël ÷
plats en argent : douze, coupes-à-aspersion, en argent : douze,
bols (à encens) [*cassolettes*] en or : douze.

Nb. 7:85 Chaque plat en argent était de cent trente (sicles),
chaque coupe-à-aspersion de septante ÷
tout l'argent de ces objets : deux mille quatre cent (sicles),
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle des choses saintes*].

Nb. 7:86 Bols (à encens) [*cassolettes*] en **or** : douze, remplis d'encens,
TM+ [de dix (sicles) le bol (à encens), suivant le sicle du (Lieu) **Saint**] ÷
tout l'**or** des bols (à encens) [*cassolettes*] : cent vingt [*(mesures) d'**or***].

Nb. 7:87 Total des bovins pour l'holocauste : taureaux, douze;
béliers : douze ; agneaux d'un an : douze ;
plus leur oblation [*leur sacrifice* + *et leur libation*] ÷
et jeunes-boucs des [*d'entre les*] chèvres : douze, (en sacrifice) pour le péché.

Nb. 7:88 Et total des bovins du (sacrifice) de paix : vingt-quatre taureaux / taurillons ;
béliers : douze ; **boucs** : douze ; agneaux d'un an : douze ÷
telle a été la dédicace de l'autel, après qu'on l'eut oint.
LXX ≠ [*Total des bovins pour le sacrifice de salut : vingt-quatre génisses,*
*soixante béliers, soixante **boucs**, soixante agnelles d'un an, sans-défaut;*
telle a été la dédicace° de l'autel,
*après qu'il lui eut **rempli** les mains (= à Aaron) et qu'il l'eut oint*].

Nb. 7:89 Et [≠ *Alors que*] Moshèh entrait dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*],
pour parler avec Lui ;
et il entendait la voix [*du Seigneur*]
qui lui parlait,
de dessus le [*d'en-haut du*] propitiatoire qui était sur l'arche du Témoignage,
d'entre les deux Keroubîm [≠ *entre les deux chérubins*] ÷
et il Lui parlait.

Nb. 8: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 8: 2 Tu parleras à ’Aharon et tu lui diras :
Quand tu feras monter [*poseras*] les lampes,
c’est vers le devant du lampadaire [מְנֹרָה]
que devront illuminer les sept lampes.
Nb. 8: 3 Et ’Aharon a fait ainsi :
c’est vers le devant du lampadaire qu’il a fait monter ses lampes,
LXX ≠ [*du seul côté vers la face du lampadaire il a allumé° ses lampes*]
selon ce qu’avait commandé YHVH à Moshèh.

Nb. 8: 4 Et voici comment était fait le [*était faite la préparation du*] lampadaire
il était d’or martelé° [*en or massif*] ;
[TM jusqu’à] sa tige, [TM jusqu’à] ses bourgeons [*ses lys*],
il était d’or martelé° [*massif tout entier*] ÷
selon la vision qu’avait fait voir [[*l'aspect qu’avait montré*] YHVH à Moshèh ,
ainsi a-t-il [1] fait le lampadaire.

[1] Le “il” ambigu peut désigner Mosheh (ainsi TB *Menaḥoth* 28b) ou le Seigneur (ainsi Nb*Rabb.* 15:26-27).

Nb. 8: 5 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 8: 6 Prends les Lévites du milieu des fils d'Israël ÷ et purifie-les [*purifie°-les*].
Nb. 8: 7 Voici ce que tu leur feras pour les purifier :
LXX ≠ [*et c'est ainsi que tu feras pour eux leur purification°*] :
fais jaillir sur eux de l'eau de péché {= d'expiation} [1]
LXX ≠ [*tu les aspergeras d'eau de purification°*] ÷
puis ils feront **passer** le rasoir [*le rasoir **passera***] sur toute leur **chair** [σῶμα]
et ils fouleront [*nettoieront*] leurs vêtements :
et (alors) ils seront purs [*seront purs*].
Nb. 8: 8 Et ils prendront un jeune taureau et son oblation de fleur-de-farine pétrie à l'huile
et tu prendras un second jeune taureau pour (le sacrifice pour) le péché.
Nb. 8: 9 Et tu feras approcher les Lévites devant la Tente de la Rencontre ÷
LXX ≠ [*Et tu amèneras les Lévites devant la Tente du Témoignage*]
et tu feras rassembler toute la communauté [*l'assemblée*] des fils d'Israël.
Nb. 8:10 Et tu feras approcher [*amèneras*] les Lévites devant YHVH ÷
et les fils d'Israël appuieront [*imposeront*] leurs mains sur les Lévites.
Nb. 8:11 Et 'Aharon balancera en balancement les Lévites devant YHVH
LXX ≠ [*Et Aaron mettra à part les Lévites, à titre de restitution, devant le Seigneur*],
de la part des fils d'Israël ÷
et ils seront (affectés) pour servir le service [*œuvrer les œuvres*] de YHVH.
Nb. 8:12 Et les Lévites appuieront [*imposeront*] leurs mains sur la tête des taureaux ÷
et il offre [*fera*] l'un en (sacrifice pour) le péché
et l'autre en holocauste à YHVH,
afin de faire l'**expiation** pour les Lévites [*pour eux*].
Nb. 8:13 Et tu feras tenir debout les Lévites
[+ *devant le Seigneur et*] devant 'Aharon et devant ses fils ÷
et tu les balanceras en balancement pour YHVH
LXX ≠ [*et tu les restitueras (à titre de) restitution devant le Seigneur*].
Nb. 8:14 Et (ainsi) tu sépareras [*mettras à part*] les Lévites du milieu / sein des fils d'Israël
et les Lévites [*ils*] seront à moi.

[1] Il s'agit d'une eau analogue à celle visée par Nb. 19. Cf. *BA* IV, *Intr*. p. 124)

Nb. 8:15 Et après cela les Lévites viendront servir la Tente de la Rencontre ÷
[… *entreront pour œuvrer les œuvres de la Tente du Témoignage*]
et (c'est ainsi que) tu les purifieras
et que tu les balanceras en balancement [≠ *les redonneras* + *devant le Seigneur*].

Nb. 8:16 Car eux me sont donnés, donnés, du sein [*milieu*] des fils d'Israël ÷
je les ai pris pour moi à la place de tout ce qui ouvre° la matrice,
de tout premier-né parmi les fils d'Israël.

Nb. 8:17 Car tout premier-né (est) à moi chez les fils d'Israël,
(qu'il s'agisse d')humain(s) ou (de) bétail ÷
le jour où j'ai frappé tout premier-né en terre d'Egypte,
je me le suis consacré [*je les ai sanctifiés pour moi*].

Nb. 8:18 Et j'ai pris les Lévites,
à la place de tout premier-né chez les fils d'Israël.

Nb. 8:19 Et j'ai [*re*]donné les Lévites, (à titre de) donnés, à ’Aharon et à ses fils,
du sein [*milieu*] des fils d'Israël,
pour servir le service [*œuvrer les œuvres*] des fils d'Israël
dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*]
et pour faire l'**expiation** pour les fils d'Israël,
TM [et il n'y aura pas parmi les fils d'Israël de fléau,
quand les fils d'Israël s'avanceront vers le (lieu) saint].
LXX ≠ [*et il n'y aura chez les fils d'Israël*
personne qui s'approche° des (choses) saintes].

Nb. 8:20 Et Moshèh et ’Aharon et toute la communauté des fils d'Israël
ont fait à l'égard des Lévites,
selon tout ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh, à l'égard des Lévites ÷
ainsi ont fait à leur égard les fils d'Israël.

Nb. 8:21 Et les Lévites se sont souillés {= débarrassés de la souillure} [*purifiés*°]
et ils ont foulé [*nettoyé*] leurs [*les*] vêtements ÷
et ’Aharon les a balancés en balancement devant YHVH
LXX ≠ [*et Aaron les a restitués à titre de restitution devant le Seigneur*]
et ’Aharon a fait l'expiation pour eux, afin de les purifier [*purifier*°].

Nb. 8:22 Et après cela, les Lévites sont venus [*entrés*]
pour servir leur service [*officier leur office*]
dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*],
devant ’Aharon et devant ses fils ÷
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh au sujet des Lévites,
ainsi a-t-on fait à leur égard.

Nb. 8:23 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 8:24 Voici ce qui concerne les Lévites :
Depuis vingt-cinq ans et au-dessus,
le Lévite entrera pour militer dans la milice, au service de la Tente de la Rencontre
[*il entrera* *pour œuvrer*° [1] *dans la Tente du Témoignage*].
Nb. 8:25 Et, à partir de cinquante ans,
il se retirera de la milice du service [*il se tiendra éloigné de l'office*] ÷
et il ne servira [*œuvrera*] plus.
Nb. 8:26 Et il sera au service° de / assistera ses frères, dans la Tente de la Rencontre,
pour garder les gardes,
LXX ≠ [*Et son frère officiera dans la Tente du Témoignage, à garder les gardes*],
mais il ne servira pas en service (à plein temps) [*mais d'œuvres il n'œuvrera pas*] ÷
ainsi feras-tu à l'égard des Lévites, en ce qui concerne leurs charges [*gardes*].

[1] Le verbe - dont c'est le seul emploi dans le Pentateuque - dénote souvent en grec une tâche d'exécution, ce qui correspond bien à l'activité des Lévites, sous les ordres d'Aaron et des prêtres. Pour tout ce passage, voir *BA* IV, *Intr*.

Nb. 9: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh, dans le désert du Sînâï,
la deuxième année après leur sortie de la terre d'Egypte, au premier mois,
pour dire :

Nb. 9: 2 Et les fils d'Israël feront la Pâque en son (temps)-fixé
LXX ≠ [*Parle et que les fils d'Israël fassent la Pâque en sa saison*].

Nb. 9: 3 C'est le quatorzième jour de ce [*du premier*] mois, entre les deux soirs [*vers le soir*],[1]
que vous la ferez [*tu la feras*], selon son (temps)-fixé ÷ [*selon (ses) moments*] [2]
selon tous ses statuts [*sa loi*] et selon toutes ses règles [*son rituel*],
vous la ferez [*tu la feras*].

Nb. 9: 4 Et Moshèh a ordonné aux fils d'Israël de faire la Pâque.

Nb. 9: 5 [TM Et ils ont fait la Pâque],
au premier (mois), le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs
LXX ≠ [*commençant le quatorzième jour du mois*]
dans le désert du Sînâï ;
selon tout ce que YHVH avait commandé à Moshèh,
ainsi ont fait les fils d'Israël.

[1] Pour la tradition rabbinique, entre midi (le soleil commence à décliner) et le moment où il se couche ;
pour LXX, entre le coucher du soleil et la tombée de la nuit.

[2] LXX choisit peut-être un pluriel inattendu pour solenniser le verset en modifiant l'expression "reçue".

Nb. 9: 6 Or il y avait des hommes qui étaient impurs du fait d'une âme {cadavre} d'homme
et qui ne pouvaient faire la Pâque **en ce jour-là** ÷
et ils se sont approchés [*se sont avancés*] devant Moshèh et [TM devant] 'Aharon,
en ce jour-là.

Nb. 9: 7 Et ces hommes-là lui ont dit :
Nous sommes impurs du fait d'une âme {cadavre} d'homme ÷
pourquoi serions-nous écartés d'approcher / d'offrir l'offrande de YHVH,
LXX ≠ [*devons-nous donc manquer d'offrir le don au Seigneur*],
en son (temps)-fixé [*moment*], au milieu des fils d'Israël ?

Nb. 9: 8 Et Moshèh leur a dit :
Tenez-vous là, que j'entende ce que YHVH commandera pour vous.

Nb. 9: 9 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :

Nb. 9:10 Parle aux fils d'Israël, pour dire :
Si quelqu'un parmi vous, ou vos générations, est impur du fait d'une âme {cadavre}
ou se trouve en route au loin,
il pourra faire une Pâque pour YHVH.

Nb. 9:11 C'est au second mois,
le quatorzième jour, entre les deux soirs [*vers le soir*] qu'ils la feront ÷
ils la mangeront avec des maçôth / azymes [*(pains) sans-levain*] et des herbes-amères.

Nb. 9:12 Ils n'en laisseront rien (subsister) jusqu'au **matin**
et ils n'en briseront pas un os ÷
selon tout le statut [*la loi*] de la Pâque, ils la feront.

Nb. 9:13 Et l'homme [*un homme*] qui est pur et [*ou*] ne se trouve pas en [*longue*] route —
et s'**abstient** [*manque*] de faire la Pâque
cette âme-là sera retranchée de son peuple ÷
car l'offrande [*le don*] de YHVH, elle ne l'a pas offerte en son (temps)-fixé [*moment*],
il portera [*prendra*] son péché, cet homme-là.

Nb. 9:14 Et si un résident réside [*un immigrant immigre / s'avance vers*] chez vous,
il pourra faire une Pâque pour YHVH,
selon le statut [*la loi*] de la Pâque et selon sa règle [*son rituel*], ainsi fera-t-il ÷
il n'y aura pour vous qu'un statut [*une loi*],
pour le résident [*l'**immigrant***] comme pour l'autochtone de la terre.

Nb. 9:15 Et, le jour où a été levée la Demeure [*Tente*],
la nuée a couvert la Demeure [*Tente*],
[TM+ pour] la Tente [*Maison*] du Témoignage ÷
et, le soir,
il y aura [*avait*] sur la Demeure [*Tente*] comme une vision [*un aspect* ?] de feu,
jusqu'au **matin**.

Nb. 9:16 Et ainsi en a-t-il été constamment :
la nuée la couvrait ÷ [LXX *le jour*]
et il y avait une vision [*un aspect* ?] de feu, la nuit.

Nb. 9:17 Et selon que la nuée est montée {= s'est élevée} de dessus la Tente,
et, après cela, les fils d'Israël partent [*ont levé-(le-camp)*] ÷
et au lieu où demeure [là] [*s'est posée*] la nuée,
là campent [*ont campé*] les fils d'Israël.

Nb. 9:18 C'est sur la bouche [*l'ordonnance*] de YHVH
que les fils d'Israël partent [*lèveront-(le-camp)*]
et sur la bouche [*l'ordonnance*] de YHVH qu'ils campent [*camperont*] ÷
et tous les jours que la nuée demeure sur la Demeure [*ombrage la Tente*],
ils campent [*camperont*].

Nb. 9:19 Et quand la nuée s'attardera sur la Demeure [*Tente*] de nombreux jours ÷
et les fils d'Israël garderont les gardes de YHVH
et ils ne partiront [*décamperont*] pas.

Nb. 9:20 Et il se fera que la nuée sera nombre de jours sur la Demeure ÷
sur la bouche de YHVH, ils camperont
et sur la bouche de YHVH ils partiront.
LXX ≠ [*Et il se fera, lorsque la nuée abritera la Tente, (un certain) nombre de jours*
que, à la voix du Seigneur, ils camperont
et sur l'ordonnance du Seigneur, ils lèveront-(le-camp)].

Nb. 9:21 Et il se fera que la nuée n'aille que du soir au **matin**,
dès que la nuée montera {= s'élèvera} au **matin**, ils partiront [*lèveront-(le-camp)*] ÷
ou bien, de jour et une nuit,
et la nuée montera {= s'élèvera} et ils partiront [*lèveront-(le-camp)*].

Nb. 9:22 Ou bien deux jours, ou bien un mois, ou bien des jours
LXX ≠ [*Lorsque ce sera pour des jours ou un mois, le(s) jour(s)se multipliant*]
tant que la nuée s'attardait [TM sur la Demeure pour demeurer sur elle] [≠ *l'ombrageant*],
les fils d'Israël camperont et ne partiront pas [*ne lèveront-pas-(le-camp)*] ÷
TM+ [et quand elle montera {= s'élèvera}, ils lèveront (le camp)].

Nb. 9:23 [TM+ C'est sur la bouche de YHVH qu'ils camperont]
et [*car c'est*] sur l'ordre de YHVH qu'ils partiront [*lèveront-(le-camp)*] ÷
ils ont gardé les gardes de YHVH
sur la bouche [*l'ordonnance*] de YHVH par la main de Moshèh.

Nb. 10: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 10: 2 Fais-toi deux trompettes d'argent ÷ [1]
(de métal) martelé° [*martelé*], tu les feras ÷
elles te serviront pour la convocation de la communauté [*pour appeler l'assemblée*]
et pour les départs [≠ *et pour lever° les camps*].
Nb. 10: 3 Et ils en **sonneront** [*tu en **sonneras***]
et toute la communauté se **rencontrera** [*réunira*] [TM+ auprès de toi],
à l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre.
[*à la porte de la Tente du Témoignage*.]
Nb. 10: 4 Mais si ce n'est que d'une seule [2] qu'ils sonnent,
ce sont les princes, chefs des clans d'Israël, qui se **rencontreront** auprès de toi
LXX ≠ [*avanceront vers toi tous les chefs, les dirigeants d'Israël*].
Nb. 10: 5 Et vous **sonnerez** (avec) acclamation [≠ *et vous sonnerez un signal*] ÷
et partiront [*décamperont*] les camps qui campent vers l'orient [*au levant*].
Nb. 10: 6 Et vous **sonnerez** (avec) acclamation une seconde fois [≠ *un deuxième signal*]
et partiront [*décamperont*] les camps qui campent vers Thémân {= le midi} [*au sud*] ÷
LXX + [*et vous sonnerez un troisième signal* [3]
et décamperont les camps qui campent vers la mer {= à l'ouest} ;
et vous sonnerez un quatrième signal
et décamperont les camps qui campent vers le nord].
on **sonnera** (avec) acclamation pour leurs départs
LXX ≠ [*d'un signal ils sonneront à leur levée-(de-camp)*].
Nb. 10: 7 Et pour assembler l'assemblée ÷
hiph. fut. vous **sonnerez** et vous n'acclamerez pas [*mais pas d'un signal*].[4]
Nb. 10: 8 Ce sont les fils de 'Aharon, les prêtres, qui sonneront des trompettes ÷
et elles seront [*ce sera*] pour vous un statut [*une règle*] d'éternité, pour vos générations.
Nb. 10: 9 Lorsque, dans votre terre,
vous irez au combat [*vous sortez en guerre*]
contre l'oppresseur {= adversaire} qui vous (op)presse
LXX ≠ [*contre les adversaires dressés contre vous*],
vous acclamerez [*vous ferez le signal*] avec / dans les trompettes ÷
vous vous rappellerez ainsi à (la mémoire de) YHVH, [TM + votre Dieu];
et vous serez sauvés de vos ennemis.
Nb. 10:10 Et au jour [*aux jours* ; Sam. id.] de votre **joie**, [5]
et dans vos (temps)-fixés / rencontres [*fêtes*]
et au commencement de vos mois [*dans vos néoménies*],
hiph. pret. [TM et] vous **sonnerez** dans [*trompetterez*] les trompettes
durant [TM+ vos] holocaustes et [TM+ vos] sacrifices de paix [*offrandes de salut*] ÷
et elles vous serviront de mémorial [*et pour vous, il y aura réminiscence*]
devant [*votre*] Dieu ;
Je suis YHVH, votre Dieu !

[1] "à tes propres frais", "pour toi seul" : elles sont réservées à Moïse et ont été cachées de son vivant même (*NbR* 15:53-59; *Sifré Nb.* 72). Josué utilisera donc un shôphâr / cor.
[2] La plupart des traducteurs modernes comprennent "qu'une seule fois"; Josèphe = "que d'une seule trompette".
[3] Josèphe mentionne troisième et quatrième sonnerie et précise : la tente, démontée et entourée par les Lévites est emportée au milieu des tribus : les six premières devançant et les six dernières suivant. (Cf. Nb. 2:1-16, 17, 18-31).
[4] Pour Théodoret, la communauté que l'on réunit "sans sonner un signal" figure "les catéchumènes, à cause desquels nous parlons obscurément des mystères divins ; lorsqu'ils sont sortis, nous donnons un enseignement clair aux initiés."
[5] Une tradition rabbinique propose de lire "de vos shabbats" ;
l'étude de *euphrainesthai* dans le Dt permet de montrer qu'il s'agit de festins liés à des fêtes liturgiques ;
dans la *Lettre d'Aristée*, "*euphrosynè*" désigne le repas lui-même, le banquet.

Nb. 10:11 Et il est advenu,
la deuxième année, au deuxième mois, le vingt du mois ÷
la nuée est montée {= s'est élevée} de dessus la Demeure [*Tente*] du Témoignage.

Nb. 10:12 Et les fils d'Israël sont partis [*ont décampé*] ,
pour leurs étapes [≠ *avec leurs trains*], du [≠ *dans le*] désert du Sînâï ;
et la nuée a **demeuré** [*s'est placée*] dans le désert de **Pâ'rân**. [1]

Nb. 10:13 Et ils sont partis, pour la première fois, [≠ *Et les premiers ont décampé*,] ÷
sur la bouche [*l'ordre*] de YHVH, par la main de Moshèh.

Nb. 10:14 Et est parti [*a décampé*] en premier
l'étendard [*le corps de troupe*] du camp des fils de Yehoudâh,
selon leurs armées [≠ *avec leur armée*] ÷
et à la tête de son armée était Na'hshôn, fils de 'Ammi-Nâdâḃ ;

Nb. 10:15 et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Ysâskhâr ÷ Netan-'El, fils de Çou'âr ;

Nb. 10:16 et à la tête de l'armée de la tribu des fils de de Zeḃouloun [*Zaboulôn*] ÷
'Élî-'Âḃ, fils de Ḥélon ;

Nb. 10:17 Et ils ont fait descendre {= démonté} la Demeure [*Et ils démonteront la Tente*] ÷
et sont partis les fils de Guérshôn et les fils de Merârî, porteurs de la Demeure.
LXX ≠ [*et décamperont les fils de Gedsôn et les fils de Merari, en portant la Tente*.]

Nb. 10:18 Et est parti [*a décampé*] (ensuite)
l'étendard [*le corps de troupe*] du camp de Re'ouḃén,
selon leurs armées [≠ *avec leur armée*] ÷
et à la tête de son armée était 'Elî-Çour, fils de Shedé'Our.

Nb. 10:19 Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Shime'ôn ÷
Sheloumî-'El, fils de Çourî-Shaddâï ;

Nb. 10:20 Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Gâd ÷
'Élî-Âsâph, fils de De'ou-'El [***Ragouèl***] ;

Nb. 10:21 Et sont partis [*décamperont*] ensuite les Qehâthites [*les fils de Kaath*],
porteurs du sanctuaire [*des (choses)-saintes*] ÷
et on dressait la Demeure [*on dressera la Tente*], avant leur arrivée [*qu'ils n'arrivent*].

Nb. 10:22 Et est parti l'étendard [*décampera le corps de troupe*] du camp des fils de 'Ephraïm,
selon leurs armées [≠ *avec leur armée*] ÷
et à la tête de son armée était 'Élî-Shâmâ', fils de 'Ammi-Houd ;

Nb. 10:23 Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Menasshèh, Gamlî-'El, fils de Pedâh-Çour ;

Nb. 10:24 Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Ben-Yâmin, 'Aḃî-Dân, fils de Guide'onî ;

Nb. 10:25 Et est parti l'étendard [*décampera le corps de troupe*] du camp des fils de Dân,
à l'arrière-garde de tous les camps, selon leurs armées [≠ *avec leur armée*] ÷
et à la tête de son armée 'Aḥî-'Ezèr, fils de 'Ammî-Shaddâï.

Nb. 10:26 Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de 'Âshér ÷ Pagu'î-'El, fils de 'Okhrân ;

Nb. 10:27 Et à la tête de l'armée de la tribu des fils de Nephththâlî ÷ 'Aḥî-Ra', fils de 'Énân.

Nb. 10:28 Tels étaient les départs des fils d'Israël, selon leurs armées ÷
et ils sont partis.
LXX ≠ [*Telles (étaient) les armées en marche* {= l'ordre de marche} *des fils d'Israël ;*
et ils ont décampé, avec leur force armée].

[1] Région au nord de la péninsule sinaïtique, entre Egypte, sud Palestine et Edom. Ismaélites.

Nb. 10:29 Et Moshèh a dit à 'Hobâb, fils de Ré‘ou-El, le Midîânite, beau-père de Moshèh,
[*Nous*], nous partons [*décampons*] pour le lieu
dont YHVH a dit : Je vous le donnerai ÷
va [*viens*] avec nous et nous te ferons du bien,
car YHVH a dit du bien pour Israël
[*car le Seigneur a dit de belles choses au sujet d'Israël*].

Nb. 10:30 Et il lui a dit : Je n'irai pas [*ne ferai-pas route*] ÷
car c'est vers ma terre et vers ma naissance / parenté [*race*] [TM+ que j'irai].

Nb. 10:31 Et [Moshèh] a dit : Ne nous abandonne pas, [TM+ je t'en prie] ÷
puisque tu as connu notre camper [≠ *puisque tu as été avec nous*] dans le désert,
(étant) pour nous des yeux [*étant chez nous un ancien*].

Nb. 10:32 Et il adviendra, si tu viens avec nous ÷
qu'il y aura tout ce bien dont nous fait bénéficier YHVH,
et nous te ferons du bien.

Nb. 10:33 Et ils sont partis [*ont décampé*] de la montagne de YHVH pour trois jours de route ÷
et l'arche de l'Alliance de YHVH partant [≠ *avançant*] devant eux,
(durant) ces trois jours de route,
pour explorer [*reconnaître*] pour eux un (lieu de) repos.

Nb. 10:34 Et la nuée de YHVH (était) [+ *est devenue ombrageante*] au-dessus d'eux,
= *Nb. 10:36* pendant le jour ÷
quand ils partaient [*décampaient*] du camp.

Nb. 10:35 Or il est advenu, quand l'arche partait [*décampait*], (que) Moshèh a dit :
= *Nb. 10:34* Lève-toi, YHVH, que tes ennemis soient dispersés
et que fuient ceux qui te haïssent [TM+ devant ta Face] !

Nb. 10:36 Et quand elle reposera, il dira [*au (lieu de) repos, il a dit*] :
= *Nb. 10:35* Fais-retour, YHVH [[vers]] [≠ *Tourne-toi, Seigneur* ou *Fais-retourner, Seigneur*],
les myriades des milliers d'Israël [*les milliers, les myriades en Israël*]!

Tg N [Reviens, YHVH, de ta colère ; fais-reposer ta gloire au milieu des myriades…]
Tg O [… Réside dans ta gloire au milieu des myriades…]
Tg Jo [… montre ton amour pour les myriades…]

Nb. 11: 1 Et le peuple a été comme (des hommes) se lamentant malignement aux oreilles de YHVH
LXX ≠ [*Et le peuple a murmuré° malignement devant le Seigneur*] ÷
et YHVH a entendu
et sa colère s'est enflammée [*et il s'est emporté de colère*] ÷
et le feu de YHVH a brûlé contre eux
LXX ≠ [*et s'est allumé parmi eux un feu de par le Seigneur*]
et il a mangé {= dévoré} [*dévoré*] une extrémité [*partie*] du camp.

Nb. 11: 2 Et le peuple a poussé-un-cri [*crié*] vers Moshèh ÷
et Moshèh a intercédé auprès de YHVH et le feu est tombé [*a cessé°*].

Nb. 11: 3 Et il a appelé ce lieu [*ce lieu a été appelé*] du nom de Taḇé'érâh [*Embrasement*] [1] ÷
parce que le feu de YHVH avait brûlé contre eux.
LXX ≠ [*parce que s'était allumé parmi eux un feu de par le Seigneur*]

Nb. 11: 4 Et le ramassis [≠ *la (foule) mêlée*] qui (se trouvait) en leur sein [*en eux*]
a désiré un désir [*convoité une convoitise*] {= a été pris de convoitise} ÷
et les fils d'Israël aussi ont fait retour [≠ *se sont assis*] et ont **pleuré** ;
et ils ont dit : Qui nous fera manger [*donnera-par-bouchées*] de la **chair** [*viande*] ?

Nb. 11: 5 Nous nous souvenons de la **poissonnaille** [*des **poissons***]
que nous mangions en Miçrayim, gratuitement {= pour rien} ÷
et des concombres et des melons et des poireaux et des oignons et de l'ail !

Nb. 11: 6 Et maintenant notre gosier est sec [2] ÷
LXX ≠ [*Et maintenant, notre âme est toute-sèche* (katavxhro")]
plus rien, rien que la manne sous nos yeux !

Nb. 11: 7 Et la manne [*était*] comme de la semence de coriandre, [TM+ elle] ÷
et son œil [*aspect*] (était) comme l'œil du bdellium
[≠ *comme l'aspect de la glace / du cristal (de roche)*].

Nb. 11: 8 Le peuple parcourait [*traversait*] (la terre) et la recueillait,
puis on la moulait à la [double]-meule
ou on la pilait° au pilon [≠ *broyait dans le mortier*]
et on la cuisait° au pot et on en faisait des galettes [*des pains-cachés (sous la cendre)*] ÷
et son goût [*sa saveur*] était comme le goût d'un gâteau [*beignet*] à l'huile.

Nb. 11: 9 Quand la rosée descendait la nuit sur le camp ÷ la manne y descendait aussi.

Nb. 11:10 Et Moshèh [*les*] a entendu [TM le peuple]
pleurer, par clans [*selon leurs dèmes*],
chacun à l'ouverture {= l'entrée} de sa tente ÷ [≠ *chacun à sa porte*]
et la colère de YHVH s'est enflammée, beaucoup
LXX ≠ [*et le Seigneur s'est emporté d'une colère extrême*] ;
et aux yeux de [*devant*] Moshèh, cela a été mauvais.

[1] Etymologie populaire qui rattache à la √ *bâ'ar* "brûler", le nom qui peut signifier aussi "pâturage".
L'itinéraire récapitulatif de Nb. 33 ignore ce nom, que Dt 9:22+23 cite avec Qibroth en les situant près de Qadesh.

[2] *Tg. N.* comprend : « notre gosier est vide » ; *Tg. O.* donne : « nos âmes ont un désir violent » ;
selon *Sifré Nb*. 88, les ventres des Hébreux n'évacuent pas la manne sous forme d'excréments.

Nb. 11:11 Et Moshèh a dit à YHVH :
Pourquoi [LXX *Pour quoi*] fais-tu du mal à ton serviteur
et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux ÷
que tu (m')aies imposé la charge [*l'élan*] de [TM+ tout] ce peuple-ci, [1]
à moi ?
Nb. 11:12 Est-ce moi qui suis devenu enceint(e) de [*ai conçu en (mon) ventre*] tout ce peuple-ci,
Est-ce moi qui l'ai [*les ai*] enfanté[*s*] ? ÷
pour que tu me dises : Soulève-le / Porte-le [*Prends-le*] sur ton sein {= dans tes bras}
— comme la nourrice soulève / porte [*soulève*] le nourrisson —
vers la '**adâmâ**h que tu as juré à ses pères (de lui donner).

Nb. 11:13 D'où (prendrai)-je de la **chair** [krea"] pour en donner à tout ce peuple
alors qu'ils pleurent près de moi en disant :
Donne-nous de la **chair** [krea"] à manger ?
Nb. 11:14 Je ne puis, MOI seul, lever / porter [*porter*] [TM+ tout] ce peuple-ci ÷
c'est trop lourd / pesant pour moi [+ *cette sentence-ci*] !
Nb. 11:15 Si tu veux me traiter ainsi, tue-moi, de grâce, tue-moi ;
si j'ai trouvé grâce [≠ *miséricorde*] à tes yeux ÷
et que je ne voie plus mon malheur.

[1] La transposition s'explique par référence à Ex. 32:22 LXX.

Nb. 11:16 Et YHVH a dit à Moshèh :
Réunis-moi **septante** hommes d'entre les anciens d'Israël,
dont tu sais qu'ils sont des anciens du peuple et ses [*leurs*] scribes° ÷
tu les prendras [*amèneras*] à la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*]
et ils se tiendront là avec toi.
Nb. 11:17 Et je descendrai et là je parlerai avec toi ÷
et je prélèverai du Souffle qui est sur toi [1] et je (le) mettrai sur eux
et ils porteront avec toi la charge du peuple
LXX ≠ [*ils t'apporteront leur aide (pour prendre en charge) avec toi l'élan du peuple*]
et tu ne [*les*] soulèvera / portera [*porteras*] plus à toi seul.

[1] Tg "je ferai croître" (pour éviter de faire dire au texte que le Souffle de Moshèh diminue).
Philon remarque qu'il ne s'agit ni d'un retranchement (*apokopé*), ni d'une séparation (*diazeuxis*).

Nb. 11:18 Et au peuple tu diras :
Sanctifiez-vous [*Purifiez°-vous*]. pour demain et vous mangerez de la chair [*viande*]
puisque vous avez pleuré aux oreilles de YHVH, en disant :
Qui nous fera manger [*donnera-par-bouchées*] de la chair [*viande*] ?
Nous étions si bien en Miçrayim ! ÷
YHVH vous donnera de la chair [*viande*]
et vous en mangerez.
Nb. 11:19 Vous n'en mangerez pas seulement un seul jour, ni [*deux*] [TM jours] ÷
ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours !
Nb. 11:20 C'est jusqu'à un mois de jours
que [*vous en mangerez*],
jusqu'à ce qu'elle vous sorte par le nez et que vous l'ayez en dégoût ÷
parce que vous avez dédaigné YHVH qui est au sein de vous
[*parce que vous avez désobéi au Seigneur qui est en vous*] ;
et que vous avez pleuré devant lui en disant :
Pour quoi donc sommes-nous sortis de Miçrayim ?
Nb. 11:21 Et Moshèh a dit :
(Il compte) six cent mille hommes de pied, le peuple au sein duquel je suis ÷
et tu dis : Je leur donnerai de la chair [*viande*] [1]
et ils en mangeront un mois de jours !
Nb. 11:22 Egorgera-t-on pour eux ovins et **bovins**
pour qu'ils en aient assez ? ÷
ou bien amassera-t-on pour eux tous les poissons [2] de la mer
pour qu'ils en aient assez ?

Nb. 11:23 Et YHVH a dit à Moshèh :
La main {= le bras} de YHVH serait-elle (trop) courte [*ne sera-t-elle pas suffisante* [3]] ?
Maintenant tu vas voir si ma parole [4] se réalise pour toi [*t'atteindra* [5]] ou non.

[1] RAHLFS ajoute, d'après le *Vaticanus* "à manger" ; mais cette leçon n'a pas de correspondant en hébreu et semble résulter d'une contamination avec 11:18 (voir J. Wevers, *Text History...*, p. 134).

[2] Le mot employé par la LXX *to opsos* (normalement *to opson*), peut désigner toutes sortes de plats préparés, mais, à Athènes (où to *opson* signifie le marché aux poissons), et dans la *koinè*, il a souvent le sens de « poisson » ; dans les papyri, *opsos* est un mot de sens collectif : « les poissons » (*P. Cair. Zen.* 82, 17, du IIIe siècle avant notre ère).
PHILON (*Ber.* 20-21) cite les versets 12, 13 et 22 comme exemples de la « liberté de parole » (*parresia*) de l'homme de bien à l'égard de Dieu lui-même ; une liberté de parole à la limite de l'audace.
THÉODORET (*Qu. Nb.* 19; PG 80, 372 BC), se demande pour quelle raison Moïse a douté de la promesse de Dieu de nourrir le peuple; sa réponse est que Moïse s'exprime parfois en tant que prophète et parfois, comme ici, en tant qu'homme.

[3] LXX « la main de Seigneur ne sera-t-elle pas suffisante » (sans article devant le mot *kheir*) ; TM « la main de YHVH sera-t-elle courte » (avec article devant le mot *yad*). Le TM semble avoir le sens suivant : la main de YHVH sera- t-elle sans pouvoir ? » La LXX utilise le verbe *exarkeîn*, « être suffisant », accompagné d'une négation. Elle crée un effet d'écho avec les deux emplois du verbe *arkeîn*, « suffire », au v. 22 ; rien de tel dans le TM.

[4] JUSTIN (*Dialogue avec Tryphon* 126, 6) voit sous « la main » et « la parole » (*logos*) de Seigneur le Dieu et ange envoyé par le Père, en d'autres termes le *Logos* préexistant de Dieu; c'est lui qui a apporté au peuple la viande (la caille mère des v. 31-34) ; Justin fait observer que Moïse n'a pas eu foi en lui.

[5] Le verbe *epikatalambanesthai* est un hapax de la LXX ; il traduit le verbe *qârâh* ; il fait écho au verbe *sunantilambanesthai* du v. 17, qui caractérisait les anciens comme ceux qui aident Moïse à prendre en charge le peuple; ici la parole de Dieu est définie comme celle qui atteint, qui rejoint Moïse.

Nb. 11:24 Et Moshèh est sorti [1]
et il a dit au peuple les paroles de YHVH ÷
et il a réuni **septante** hommes d'entre les anciens du peuple
et il les a fait se tenir debout autour de la Tente.

Nb. 11:25 Et YHVH est descendu en une nuée
et Il lui a parlé
et Il a prélevé [*retiré*] du souffle qui était sur lui
et Il l'a reporté sur les **septante** hommes, les anciens ÷
[TM+ et il est advenu] dès que le souffle a reposé sur eux, ils ont prophétisé ;
mais ils n'ont pas recommencé.

Nb. 11:26 Et deux hommes étaient restés au camp
et le nom de l'un était ’Èl-dâd {= Dieu a aimé} [*Eldad*]
et le nom de l'autre était Mé-ydâd {= Qui a tiré (au sort) ?} [*Môdad*]
et le souffle a reposé sur eux
et ils étaient parmi les inscrits
et ils ne s'étaient pas rendus à la Tente ÷ (v. 16)
et ils ont prophétisé dans le camp.

Nb. 11:27 Et un jeune homme a couru le raconter [*l'annoncer*] à Moshèh ÷
et il a dit :
’Èldâd et Mé-ydâd [*Môdad*] prophétisent dans le camp !

Nb. 11:28 Et Yehôshou‘a, fils de Noun,
— serviteur° de Moshèh depuis sa jeunesse [ou "de ses élus"]
LXX ≠ [*assistant de Moïse, l'**élu***] —
a répondu [TM et] il a dit ÷
Mon seigneur, Moshèh, retiens-les {= empêche-les} !

Nb. 11:29 Et Moshèh lui a dit : Est-ce que tu serais jaloux pour moi ? ÷
Puisse tout le peuple de YHVH être (constitué) de prophètes
parce que YHVH aurait mis son souffle sur eux!

Nb. 11:30 Et Moshèh a regagné [*est reparti vers*] le camp ÷
lui et les anciens d'Israël.

[1] ORIGÈNE (*Hom Nb.* VI, 1) commente la sortie de Moïse hors de la tente du témoignage : « *Et Moïse* », dit l'Écriture, « *sortit vers le peuple et lui fit entendre les paroles du Seigneur* ». Tant que Moïse écoute les paroles du Seigneur et reçoit ses enseignements, il est au-dedans, il se tient à l'intérieur et demeure dans les retraites les plus secrètes. Mais quand il « parle aux foules » et au peuple, quand il exerce son ministère envers l'homme qui ne peut se tenir au-dedans, l'Écriture dit qu'il sort au-dehors … »

Nb. 11:31 Alors un souffle est parti [*est sorti*] de par YHVH,
et il a amené des cailles de la mer [*et il a fait sortir de la mer la caille-mère*] ;
et il les a laissé (tomber) sur le camp [*et il (en) a jeté sur le camp*]
sur (une étendue d')environ une journée de route de part et d'autre autour du camp ÷
(il y en avait) environ deux coudées à la surface [≠ *au-dessus*] de la terre.
Nb. 11:32 Et le peuple s'est levé,
tout ce jour-là [*le jour*] et toute la nuit et toute la journée du lendemain
pour ramasser les cailles [*la caille-mère*]
celui qui en avait le moins avait ramassé dix ḥomèrs [*dix* ***kors***] ÷
et ils les ont étalées pour eux, pour étaler
LXX ≠ [*et ils ont séché pour eux leurs séchages*] autour du camp.
Nb. 11:33 La chair [*viande*] était encore entre leurs dents,
elle n'était pas encore coupée [≠ *avant qu'elle* ***fasse défaut***]
et la colère de YHVH s'est enflammée [*le Seigneur s'est emporté*]
contre le peuple ÷
et YHVH a frappé dans le peuple un très grand coup [*plaie extrêmement grande*].
Nb. 11:34 Et on a appelé ce lieu
du nom de Qiḇrôth-hath-Tha'avâh {"Sépultures-du-Désir / de la convoitise"}
car c'est là qu'on a enseveli [*enterré*] les gens qui avaient été pris de convoitise.
Nb. 11:35 de Qiḇrôth-hath-Tha'avâh [*Tombeaux°-du-Désir*],
le peuple est parti pour Ḥàçérôth {"Parvis / Cours} [*a décampé pour Asèrôth*] [1]
et ils ont été à Ḥàçérôth [≠ *et le peuple est advenu à Asèrôth*].

[1] LXX n'a pas voulu traduire le terme sans doute pour éviter d'utiliser le terme "cours" du Sanctuaire.
Sans doute 'Aïn Ḥudeira, Sinaï oriental, à 20 km au s-e de Nuweibe. Pour *Tg Jo* 33:17 il n'y a qu'une Ḥaçérôth.

Nb. 12: 1 Et **Myriâm** - ainsi que ’Aharon - a parlé de [*contre*] Moshèh
à cause de la femme koushite qu'il [*que Moïse*] avait prise ÷
car il avait pris une femme koushite

Nb. 12: 2 Et ils ont dit :
Est-ce seulement par Moshèh [*à Moïse*] qu'a parlé YHVH ?
N'a-t-il pas aussi parlé par nous [*Ne nous a-t-il pas parlé à nous aussi*] ?
et YHVH a entendu.

Nb. 12: 3 Et l'homme / l'époux Moshèh était fort humble [Q pauvre] [*doux*] ÷
plus que tout ’Adam qui est sur la face de la ’**adâmâh**.
LXX ≠ [*en comparaison de tous les hommes qui sont sur la terre*].

Nb. 12: 4 Et YHVH a dit soudain à Moshèh et à ’Aharon et à **Myriâm**
LXX ≠ [*Et le Seigneur a dit instantanément à Moïse et à Mariam et à Aaron*] :
Sortez, vous **trois**, vers la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] ;
et ils sont sortis, tous **trois**, [*vers la Tente du Témoignage*].

Nb. 12: 5 Et YHVH est descendu dans une colonne de nuée
et il s'est tenu à l’ouverture {= l’entrée} de la Tente ÷
LXX ≠ [*et il s'est tenu à la porte de la Tente du Témoignage*]
et il a appelé ’Aharon et **Myriâm** [*et Aaron et Mariam ont été appelés*]
et ils sont sortis, tous les deux.

Nb. 12: 6 Et Il a dit : Ecoutez bien mes paroles ÷
S'il y a parmi vous un prophète
(moi) YHVH, c'est dans une vision que je me ferai connaître à lui,
c'est en songe que je lui parlerai
LXX ≠ [*lorsqu'il y aura chez vous un prophète pour le Seigneur,*
dans une vision je serai connu de lui
et dans un sommeil je lui parlerai].

Nb. 12: 7 Il n'en est pas ainsi de mon serviteur, Moshèh ÷
dans toute ma maison, (il est) fidèle [*(il est) fidèle*], lui.

Nb. 12: 8 C'est bouche à bouche que je lui parle
et en vision [*sous un aspect (visible)*]
et non en énigmes
et il regarde la forme de YHVH ÷ [*et il a vu la **gloire** du Seigneur*] ÷

pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler [*parler contre*]
contre mon serviteur, [TM+ contre] Moshèh ?

Nb. 12: 9 Et la colère de YHVH s’est enflammée contre eux ÷
LXX ≠ [*Et la colère de l'emportement du Seigneur a brûlé contre eux*]
et Il s'en est allé.

Nb. 12:10 Et la nuée s'est **écartée** de dessus [*s'est éloignée de*] la Tente
et voici : Myriâm (était) lépreuse comme [TM la] neige ÷
et ’Aharon a tourné sa face vers [*a regardé en direction de*] **Myriâm**
et voici : (elle était) lépreuse.

Nb. 12:11 Et ’Aharon a dit à Moshèh ÷
Je t'en prie, [TM mon] seigneur,
ne nous charge pas d'un péché,
TM parce que nous avons **agi follement**, parce que nous avons péché
LXX ≠ [*parce que nous étions ignorants quand nous avons péché*]. [1]

Nb. 12:12 Qu'elle ne soit donc pas comme le mort [LXX *comme égale à **la** mort*] ÷
[+ *comme l'avorton*] qui, sortant de la matrice de sa mère,
et la moitié de sa chair a été dévorée [*cela dévore la moitié de ses chairs*]. (Apoc.)

Nb. 12:13 Et Moshèh a poussé-un-cri [*crié*] vers YHVH, [2]
en disant :
Dieu, je t'en prie, **guéris**-la [TM donc] !

Nb. 12:14 Et YHVH a dit à Moshèh
Si son père, crachant, avait craché à sa face, [3]
ne serait-elle pas remplie de confusion, (pendant) sept jours ?
Qu'elle soit enfermée [*mise-à-part*], (pendant) sept jours, hors du camp,
et après cela,
elle sera réunie [LXX *rentrera*] [4]

Nb. 12:15 Et **Myriâm** a été enfermée [*mise-à-part*], hors du camp, sept jours ÷
et le peuple n'est pas parti [*n'a pas décampé*]
avant que **Myriâm** ne fût réunie [LXX *purifiée*].

Nb. 12:16 Et ensuite [*après cela*], le peuple est parti de Ḥàçérôth [*a décampé de Asèrôth*] ÷
Nb. 13: 1 et ils ont campé dans le désert de Pâ’rân.

[1] De même *Sifré Nb*. 105 présente Aaron comme ayant commis une faute "par ignorance".
[2] Pour Origène, cette prière a pu préfigurer l'entretien entre Jésus et Moïse, lors de la Transfiguration, où ce dernier a dû prier pour le salut final du peuple Juif (préfiguré par Miryâm).
Eusèbe (*Dém.*) y voit une préfiguration de la guérison du lépreux dans l'évangile.
[3] Origène voit dans ce crachat une répudiation,
par assimilation à celui de l'épouse sur celui qui refuse d'être son rédempteur en Dt 25: 9.
Théodoret insiste sur le mot "père" : Dieu ne punit pas comme un juge.
[4] Au terme des sept jours d'isolement, le lépreux doit subir un deuxième examen (Lv 13: 4-6) ;
l'annonce immédiate de la réintégration équivaut à une promesse de guérison.
LXX renvoie explicitement à Lv 14: 8 *"Le purifié… après cela **rentrera**…"*.

Nb. 13: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 13: 2 Envoie pour toi des hommes et ils exploreront la terre de **Kena'an**
LXX ≠ [*et qu'ils reconnaissent la terre des Chananéens*]
Nb. 13: 3 que, moi, je donne aux fils d'Israël [+ *en possession*]
vous enverrez un homme pour chacune de vos tribus paternelles
LXX ≠ [*un homme par tribu - selon les dèmes de leurs lignages-paternels - tu les enverras*]
chacun étant prince parmi elle [*chacun d'entre eux étant un dirigeant*].
Nb. 13: 3 Et Moshèh les [un homme par tribu] a donc envoyés, du désert de Pâ'rân,
sur la bouche [*à cause de la voix*] de YHVH ÷
tous (ces) hommes (étaient) têtes [*dirigeants*] des fils d'Israël, ceux-là.
Nb. 13: 4 Et en voici les noms :
pour la tribu de Re'oubén, Shammou'a, fils de Zakkour ;
Nb. 13: 5 pour la tribu de Shime'ôn, Shâphât [*Saphat*], fils de Ḥôrî [*Souri*] ;
Nb. 13: 6 pour la tribu de Yehoudâh, Kâléḇ, fils de Yephounnèh.
Nb. 13: 7 pour la tribu de Ysâskhâr, Yg'âl, fils de Yôséph.
Nb. 13: 8 pour la tribu de 'Ephraïm, Hôshé'â, fils de Noun.
Nb. 13: 9 pour la tribu de Ben-Yâmin, Pâltî [*Phalti*], fils de Râphou'.
Nb. 13:10 pour la tribu de Zebouloun [*Zaboulôn*], Gâddî-'El, fils de Sôdî.
Nb. 13:11 pour la tribu de Yôséph,
pour la tribu [≠ *des fils*] de Menassèh, **Gaddî**, fils de Sousî.
Nb. 13:12 pour la tribu de Dân, 'Ammî-'El, fils de Guemallî.
Nb. 13:13 pour la tribu de 'Âshér, Setour, fils de Mi-khâ-'El.
Nb. 13:14 pour la tribu de Nephthâlî, Naḥabbî, fils de Wâphsî.
Nb. 13:15 pour la tribu de Gâd, Gue'ou-'El [*Goudièl*], fils de Mâkhî.
Nb. 13:16 Tels sont les noms des hommes qu'a envoyés Moshèh
pour explorer [*reconnaître*] la terre ÷
et Moshèh a crié à Hôshé'â, fils de Noun : Yehôshou'a.

Nb. 13:17 Et Moshèh les a envoyés pour explorer [*reconnaître*] la terre de **Kᵉna'an** ÷
et il leur a dit :
Montez ici par le Nèguèḇ / Sud [≠ *ce désert*]
et vous monterez sur la montagne.
Nb. 13:18 Et vous verrez la terre, ce qu'elle est ÷
et le peuple qui l'habite,
s'il est [*plus*] fort ou **faible**, [*s'ils sont*] peu ou nombreux.
Nb. 13:19 et ce qu'est la terre dans laquelle il habite,
si elle est bonne ou mauvaise ;
ce que sont les villes dans lesquelles il habite,
si (c'est) dans des camps ou dans des forteresses
LXX ≠ [*si (il habite) dans des (villes) munies-de-murailles*
ou dans des (villes) sans-murailles];
Nb. 13:20 et ce qu'est la terre, grasse ou maigre [*négligée*°],
s'il y a en elle des arbres ou non ;
et vous (vous montrerez) forts [≠ *et, en persévérant*,]
[TM et] vous prendrez du fruit [*des fruits*] de la terre ÷
et c'étaient les jours des prémices des raisins
LXX ≠ [*et les jours étaient jours de printemps, précurseurs de la grappe (de raisin-mûr)*].

Nb. 13:21 Et ils sont montés
et ils ont exploré [*Et, montant, ils ont reconnu*] la terre ÷
depuis le désert de Çin, jusqu'à Reḥoḇ, à l'entrée de Ḥamâth. [1]

Nb. 13:22 Et ils sont montés par le Nèguèḇ / **Sud** [≠ *à travers le désert*]
et ils sont venus à Ḥèḇrôn ;
et, là, se trouvaient 'Aḥîman, Shéshaï et Thalmaï, descendants de 'Anâq ÷
et Ḥèbrôn avait été construite sept ans avant Ço'an [≠ *Tanis*] d'Egypte.

Nb. 13:23 Et ils ont atteint le ravin de '**Eshkhol** [= *"la Grappe"*] [+ *et ils l'ont reconnu*],
et ils y ont coupé un **sarment**
et une grappe de raisins [*une grappe de raisin-mûr sur le (sarment)*]
et ils l'ont soulevé / porté à deux avec un brancard [*sur une perche*] ÷
ainsi que des grenades [(*des fruits*) *de grenadiers*] et des (fruits de) figuiers.

Nb. 13:24 Et il a appelé ce lieu ravin de '**Eshkhol** {= la Grappe},
LXX ≠ [*et à ce lieu, ils ont donné le nom de **Ravin**-de-la- Grappe*]
à cause de la grappe qu'y ont coupée les fils d'Israël.

Nb. 13:25 Et ils ont fait retour d'explorer [≠ *de là, ayant reconnu*] la terre ÷
au bout de [*après*] **quarante** jours.

Nb. 13:26 Et ils sont allés [*ont fait-route*]
et ils sont venus auprès de Moshèh
et [TM auprès de] 'Aharon
et auprès de toute la communauté des fils d'Israël,
au **désert** de Pâ'rân, vers **Qâdésh** [*dans le désert de Pharan-Kadès*] ÷
et ils leur ont répondu une parole,
(à eux) et à toute la communauté
et ils [TM leur] ont montré le fruit de la terre.

[1] N/N-E de Parân, entre Qâdésh, le Negueḇ et Edom.

Nb. 13:27 Et ils lui ont (ra)conté° et ils ont dit :
Nous sommes venus dans la terre où tu nous as envoyés ÷
et vraiment elle ruisselle de **lait** et de miel [*terre ruisselante de lait et de miel*] ;
en voici le fruit.
Nb. 13:28 Mais qu'il est puissant le peuple qui habite la terre !
LXX ≠ [*mais elle est hardie la nation qui y habite*] ÷
les villes sont fortifiées [+ *munies de murailles et*], très grandes
et nous avons [TM même] vu là des descendants de 'Anâq [*la génération d'Enach*].
Nb. 13:29 Et 'Amâléq
habite la terre du Nèguèḇ / Sud [*vers le sud*] ÷
et le le Ḥitthîte et le Jébousîte et le 'Amorîte
LXX ≠ [*et le Chettéen + et le Hévéen et le Jébouséen et le Amorréen*].
habite la montagne [*le haut-pays*],
et le Kᵉnâ'anîte [*Cananéen*]
habite près de la mer et [TM sur la main du] [*près du fleuve*] **Jourdain**.
Nb. 13:30 Et Kâléḇ a fait taire le peuple devant Moshèh ÷
et il a dit :
[+ *Pas du tout, mais*] Montons, montons,
et prenons possession de la (terre)
[≠ *et nous la distribuerons-en-héritages*],
car nous pouvons nous en {= d'elle} rendre maîtres [≠ *d'eux*] !
Nb. 13:31 Mais les hommes qui étaient montés [*montés-ensemble*] avec lui ont dit :
LXX + [*Nous ne montons pas, car*]
nous ne serons pas capables de monter contre ce peuple [*cette nation*] ÷
il est [*elle est de beaucoup*] plus fort[*e*] que nous.
Nb. 13:32 Et ils se sont mis à décrier devant les fils d'Israël la terre qu'ils avaient explorée
LXX ≠ [*Et ils ont rapporté aux fils d'Israël*
*l'**égarement** / la **terreur** provoqué(e) par la terre qu'ils avaient reconnue*]
en disant ÷
La terre où nous sommes **passés** pour l'explorer [*la reconnaître*]
est une terre qui dévore ses habitants ;
et tout le peuple que nous y avons vu, (ce) sont des hommes de haute taille
LXX ≠ [*tout le peuple que nous avons vu en elle : des hommes de taille-démesurée*].
Nb. 13:33 Nous y avons vu les Nephîlîm, les fils de 'Anâq, qui sont d'entre les Nephîlîm
LXX ≠ [*Nous avons vu là **les géants***] ÷
et nous étions à nos yeux [*en face d'eux*] comme des (sauterelles) *ḥâgâḇ* [*sauterelles*]
et tels étions-nous à leurs yeux [*mais oui, tels nous étions en face d'eux*].

Nb. 14: 1 Et toute la communauté a **élevé** (la voix) et a donné de la voix
LXX ≠ [*Et **accueillant** (ces propos) toute la communauté a donné de la voix*] ÷
et le peuple a pleuré [*toute*] cette nuit-là.
Nb. 14: 2 Et tous les fils d'Israël ont murmuré° contre Moshèh et contre ’Aharon
et toute la communauté leur a dit :
Que ne sommes-nous morts en terre d'Egypte !
Ou que ne sommes-nous morts en ce **désert** !
Nb. 14: 3 Et pour quoi donc le Seigneur nous mène-t-il dans cette terre-ci
pour tomber sous le glaive [≠ *au combat*] ?
nos femmes et nos enfants-au-maillot seront (livrés) au pillage {= seront un butin}
LXX ≠ [*nos femmes et les petits-enfants seront (livrés) au pillage*] ÷
Ne vaudrait-il pas mieux pour nous retourner en Egypte ?
Nb. 14: 4 Et ils se disaient l'un à l'autre : Donnons-nous un chef et retournons en Egypte!

Nb. 14: 5 Et Moshèh et ’Aharon sont tombés sur leur face
devant l’assemblée entière de la communauté des fils d’Israël.

Nb. 14: 6 Et Yehôshou‘a, fils de Noun et Kâléḇ, fils de Yephounnèh,
(qui étaient) d’entre ceux qui avaient exploré [*reconnu*] la terre ÷
ont déchiré leurs habits
Nb. 14: 7 Et ils ont dit à toute la communauté des fils d’Israël en disant ÷
La terre où nous sommes **passés** pour l’explorer [*que nous avons reconnue*]
est une très, très bonne terre [LXX *est très, très bonne*] !
Nb. 14: 8 Si YHVH **se plaît** en nous [*nous choisit*°],
Il nous fera entrer dans cette terre et nous la donnera ÷
une terre où ruissellent le lait et le miel [*terre ruisselante de lait et de miel*].
Nb. 14: 9 Seulement, ne vous révoltez pas contre YHVH ÷
LXX ≠ [*Mais, (vous écartant) du Seigneur, ne devenez pas des apostats / rebelles*°] [1]
et ne craignez pas, vous, le peuple de cette [*la*] terre :
eux (sont) notre pain ÷ [*il / elle est notre “pâture”*] {= nous n’en ferons qu’une bouchée}
leur ombre s’est **écartée** d’au-dessus d’eux
LXX ≠ [*car le moment (favorable) s'est éloigné d'eux*] cf. Gn 6:13
et YHVH est avec [*parmi*] nous :
ne les craignez pas !

Nb. 14:10 Et toute la communauté a dit de les assommer [*lapider*] avec des pierres ÷

et la gloire de YHVH a été vue, [+ *dans une nuée*],
dans [*sur*] la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*],
par tous les fils d’Israël.

[1] Seul emploi du substantif *apostatès* dans le Pentateuque. Cf. la forme verbale en Gn. 14: 4.

Nb. 14:11 Et YHVH a dit à Moshèh :
Jusques à quand ce peuple va-t-il me mépriser ?
jusques à quand n'auront-ils pas foi en moi,
malgré tous les signes que J'ai opéré en son sein ?
Nb. 14:12 [TM Moi], Je vais le frapper de la peste [≠ *par la mort*]
et le déposséder [*faire périr*] ÷
et je ferai de toi [+ *et de la maison de ton père*]
une nation plus grande et plus forte° [*nombreuse*] que lui.

Nb. 14:13 Et Moshèh a dit à YHVH ÷
Mais les Egyptiens ont entendu
que, par ta force, Tu as fait monter ce peuple de leur sein [*de chez eux*]
Nb. 14:14 et ils l'ont dit aux habitants de cette terre [*les habitants de cette terre ont appris*].
Ils ont appris que Toi, YHVH, Tu es au milieu de [*en*] ce peuple ÷
que Tu es vu les yeux dans les yeux, YHVH
et que ta nuée se tient au-dessus d'eux
et que, dans une colonne de nuée, Tu marches devant eux, le jour,
et, dans une colonne de feu, la nuit.
Nb. 14:15 Si tu fais mourir ce peuple comme un seul homme,
les nations qui ont entendu parler de toi diront :
Nb. 14:16 C'est parce que le Seigneur n'était pas capable de faire entre ce peuple
dans la terre qu'il avait juré de lui (donner) ÷
qu'il les a immolés [*étendus*] dans le désert !
Nb. 14:17 Maintenant donc, que se magnifie (la) force [*que soit exaltée ta force*], Seigneur ÷
selon ce que Tu as déclaré, pour dire :
Nb. 14:18 YHVH est lent à la colère et abondant {= riche} en générosité,
LXX ≠ [*de longue patience, plein-de-miséricorde et véridique*].
supportant faute et forfait [*qui enlève iniquités et injustices et péchés*] ÷
et (pour) laisser impuni, il ne laissera pas impuni
LXX ≠ [*et bien, non, il ne purifiera pas le coupable par une purification*]
châtiant la faute [*reportant les péchés*] des pères sur les fils [*enfants*]
jusqu'à la troisième et la quatrième (génération).
Nb. 14:19 Pardonne donc la faute [*Remets le péché*] de ce peuple,
selon la grandeur de ta générosité [*miséricorde*] ÷
et comme Tu as supporté ce peuple depuis l'Egypte jusqu'ici
LXX ≠ [*tout comme tu as été indulgent envers eux depuis l'Egypte jusqu'à aujourd'hui*].

Nb. 14:20 Et YHVH a dit [*à Moïse*] :
J'ai pardonné [≠ *Indulgent, je le suis envers eux*], selon ta parole.
Nb. 14:21 Mais par ma vie et par la gloire de YHVH qui remplit toute la terre,
Nb. 14:22 de tous ces hommes
qui ont vu ma gloire
et mes signes que j'ai faits en Egypte et au désert ÷
qui, par dix fois, m'ont mis-à-l'épreuve et n'ont pas écouté ma voix,
Nb. 14:23 aucun ne verra la terre que j'ai promise par serment à leurs pères ÷
LXX + [*mais seulement leurs enfants qui sont avec moi ici,*
ceux qui ne connaissent ni bien ni mal, tout jeune inexpérimenté ;
à ceux-là, je donnerai la terre]
aucun de ceux qui me méprisent ne la verra
LXX ≠ [*mais tous ceux qui m'exaspèrent ne la verront pas*] !
Nb. 14:24 Quant à mon serviteur Kâleḇ, [1]
puisqu'un autre souffle est en lui
et qu'il a accompli derrière moi [≠ *et qu'il s'est mis à ma suite*]
Tg [N : il a parfaitement agi selon ma Parole ; O : il m'a complètement suivi] ÷
je le ferai entrer dans la terre où il est allé
et sa semence la possédera [*en héritera*]
Nb. 14:25 Mais, comme le 'Amâléqîte et le Kena'anîte habitent dans la vallée ÷
demain, tournez-vous [*vous, retournez*]
et partez [*levez-(le-camp)*] [TM pour vous] [*vers*] le désert,
(sur la) route de la mer du Jonc [≠ *mer Rouge*] !

[1] Pour Philon Kâ-leḇ signifie "tout entier cœur", il est donc le symbole de l'âme qui a changé, non pas en partie, mais totalement : il a en effet reçu "un souffle d'une autre sorte".

Nb. 14:26 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 14:27 Jusques à quand cette méchante communauté qui murmure° contre moi ?…
les murmures° [*le murmure*°] que les fils d'Israël murmurent° contre moi,
je les ai entendus !
Nb. 14:28 Dis-leur : Par ma vie ! — oracle du Seigneur —
Oui, selon ce que vous avez dit à mes oreilles ÷
ainsi vous ferai-je.
Nb. 14:29 Dans ce désert tomberont vos cadavres [*membres*]
et tous les vôtres qui ont été visités {= recensés} [*(qui ont fait l'objet de) la visite*°],
selon tout votre nombre [*et ceux d'entre vous qui ont été dénombrés*],
depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,
vous qui avez murmuré° contre moi.
Nb. 14:30 (On verra bien) si vous entrez dans la terre
{= J'en fais le serment, vous n'entrerez pas dans la terre}
(au sujet de) laquelle j'ai levé ma main pour pour que vous y demeuriez !
LXX ≠ [*au sujet de laquelle j'ai étendu ma main pour que vous y demeuriez-sous-la-tente*] ÷
à l'exception de Kâléḇ, fils de Yephounnèh et de Yehôshou'a, fils de Noun.
Nb. 14:31 Et vos enfants-au-maillot [*petits-enfants*],
dont vous avez dit : "Ils seront (livrés) au pillage {= seront un butin}" ÷
je les (y) ferai entrer ;
et ils connaîtront la terre que vous avez dédaignée
LXX ≠ [*et ils hériteront la terre dont, vous, vous vous êtes éloignés*].
Nb. 14:32 Vos cadavres, à vous, tomberont dans ce désert.
Nb. 14:33 Et vos fils seront à paître [*paître*°] dans le **désert** pendant **quarante ans**
et ils porteront vos prostitutions ÷
jusqu'à ce que vos cadavres soient achevés / au complet [*soient détruits*] dans ce **désert**.
Nb. 14:34 Selon le nombre de jours pendant lesquels vous avez exploré [*reconnu*] la terre :
quarante jours — jour pour année, [TM+ jour pour année] —
vous porterez vos fautes [*prendrez (sur vous) vos péchés*] : **quarante** années ÷
et vous connaîtrez mon éloignement [*la fureur / l'emportement de ma colère*].
Nb. 14:35 Moi, YHVH, j'ai parlé
(On verra bien) si je ne traite pas ainsi
[TM toute] cette méchante communauté
qui s'est **regroupée** / **liguée** [*s'est dressée ensemble*] contre moi !
dans ce désert, ils seront achevés / au complet [*seront détruits*] et c'est là qu'ils mourront.
Nb. 14:36 Quant aux hommes
que Moshèh avait envoyés explorer [*reconnaître*] la terre ÷
et qui avaient fait retour [÷ *et qui, en se présentant …*]
et avaient fait murmurer contre elle toute la communauté en décriant la terre
LXX ≠ [*avaient murmuré contre elle devant la communauté,*
en produisant de méchantes paroles au sujet de la terre].
Nb 14:37 Et ils sont morts,
les hommes qui avaient méchamment décrié la terre ÷
(frappés) d'un fléau°, devant YHVH
LXX ≠ [*Et ils sont morts, les hommes qui avaient dénoncé la terre,*
dans la plaie, devant le Seigneur].
Nb. 14:38 Et Yehôshou'a, fils de Noun, et Kâléḇ, fils de Yephounnèh ÷
ont (sur)vécu, (eux seuls),
d'entre ces hommes qui étaient allés explorer [*reconnaître*] la terre.

Nb. 14:39 Et Moshèh a dit ces paroles à tous les fils d'Israël ÷
et le peuple a mené grand deuil.
Nb. 14:40 Et ils se sont levés-tôt, au **matin**
et ils sont montés à la tête [*au sommet*] de la montagne
en disant :
Nous voici ! Nous monterons au lieu dont a parlé YHVH, car nous avons péché !

Nb. 14:41 Mais Moshèh a dit : Pourquoi cela ?
Vous **passez** (outre l'ordre de) la bouche [*déviez de / transgressez la sentence*] de YHVH ! ÷
et cela ne réussira pas [*(les choses) ne vous seront pas favorables*].
Nb. 14:42 Ne montez pas, car YHVH n'est pas au milieu de vous ÷
ainsi, vous ne serez pas frappés° {= battus} devant vos ennemis.
LXX ≠ [*et vous tomberez devant la face de vos ennemis*].
Nb. 14:43 Car le 'Amâléquite et le **Kena'anite** sont là, devant vous
et vous tomberez sous le glaive ÷
parce que vous avez fait retour de derrière YHVH
LXX ≠ [parce que vous vous êtes détournés, *désobéissant au Seigneur*] ;
et YHVH ne sera pas avec [*en*] vous.

Nb. 14:44 Mais ils se sont enflés {= ont eu la témérité de}
à monter sur la tête [*au sommet*] de la montagne ÷
alors que l'arche de l'Alliance de YHVH
et Moshèh
ne se retiraient pas [*ne faisaient pas mouvement*] du milieu du camp.
Nb. 14:45 Et le 'Amâléquite [*Amalèk*] et le **Kena'anite** qui habitaient cette montagne-là
sont descendus ÷
et ils les ont frappés {= battus} [*mis en fuite*]
et ils les ont fracassés {= écrasés} [*taillés-en-pièces*] jusqu'à Ḥormâh ;
LXX + [*et ils ont fait retour au camp*].

Nb. 15: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 15: 2 Parle aux fils d'Israël et tu leur diras ÷
Lorsque vous serez venus à la terre où vous habiterez
LXX ≠ [*Lorsque vous serez entrés dans la terre de votre habitat*],
(celle) que je vous donne,
Nb. 15: 3 si vous faites un (sacrifice) par le feu à YHVH, holocauste ou sacrifice,
pour rendre exceptionnel un vœu ou bien en (offrande) volontaire
ou bien dans vos (temps)-fixés ÷
pour faire une senteur apaisante pour YHVH,
du gros ou du petit bétail,
LXX ≠ [*et que tu feras un holocauste pour le Seigneur, apanage ou sacrifice,*
pour faire un grand vœu ou volontairement ou à l'occasion de vos fêtes,
pour faire une odeur de bonne-odeur / senteur odorante pour le Seigneur,
que ce soit prélevé sur les bovins ou sur le petit-bétail…]
Nb. 15: 4 Et celui qui offre son offrande [*don*] à YHVH offrira ÷
comme oblation : de la fleur-de-farine, un dixième (de ’éphâh),
pétrie avec un quart de hîn d'huile
LXX ≠ [*un sacrifice de fleur-de-farine, un dixième d'oiphi, pétrie à l'huile: un quart de hin*].
Nb. 15: 5 Et (comme) vin (pour) la libation, vous ferez {= offrirez} un quart de hîn,
en sus de l'holocauste ou du sacrifice ÷
pour chaque agneau
LXX + [*tu feras ainsi, (c'est) un apanage, odeur de bonne odeur pour le Seigneur*].
Nb. 15: 6 Ou [*Et*], [TM pour] un bélier,
LXX + [*lorsque vous le sacrifierez en holocauste ou en offrande*]
tu feras une oblation [*un sacrifice*] de fleur-de-farine : deux dixièmes (de ’éphâh) ÷
pétrie avec de l’huile, un **tiers** de hîn.
Nb. 15: 7 Et (comme) vin (pour) la libation, un **tiers** de hîn ÷
que tu offriras
en senteur apaisante [*en odeur de bonne-odeur / senteur odorante*], pour YHVH.
Nb. 15: 8 Et si tu fais un fils de bovin en holocauste ou en sacrifice ÷
LXX ≠ [*Que si ce sont des bovins que vous faites {= sacrifiez} en holocauste ou en sacrifice,*]
pour rendre exceptionnel un vœu [*pour faire un grand vœu*]
ou comme (sacrifice) de paix [*(sacrifice) de salut*] pour YHVH,
Nb. 15: 9 on offrira, en plus du jeune taureau :
une oblation [*sacrifice*] de fleur-de-farine, trois dixièmes (de ’éphâh) ÷
pétrie avec un demi-hîn d'huile.
Nb. 15:10 Et (comme) vin, [TM+ tu offriras] pour la libation, un demi-hîn ÷
en (sacrifice) par le feu, senteur apaisante pour YHVH
LXX ≠ [*en apanage, odeur de bonne-odeur / senteur odorante pour le Seigneur*].
Nb. 15:11 Ainsi sera-t-il fait pour chaque taureau, pour chaque bélier ÷
pour chaque tête de menu-bétail, (prise) des agneaux ou des chèvres
LXX ≠ [*pour chaque « agneau », (pris) des ovins ou des caprins*].
Nb. 15:12 Selon le nombre que vous ferez ÷
ainsi ferez vous pour chacune d'elles, selon leur nombre.

Nb. 15:13 Tout autochtone fera ces choses ainsi [*ainsi de cette manière*] ÷
pour offrir un (sacrifice) par le feu, senteur apaisante pour YHVH.
LXX ≠ [*pour offrir des apanages, odeur de bonne-odeur / senteur odorante pour le Seigneur*].
Nb. 15:14 Si un résident réside parmi vous [*Si un immigrant* ***vient*** *chez vous dans votre terre*]
ou si quelqu'un se trouve parmi vous, dans toute vos générations,
et qu'il fasse un (sacrifice) par le feu, senteur apaisante pour YHVH ÷
LXX ≠ [*et qu'il fasse un apanage, odeur de bonne-odeur / senteur odorante pour le Seigneur*]
comme vous ferez, ainsi fera-t-il [≠ *ainsi fera la communauté pour le Seigneur*].
Nb. 15:15 (Pour) l'assemblée, il n'y aura qu'une règle [≠ *Il n'y aura qu'une loi*],
pour vous et pour le résident résidant [*les immigrants qui se sont adjoints à vous*] ÷
(c'est) une règle d'éternité, pour vos générations :
il en sera du résident [*de l'immigrant*] comme de vous devant YHVH.
Nb. 15:16 Il n'y aura qu'une Thôrâh [*Loi*] et une règle,
pour vous ÷
et pour le résident résidant avec vous [*l'immigrant qui s'est adjoint à vous*]

Nb. 15:17 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 15:18 Parle aux fils d'Israël ; tu leur diras ÷
Quand vous serez entrés dans la terre où je vais vous faire entrer
Nb. 15:19 et il se fera, quand [+, *vous*,] vous mangerez du pain [*des pains*] de la terre ÷
que vous préléverez un prélèvement [+, *en mise-à-part*,] pour YHVH.
Nb. 15:20 (Comme) prémices° de vos moutures,
c'est un gâteau que vous préléverez en prélèvement ÷
LXX ≠ [*En prémices de votre pâte*,
c'est un pain en prélèvement même que vous mettrez-à-part]
comme le prélèvement qu'on fait sur **l'**aire,
ainsi préléverez-vous celui-là.
Nb. 15:21 Des prémices° de vos moutures [*En prémices de votre pâte*],
vous donnerez à YHVH un prélèvement ÷
dans toutes vos générations.
Nb. 15:22 Lorsque vous vous serez égarés [≠ *vous serez égarés*°],
et vous n'aurez pas pratiqué tous {= l'un quelconque de} ces commandements ÷
que YHVH a dits [*dont le Seigneur a parlé*] à Moshèh ;
Nb. 15:23 tout ce que vous a commandé [*selon ce que vous a ordonné*] YHVH,
par la main de Moshèh ÷
depuis le jour où YHVH l'a commandé [*vous l'a ordonné*]
et au-delà, pour vos générations …
Nb. 15:24 Et il en sera (ainsi)
si l'on a agi par inadvertance, hors des yeux {= de la vue} de la communauté
LXX ≠ [*si c'est advenu hors des yeux de l'assemblée, involontairement*] ∴
toute la communauté fera {= sacrifiera} un taureau, fils de bovins,
LXX ≠ [*toute l'assemblée fera {= sacrifiera} un veau, (pris) des bovins, sans-défaut*],
en holocauste,
en senteur apaisante [*en odeur de bonne-odeur / senteur odorante*], pour YHVH.
avec son oblation [*sacrifice*] et sa libation, selon la règle [*le rituel*]÷
ainsi qu'un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres en (sacrifice pour le) péché.
Nb. 15:25 Et le prêtre fera-l'expiation pour la communauté des fils d'Israël
et il leur sera pardonné [*remis*], car c'était une inadvertance [*involontaire*]
et ils ont apporté leur offrande [*don*] en sacrifice-par-le-feu [*apanage*] pour YHVH
[TM+ et] leur (sacrifice pour le) péché devant YHVH,
pour leur inadvertance [*(faute) involontaire*]
Nb. 15:26 Et il sera pardonné [*remis*] à toute la communauté des fils d'Israël,
ainsi qu'au résident résidant au milieu d'eux [*à l'immigrant qui s'est adjoint à vous*] ÷
car c'est tout le peuple qui (a péché) par inadvertance [*involontairement*].

Nb. 15:27 Si c'est une seule âme qui a péché par inadvertance [*involontairement*] ÷
elle offrira [*amènera*] une chèvre, fille de l'année, (en sacrifice) pour le péché.
Nb. 15:28 Et le prêtre fera-l'expiation devant YHVH pour la personne
qui agissant par inadvertance aura commis un péché par inadvertance[*involontairement*]
il fera-l'expiation pour elle [TM+ et il lui sera pardonné].
Nb. 15:29 (Qu'il s'agisse) d'un autochtone parmi les fils d'Israël
ou d'un résident résidant au milieu d'eux ÷
[*d'un immigrant qui s'est adjoint à eux*]
vous aurez une même loi pour celui qui agit par inadvertance [*involontairement*].
Nb. 15:30 Et l'âme {= la personne}
qui agit la main levée {= ouvertement} [*d'une main d'arrogance* {= par provocation}]
— que ce soit un autochtone ou un résident [*un immigrant*] —
c'est YHVH qu'elle outrage ÷
cette âme-là sera retranchée du milieu de son peuple.
Nb. 15:31 Puisqu'elle a méprisé [*tenu pour insignifiante*] la parole de YHVH
et rompu ? déjoué ? {= enfreint} son [*ses*] commandement[*s*] ÷
cette âme-là devra être retranchée : sa faute [*son péché*] est en elle !

Nb. 15:32 Et pendant que les fils d'Israël étaient au **désert** ÷
on a trouvé un homme qui ramassait° [*recueillait*] des {= du} bois le jour du shabbath.
Nb. 15:33 Et ceux qui l'avaient trouvé ramassant° [*recueillait*] des {= du} bois [+ *le jour du shabbath*]
l'ont fait approcher [*amené*] ÷
vers [*à*] Moshèh et vers [*à*] 'Aharon et vers [*à*] toute la communauté [*l'assemblée*].
Nb. 15:34 Et on l'a déposé [*mis*] sous (bonne) garde ÷
car ce qu'on devait lui faire n'avait pas été décidé.
Nb. 15:35 Et YHVH a dit à Moshèh :
Cet homme doit être mis à mort ÷
que toute la communauté l'assomme [*le lapide*] avec des pierres,
hors du camp.
Nb. 15:36 Et toute la communauté l'a fait sortir en dehors du camp ÷
et on l'a assommé [*lapidé*] [+ avec des pierres]
TM+ [et il est mort],
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh.

Nb. 15:37 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 15:38 Parle aux fils d'Israël et tu leur diras …
et ils se feront une houppe {= frange} [*des franges*] [1] aux ailes de leurs habits
dans toutes leurs générations ÷
et ils mettront à la houppe de l'aile un cordon de pourpre violette
LXX ≠ [*et ils mettront aux franges de l'aile un fil° (couleur) d'hyacinthe*].
Nb. 15:39 Ce sera votre houppe [*Et il sera pour vous dans les franges*]
et vous le [*les*] verrez
et vous vous souviendrez de tous les commandements de YHVH et les ferez ÷
et vous n'explorerez {= ne divaguerez} [*vous pervertirez*] pas
à la suite de votre cœur [*vos pensées*]
et à la suite de vos yeux,
à la suite desquels vous vous prostituez
LXX ≠ [*dans les actes où, vous, vous prostituez à leur suite*].
Nb. 15:40 Ainsi vous vous souviendrez de tous mes commandements
et vous les pratiquerez
et vous serez saints pour votre Dieu.

Nb. 15:41 Moi, (je suis) YHVH, votre Dieu,
qui vous ai fait sortir de la terre d'Egypte, pour être votre Dieu ÷
moi, (qui suis) YHVH, votre Dieu.

[1] Les "franges" désignent normalement les bordures du vêtement. Ici, par métonymie, l'usage l'a appliqué en français aux cordons tressés avec des nœuds et terminés par un gland qu'on met aux angles du manteau de prière.

Nb. 16: 1 Et Qoraḥ fils de Yçehâr, fils de Qehâth, fils de Lévî, a pris (250 hommes) [≠ *parlé*] ÷
ainsi que Dâthân et ’Aḃî-Râm, les fils de ’Eli-’Âḃ,
et ’Ôn, fils de Pèlèth, {= Néant, fils du rescapé}
qui étaient fils de Re’ouḃén.

Nb. 16: 2 Et ils se sont levés en face de [*devant*] Moshèh
(eux) et des hommes des fils d'Israël, deux-cent cinquante ÷
princes [*dirigeants*] de la communauté,
appelés au (temps)-fixé [*conseil*] et hommes de nom.

Nb. 16: 3 Et ils se sont assemblés contre Moshèh et ’Aharon et ils leur ont dit :
C’est beaucoup {= trop} [≠ *Que cela soit (clair)* pour vous ! [1]
Oui, toute la communauté, tous sont saints et au sein d'eux est le Seigneur!
Pourquoi vous mettez-vous au-dessus de l'assemblée de YHVH ?

Nb. 16: 4 Et Moshèh a entendu ÷ et il est tombé sur sa face.

Nb. 16: 5 Et il a parlé à Qoraḥ et à toute sa communauté, pour dire :
Au **matin**, YHVH fera connaître qui est à lui et qui est saint
* et il le fera approcher de lui ÷
et celui qu'il s'est choisi,
il le fera approcher de lui.
LXX ≠ [*Dieu a visité et connu les siens et les saints et il les a amenés à lui*
et ceux qu'il s'est choisis, il les a amenés à lui.]

Nb. 16: 6 Faites ceci : Procurez-vous des encensoirs — Qoraḥ et toute sa communauté.

Nb. 16: 7 Et placez-y du feu et mettez sur elles de l'encens devant YHVH, demain
et l'homme que choisira YHVH, c'est celui-là qui est saint ÷
en voilà assez, fils de Lévî !

Nb. 16: 8 Et Moshèh a dit à Qoraḥ : Ecoutez-donc, fils de Lévî !

Nb. 16: 9 Est-ce une petite chose pour vous
que le Dieu d'Israël vous ait séparés [*mis à part*] de la communauté d'Israël
en vous faisant approcher de lui [*et vous ait amenés à lui*]
pour servir au service de la Demeure de YHVH
LXX ≠ [*pour officier aux offices de la Tente du Seigneur*]
et vous tenir devant la communauté
pour officier pour elle [*rendre le culte pour eux*] ? [2]

Nb. 16:10 Et il t’a fait approcher [*vous a amenés*], toi et tous tes frères, les fils de Lévi, avec toi ÷
et vous cherchez{= réclamez} encore la prêtrise [*à être prêtres*] !

Nb. 16:11 C’est pourquoi, toi et toute ta communauté,
c’est contre YHVH que vous vous êtes regroupés / ligués ÷ [3]
LXX ≠ [*Ainsi (voilà comment tu agis), toi et ta communauté qui s'est regroupée contre Dieu*]
Qu'est donc ’Aharon, que vous murmuriez° contre lui ?

[1] C’est la traduction de la « Bible d’Alexandrie » qui reconnaît que « la LXX n’est pas claire : l’impératif actif n’ayant pas de sujet, on est tenté de le comprendre en un sens intransitif “être”. »

[2] Seule occurrence où, dans le Pentateuque, *shârat* est traduit par *latreuein*. Normalement, ce verbe correspond à *’aḃad*. Mais dans le Pentateuque, *’âḃad* est également rendu par *leitourgein*. C'est précisément le cas dans notre verset (voir plus haut) : *shârat* ne pouvait plus être rendu par *leitourgein* ; le traducteur avait le choix entre *ergazesthai* et *latreuein*, qu'il a retenu.

[3] Littéralement : « ainsi toi, etc. » (pas de verbe) ; TM « C'est pourquoi, toi et toute ta communauté, les rassemblés …»
On traduit en général ainsi : «Voilà pourquoi toi et toute ta communauté vous vous êtes rassemblés contre YHVH »
Mais il y a moyen de comprendre comme LXX : il suffit de donner à *lâkên* le même sens qu'à *kên*, « ainsi »,
et de considérer *hannô‘âdîm*, non pas comme un attribut, mais comme l'épithète de la communauté.

Nb. 16:12 Et Moshèh a envoyé appeler Dâthân et ’Aḃî-Râm, les fils de ’Eli-’Âḃ ÷
mais ils ont dit : Nous ne monterons [*montons*] pas!

Nb. 16:13 Est-ce une petite chose
de nous avoir fait monter [*(re-)monter* [1]] d’une terre ruisselant de lait et de miel
pour nous faire mourir [*tuer*] dans le désert ?
nous gouvernant, tu nous gouvernerais encore (davantage) ?
LXX ≠ [*car tu commandes (comme) notre prince*] [2]

Nb. 16:14 Ah, ce n'est pas dans une terre ruisselant de lait et de miel que tu nous as fait venir
pour nous donner en héritage champ et vignoble ! ÷
LXX ≠ [*Si même tu nous avais emmenés dans une terre ruisselant de lait et de miel*
et si tu nous avais donné un lot de champs et de vignobles,] [3]
les yeux de ces hommes, les arracheras-tuc? [… *tu les aurais arrachés.*]
Nous ne monterons [*montons*] pas !

[1] Comme TM. Ici, LXX a le verbe *anagein* pour correspondre au verbe *‘âlah*, alors qu'au v. 12 le même verbe hébreu était traduit par *anabainein*. Le correspondant normal de *‘âlah* est *anabainein*, sauf lorsque le verbe est transitif, auquel cas la LXX doit remplacer *anabainein*, normalement intransitif, par *anagein*, transitif.

[2] LXX rend le tour intensif par un verbe accompagné d'un substantif attribut de même radical. Elle n'a pas de correspondant à la particule *gam* du TM (à moins qu'il faille corriger la forme *katarkheis* en *kai arkheis*). On pourrait comprendre aussi la LXX ainsi: « ce fait que tu sois notre chef absolu », sur le même plan que « ce fait que tu nous aies fait monter. » Sur l'écart avec le TM, voir *BA* IV *Intr.*, p. 93.

[3] LXX « Si même tu nous avais emmenés [...] et si tu nous avais donné [...], tu aurais arraché les yeux »
TM « Tu ne nous as même pas emmenés [...] et tu nous as donné [...]; est-ce que tu perceras les yeux [...] ?
En général, les traducteurs modernes considèrent que la négation du verbe emmener porte également sur le verbe donner : « tu ne nous as pas donné ». Sur l'écart, voir *BA* IV *Intr.*

Nb. 16:16 Et Moshèh est entré en grande colère [*a été extrêmement mécontent*] [1]
et il a dit à YHVH :
Ne te tourne pas vers leur oblation ÷ [≠ *Ne prête pas attention à leur offrande*] [2]
Je ne leur ai pas enlevé un seul âne [≠ *Je n'ai rien pris des objets de leur désir,*] [3]
et je n'ai pas fait de mal à un seul d'(entre) eux. [≠ *et je n'ai fait de mal à aucun d'eux*].

Nb. 16:16 Et Moshèh a dit à Qoraḥ :
Toi et toute ta communauté, soyez demain devant YHVH ÷
toi et eux et 'Aharon.
LXX ≠ [*Sanctifie ta communauté et devenez {= soyez} prêts devant le Seigneur,*
toi, eux et Aaron, demain !] [4]
Nb. 16:17 Prenez-chacun votre encensoir
et vous placerez de l'encens par-dessus
et vous offrirez [*amènerez*] chacun votre encensoir devant YHVH :
deux-cent cinquante encensoirs ÷
et toi et 'Aharon, chacun son encensoir ! [5]

[1] TM « il y eut colère pour Moise ». Seule occurrence dans le Pentateuque où le verbe *ḥârâh*, le plus souvent traduit par *thymoûn* ou *orgizein*, est rendu par *barythymeîn*, littéralement « s'emporter lourdement ».

[2] Philon (*Confus.* 50) cite notre verset pour illustrer le proverbe « je ne dois rien, on ne me doit rien », qui est ainsi glosé : ils n'ont jamais tiré profit de mes biens, ni moi de leurs maux.

Irénée (*Contre les hérésies* IV, 26, 4) voit en Moïse prononçant ce verset le modèle du bon presbytre.

Théodoret (*Qu. Nb.* 33; PG 80, 381 BC) demande ce que signifie « ne prête pas attention à leur offrande » ; sa réponse est qu'il y a une lutte pour la prêtrise ; Moïse supplie Dieu de ne pas accepter ce qui lui était apporté illégalement par les révoltés.

[3] Les *Targums* suivent TM. La LXX dépend-elle d'un modèle qui, au lieu de [rwmj] *ḥamôr*, lisait [dwmj] ? Elle applique peut-être une règle exégétique qui permet des substitutions de consonnes pour interpréter un texte. En *Tg. Jo.*, en 16, 4, il est dit que Qoraḥ et les siens avaient été pris de jalousie pour leurs femmes à cause de Moïse et qu'ils leur avaient fait boire les eaux d'investigation prévues par l'ordalie de Nb. 5, 11-31. Même exégèse dans *TB Sanhédrin* 110a. LXX, connaissant une exégèse qui donnait deux raisons à la révolte de Qoraḥ : l'âne et, de manière plus décisive, la femme, privilégie sans doute l'explication la plus profonde.

[4] Sur cet écart, voir *BA* IV *Intr.*, Vl, p. 68.

[5] Dans LXX et TM, Koré fait apparemment partie des 250 hommes qui apportent un brasero.
Toutefois R. Yoḥânân (*TB Sanhedrin* 110a) estimait que ce n'était pas le cas, sans doute à cause du v. 2 (voir la note).

Nb. 16:18 Et ils ont pris chacun son encensoir
et ils ont placé du feu par-dessus [1]
et ils ont mis [*jeté*] de l'encens par-dessus ÷
puis ils se sont tenus à l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre
ainsi que Moshèh et 'Aharon.
LXX ≠ [*et Moïse et Aaron se sont tenus aux portes de la Tente du Témoignage*].[2]
Nb. 16:19 Et Qoraḥ avait assemblé contre ces derniers toute la communauté [LXX *son assemblée*],
à l'ouverture {= l'entrée} [*à la porte*] de la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] ÷
et la gloire de YHVH a été vue de toute la communauté [LXX *l'assemblée*],.

Nb. 16:20 Et YHVH a parlé à Moshèh et à 'Aharon pour dire :
Nb. 16:21 Séparez-vous du milieu de cette communauté-là [LXX *assemblée*] ÷
et je vais les achever en un instant [*les exterminer en une seule fois*].
Nb. 16:22 Et ils sont tombés sur leur face et ils ont dit :
O Dieu, Dieu des souffles [*et*] de toute **chair** [sarx] ÷
un seul homme pèchera et contre toute la communauté tu t'irriterais ?
LXX ≠ [*si un seul homme a péché, sur toute l'assemblée, (serait) la colère du Seigneur ?*]

Nb. 16:23 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 16:24 Parle à la communauté [LXX *l'assemblée*], pour dire ÷
Montez {= Eloignez-vous}
des alentours de la demeure de Qoraḥ et de Dâthân et de 'Aḃî-Râm.
LXX ≠ [***Retirez**-vous du cercle de ceux qui sont dans l'assemblée de Koré.*]

Nb. 16:25 Et Moshèh s'est levé et il est allé vers Dâthân et 'Aḃî-Râm ÷
et [*tous*] les anciens d'Israël sont allés derrière lui [*ont fait-route-ensemble, avec lui*].
Nb. 16:26 Et il a parlé à la communauté [LXX *l'assemblée*], pour dire :
De grâce, **écartez**-vous loin des tentes de ces hommes méchants
LXX ≠ [*Séparez-vous des tentes de ces hommes endurcis*]
et ne touchez à rien de ce qui est à eux ÷
de peur de périr à cause de tous leurs péchés [*tout leur péché*].

Nb. 16:27 Et ils sont montés {= se sont éloignés}
des alentours de la demeure de Qoraḥ [TM + et de Dâthân et 'Aḃî-Râm] ÷
LXX ≠ [*Et ils se sont tenus*
à l'écart de la tente de Koré, tout autour]
et Dâthân et 'Aḃî-Râm, sont sortis,
[*et*] se tenant debout à à l'ouverture {= l'entrée} [*aux portes*] de leurs tentes,
avec leurs femmes, leurs fils et leurs enfants-au-maillot [*leur compagnie = leurs gens*].

[1] Le verbe *histanai*, « placer », fait écho aux verbes *anistanai* (v. 2), *sunistanai* (*v.* 3), *katanistanai* (*v.* 3), *paristasthai* (*v.* 9) ; il correspond ici à la racine *'amad*, également présente au v. 9.

[2] LXX (ainsi que certains manuscrits hébreux et *Pesh.*) « Et Moise et Aaron se placèrent »—TM « Et ils se placèrent [...] et Moïse et Aaron ». Ainsi, dans le TM, Koré et les siens, Moise et Aaron, se placent près de l'entrée de la tente; en revanche, dans la LXX, il n'est question que de Moise et d'Aaron; c'est au v. 20 seulement qu'il sera précisé dans la LXX que Koré et les siens sont près de la porte de la tente ; comme le TM donne la même précision au v. 20, il y a, dans le texte hébreu, une redite absente de la LXX. Nous avons donc deux textes: l'un (LXX, *Pesh.*, certains manuscrits hébreux) sans redite, l'autre (TM) avec redite. Chacun a sa légitimité.

Nb. 16:28 Et Moshèh a dit :
A ceci,
vous connaîtrez que c'est YHVH qui m'a envoyé pour faire toutes ces œuvres
et que ce n'est pas de mon cœur que j'agis.
Nb. 16:29 Si ceux-là meurent de la mort de tout ’Adam [*de tous les humains*] ;
et si c'est de la visite {= du sort} de tout ’Adam qu'ils sont visités ÷
[*si pareille à l’inspection* {= sort} *de tous les humains est leur visitation*° {= sort}]
c'est que YHVH ne m'a pas envoyé.
Nb. 16:30 Et si YHVH crée une créature [*Mais si le Seigneur montre un prodige*]
et que le sol [la ’adâmâh] ouvre° sa bouche
et les engloutisse
avec [*leurs maisonnées et leurs tentes et*] tout ce qui est à eux
en sorte qu'ils descendent, vivants, dans le Shéol [*Hadès*] ÷
vous connaîtrez que ces hommes-là ont méprisé YHVH.

Nb. 16:31 Et il est advenu lorsqu'il eut achevé [*cessé*] de dire toutes ces paroles ÷
que le sol [la ’**adâmâ**h] [*la terre*] qui était sous eux s'est **fendu**[*e*].
Nb. 16:32 Et la terre a ouvert sa bouche [≠ *s'est ouverte*]
et elle les a engloutis
eux et leurs maisons ÷
et tout le ’Adam {= les gens} [*tous les humains qui étaient*] pour [*avec*] Qoraḥ,
et tous les biens° [*et leurs bestiaux*].
Nb. 16:33 Et ils sont descendus,
eux-mêmes et tout ce qui était avec eux,
vivants, dans le Shéol [*Hadès*] ÷
et la terre les a (re)couverts
et ils ont péri / disparu du milieu de l'assemblée.

Nb. 16:34 Et tous les Israélites qui étaient autour d'eux se sont enfuis à leur voix {= leurs cris} ÷
car ils disaient : Que la terre ne nous engloutisse pas !

Nb. 16:35 Alors un feu est sorti d'auprès de YHVH ÷
et il a dévoré les deux cent cinquante hommes qui offraient l'encens.

Nb. 17: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh, [TM+ pour dire] :
Nb. 17: 2 [TM Dis] [≠ … *et*] à ‘El-‘Âzâr, fils de ’Aharon, le prêtre,
Nb. 16:37 et qu'il enlève les encensoirs du milieu du brasier
LXX ≠ [*Supprimez les encensoirs de bronze du milieu des consumés {= carbonisés}*]
et le feu [+ *étranger*], qu'il le vanne [≠ *sème*] {= dissémine} là ÷
car elles sont devenues saintes
LXX ≠ [*car ils ont sanctifié les encensoirs de ces fautifs par leurs cadavres*].
Nb. 17: 3 Les encensoirs de ceux qui ont péché contre leurs âmes ÷
et qu’on les **martèle** en **fines-lames** en revêtement de l’autel
car on les a offertes devant YHVH et elles sont devenues saintes ÷
Nb. 16:38 [*Et fais-en des plaques martelées, un pourtour pour le lieu d’offrandes,* [1]
car ils ont été offerts devant le Seigner et ils ont été sanctifiés]
et elles seront [*ils sont devenus*] un signe pour les fils d’Israël.
Nb. 17: 4 Et [+ *Eléazar, fils d’Aaron,*] le prêtre, a pris les encensoirs de bronze
Nb. 16:39 qu’avaient offerts ceux qui avaient été brûlés [*consumés*] ÷
et on les a **martelés** [*ajoutés*] en revêtement [*comme pourtour*] de l’autel.
Nb. 17: 5 Mémorial pour les fils d’Israël
Nb. 16:40 afin qu’aucun étranger [*étranger à la lignée*] - qui n’est pas de la semence de ’Aharon -
ne s’approche [*s'avance*] pour faire fumer [*mettre / déposer*] l’encens devant YHVH ÷
et il ne sera pas {= ne soit} comme Qoraḥ et sa communauté [*coalition*],
ainsi que YHVH [TM+ lui] [2] a parlé par la main de Moshèh.

[1] Pour Maxime le Confesseur,
- les braseros / **encensoirs** sont l’intellect de ceux qui montrent pour Dieu un zèle sans connaissance,
- les **plaques martelées** figurent l’enseignement qui travaille cet intellect ;
- le **lieu d’offrandes** est la gnose divine, à laquelle peut alors s’appliquer l’intellect.

[2] Il semble s'agir d'Eléazar, cf. v. 2 TM ; LXX corrige selon son propre v. 2 où Moïse n'est pas intermédiaire.

Nb. 17: 6 Et toute la communauté des fils d'Israël a murmuré°, le lendemain,
Nb. 16:41 contre Moshèh et 'Aharon, pour dire ÷
C'est vous qui avez fait mourir le peuple de YHVH !
Nb. 17: 7 Et il est advenu,
Nb. 16:42 comme la communauté s'assemblait [*l'assemblée s'attroupant* [1]]
contre Moshèh et contre 'Aharon,
et ils se sont tournés [*lancés*] [2] vers la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*]
et voici [≠ *et celle-ci*], la nuée l'a couverte ÷
et a été vue la gloire de YHVH.

Nb. 17: 8 Et Moshèh et 'Aharon sont venus [*entrés*]
Nb. 16:43 devant la face de la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*].

Nb. 17: 9 Et YHVH a parlé à Moshèh et à 'Aharon, pour dire :
Nb. 17:10 Retirez-vous du milieu de cette communauté-là :
Nb. 16:45 et je vais les achever en un instant [*les exterminer en une seule fois*] ÷
et ils sont tombés sur leur face.

Nb. 17:11 Et Moshèh a dit à 'Aharon :
Nb. 16:46 Prends l'encensoir,
donnes-y [*place*] du feu qui est sur l'autel et pose [≠ *jette sur lui*] de l'encens,
porte-le bien vite vers la communauté [≠ *dans le campement*]
et fais pour eux l'**expiation** [*l'apaisement*] ÷
car le Courroux [*une colère*] est sorti de devant [≠ *la face de*] YHVH,
le fléau a commencé [≠ *et elle a commencé à massacrer le peuple*].

Nb. 17:12 Et 'Aharon l'a prise, selon ce que [*lui*] avait dit Moshèh
Nb. 16:47 et il a couru au milieu de [*dans*] l'assemblée
et voici : le fléau [*et déjà le massacre*] avait commencé parmi le peuple ÷
et il a mis [*jeté*] l'encens et il a fait l'**expiation** pour le peuple.
Nb. 17:13 Et il s'est mis debout entre les morts et les vivants ÷
Nb. 16:48 et le fléau a été **retenu** [*et le massacre a cessé*°].

Nb. 17:14 Et ceux qui sont morts de ce fléau° [*massacre*]
Nb. 16:49 ont été au nombre de quatorze mille sept cents ÷
sans (compter) ceux qui sont morts à cause de [TM+ la parole de] Qoraḥ.

Nb. 17:15 Et 'Aharon a fait retour près de Moshèh,
Nb. 16:50 près de l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre ÷
LXX [*à la porte de la Tente du Témoignage*]
et le fléau a été **retenu** [*et le massacre a cessé*°].

[1] Note *BA* « Verbe rare, formé sur un nom qui signifie « attroupement séditieux, complot ».
[2] Note *BA* « Le traducteur a évité *epistréphein* (utilisé en 14:25 & 21:33) pour éviter l'assonance avec *epi-sustréphesthai*, qui aurait pu suggérer que Moïse et Aaron voulaient se défendre par les armes. »
Dans le TM le sujet est indéterminé et le verbe peut décrire une fuite de Moïse et Aaron.
Mais, pour le traducteur LXX, le choix de ὁρμάω + ἐπὶ (en parallèle avec le membre de phrase précédent) pourrait aussi décrire un mouvement hostile de la foule. Cf. la concordance de ὁρμάω et Ex. 32:22.

Nb. 17:16 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 17:17 Parle aux fils d'Israël et reçois d'eux un bâton,
Nb. 17: 2 un bâton par maison paternelle [*selon les maisons des lignages-paternels*],
un bâton de chacun de leurs chefs,
selon leur maison paternelle [*selon les maisons de leurs lignages-paternels*],
douze bâtons ÷
et écris [*inscris*] le nom de chacun sur son bâton.
Nb. 17:18 Et écris [*inscris*] le nom de ’Aharon sur le bâton de Lévî ÷
Nb. 17: 3 car c'est un (seul) bâton, [*qu'ils donneront*]
pour le chef de leur maison paternelle
[*selon la tribu de la maison de leurs lignages-paternels*].
Nb. 17:19 Et tu les déposeras [*poseras*] dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] ÷
Nb. 17: 4 devant le [*sur le devant du*] Témoignage,
là où je me rencontre avec vous.
[≠ *là, par cela, je me ferai connaître de toi*].
Nb. 17:20 Et il se fera que l'homme que je choisirai,
son bâton bourgeonnera [*germera*] ÷
et ainsi, je ferai se dissiper [*j'**ôterai***] (loin) de moi les murmures° [*le murmure°*]
que les fils d'Israël murmurent° contre vous.
Nb. 17:21 Et Moshèh a parlé aux fils d'Israël
Nb. 17: 6 et tous leurs princes lui ont donné un bâton pour un prince,
— un bâton pour un prince,
selon leur maison paternelle
[*selon les maisons des lignages-paternels*] —
douze bâtons ÷
et le bâton de ’Aharon était au milieu des bâtons. [1]
Nb. 17:22 Et Moshèh a déposé les bâtons devant YHVH ÷
dans la Tente du Témoignage.
Nb. 17:23 Et il est advenu, le lendemain,
que Moshèh est venu [+ *et Aarôn*], dans la Tente du Témoignage
et voici :
le bâton de ’Aharon, pour la maison de Lévî,
a bourgeonné ÷ [*avait germé*]
et il a fait sortir un bourgeon [*un germe*]
et il a fait fleurir une fleur [*des fleurs*]
et il a produit / fait mûrir des amandes [*avait fait germer des noix*]. [2]
Nb. 17:24 Et Moshèh a emporté tous les bâtons
de devant le Seigneur vers tous les fils d'Israël ÷
et ils les ont vus.

[1] Le treizième, au centre des Douze ?
[2] On voit ici se joindre le thème du bâton et celui, si important, de l'**arbre de vie**.
Le bâton, c'est - si j'ose ainsi dire - "la comparaison", le signe portable, de l'arbre de vie - c'est donc bien la Croix.
Et celle-ci fleurit. Et la mémoire doit en être gardée : si nous cessons de murmurer, nous ne mourrons pas.
Dans le même sens, on a :
Is 11: 1 Et viendra **un bâton** de la racine de Iessai / Jessé (ancêtre du Messie) et une **fleur** s'épanouira de sa racine
Jr 1:11 Et est advenue la parole du Seigneur devant moi, disant : Que vois-tu ? Et j’ai dit: Une **verge** *(baktèria)* d'amandier.

Nb. 17:25 Et le Seigneur a dit à Moshèh :
Fais retourner le bâton de ’Aharon devant le Témoignage, pour être conservé,
comme signe pour les fils de **rébellion** ÷ [≠ *fils de la non-écoute*]
et que leurs murmures° s'achèvent [*leur murmure° cesse*] devant moi
et ils ne mourront pas.

Nb. 17:26 Et Moshèh a fait selon ce que lui avait commandé le Seigneur ÷
ainsi a-t-il fait.

Nb. 17:27 Et les fils d'Israël ont parlé à Moshèh pour dire :
Voici : nous expirons, nous périssons-tous, nous périssons !
LXX [*Voici que nous sommes anéantis jusqu'au dernier, perdus, partout anéantis*]
Nb. 17:28 Quiconque s'approche, s'approche de la Demeure de YHVH meurt ÷
nous faudra-t-il être achevés (et) expirer {= jusqu'au dernier}
LXX [*Quiconque touche la Tente du Seigneur meurt —*
jusqu'à quand nous faudra-t-il mourir jusqu'à la fin] ?

Nb. 18: 1 Et YHVH a dit à ’Aharon [*en disant*] :
Toi et tes fils et la maison de ton père avec toi
LXX [*Toi et tes fils et la maison de ton lignage-paternel*],
vous porterez (la responsabilité de) la faute (contre le) sanctuaire
LXX [*vous porterez les péchés (contre) les (Lieux) Saints / (choses) saintes*] ÷
toi et tes fils [TM+ avec toi],
vous porterez (la responsabilité de) la faute [*les péchés*] (contre votre) prêtrise.
Nb. 18: 2 Et [TM aussi] tes frères, la branche° [*tribu*] de Lévî, la tribu [*le dème*] de ton père,
fais-les approcher avec [≠ *amène-les vers*] toi,
pour qu’ils te soient adjoints [1]
et qu'ils soient à ton service° ÷ [*officient pour toi*]
et toi — et tes fils avec toi — (vous serez) devant la Tente du Témoignage.
Nb. 18: 3 Et ils garderont {assumeront} ta [*tes*] garde[*s*]
et la [*les*] garde[*s*] de [TM toute] la Tente ÷
seulement,
ils n'approcheront [≠ *n'avanceront vers*] ni des objets du (Lieu) **Saint** [≠ *saints*],
ni de l'autel,
de peur qu'ils ne meurent, eux — et vous avec eux.
Nb. 18: 4 Et ils te seront adjoints
et ils garderont {assumeront} la [*les*] garde[*s*] de la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*],
pour tout le service [*selon tous les offices*] de la Tente ÷
et aucun étranger n'approchera de vous
LXX [*et l'étranger à la lignée n'avancera pas vers toi*].
Nb. 18: 5 Et vous garderez {= assumerez} la garde du (Lieu) **Saint** [*les gardes des choses saintes*]
et la garde [*les gardes*] de l'autel
et le Courroux ne sévira plus contre les fils d'Israël
LXX [*et il n'y aura pas d'emportement chez les fils d'Israël*].
Nb. 18: 6 Et moi, [TM voici :] j'ai pris vos frères, les Lévites, du milieu des fils d'Israël ÷
[TM pour vous], (comme) don, donnés à YHVH,
pour servir le service de la Tente de la Rencontre
LXX [*pour officier aux offices de la Tente du Témoignage*].
Nb. 18: 7 Toi et tes fils avec toi, vous garderez [*garderez°*] votre prêtrise,
pour toute chose / parole de l'autel et pour ce qui est à l'intérieur du voile :
et (ce sera) votre service ÷ [*et vous officierez aux offices …*]
(c'est) comme un service de don (que) je vous donne la prêtrise
LXX [*… en tant que don de votre prêtrise*] ;
et l'étranger qui s'approcherait serait mis à mort.
LXX [*et l'étranger à la lignée qui s'avancerait serait mis à mort*]

1

Nb. 18: 8 Et YHVH a parlé à ’Aharon :
Voici :
Moi, je t’ai [*vous ai*] donné ce que l’on garde [1] de mes prélèvements [*prémices*] ÷
pour [≠ *une partie de*] toutes les (choses) consacrées [2] des fils d'Israël,
je te les donne pour l’onction / pour (ta) part° [≠ *en prérogative*] [3]
à toi et à tes fils [+ *après toi*],
[TM pour] décret d'éternité.

Nb. 18: 9 Voici ce qui sera pour toi des choses **saintes**, très **saintes**, (ce qui vient) du feu ÷
toute(s) leur(s) offrande(s), pour toute(s) leur(s) oblation(s)
et pour tous leurs (sacrifices pour le) péché et pour tous leurs (sacrifices de) culpabilité,
que me restitueront (les fils d'Israël),
ce sont là des choses **saintes**, très **saintes** pour toi et pour tes fils.

LXX [*Et ceci sera pour toi :*
une partie des choses saintes sanctifiées, des apanages,
une partie de tous leurs dons et une partie de toutes leurs sacrifices
et une partie de tout leur préjudice
et une partie de tous leurs (sacrifices pour les) péchés,
toutes choses qu'ils me redonnent
une partie de toutes les choses saintes sera à toi et à tes fils].

Nb. 18:10 C'est dans un (lieu) saint, très saint [4], que tu les mangeras [*vous les mangerez*] ÷
tout mâle pourra en manger, elles seront saintes pour toi.

Nb. 18:11 Et ceci (encore) sera pour toi [*vous*] :
les prélèvements sur leur don [*les prémices de leurs dons*],
pour toutes les (offrandes de) balancement des fils d'Israël,

LXX [*une partie de toutes les dépositions des fils d'Israël*]
je te le donne [*c'est cela que je t'ai donné*],
ainsi qu'à tes fils et à tes filles avec toi, comme un décret d'éternité {= un dû perpétuel} ÷
quiconque sera pur dans ta maison en (pourra) manger.

Nb. 18:12 Toute la graisse {= le meilleur} de l'huile fraîche [*Toutes les prémices de l'huile*],
et toute la graisse {= le meilleur} du vin nouveau et du froment

LXX [*et toutes les prémices du vin et du blé*] ÷
leurs prémices° [*prémices*] qu'ils donneront à YHVH, je te les donne.

Nb. 18:13 Les prémices [*premiers-produits*] de tout ce qu'il y aura dans leur terre
et qu'ils apporteront à YHVH
sera pour toi ÷
quiconque dans ta maison sera pur en pourra manger.

Nb. 18:14 Tout ce qui est frappé d'anathème en Israël sera pour toi.

[1] Origène remarque que l'expression n'a pas de sens littéral acceptable : les prêtres ne gardent pas les prémices, mais les consomment Elle doit donc être interprétée spirituellement : les véritables prémices sont le Christ.
[2] Origène lit *hègiasménôn* comme un pluriel masculin et l'interprète des hommes entrés dans l'Eglise.
[3] Cf. Lv. 7:35 et note *BA*. Ici le *Tg* O comprend « à titre de droit résultant de l'onction » ;
Tg J & N semblent comprendre comme LXX « comme un honneur, une prérogative ».
[4] Littéralement, "dans le Saint des Saints". Josèphe édulcore en parlant de "sanctuaire" (cf. Lv. 6:19)
de même que les *Targums* "le lieu très saint" (N), "un lieu très saint" (Jo).

Nb. 18:15 Tout (être) qui ouvre° la matrice, de toute **chair** [sarx] qu'on offre à YHVH
qu'il s'agisse d'humain ou de bétail,
LXX ≠ [*ce qu'ils offrent au Seigneur, de l'humain jusqu'au bétail*] sera pour toi ÷
seulement, libérant, tu libéreras le premier-né de l'humain
LXX ≠ [*seulement, les premiers-nés des humains seront rédimés par des rançons*]
et le premier-né d'un bétail [*de bestiaux*] impur, tu le libéreras [*rachéteras*].
Nb. 18:16 Et sa libération [*son rachat / sa rédemption*], dès l'âge d'un mois,
TM [d'après ton estimation],
[*l'estimation*] à raison de cinq sicles d'argent,
suivant le sicle du (Lieu) **Saint** [≠ *suivant le sicle saint*] ÷
vingt guérâhs [*il (vaut) vingt oboles*].
Nb. 18:17 Mais le premier-né du taureau
et le premier-né des ovins / de la brebis et le premier-né de la chèvre
tu ne les libéreras [***rachéteras***] pas : ils sont une chose sainte ÷
et leur sang tu (en) aspergeras sur [*(le) répandras auprès de*] l'autel
et tu feras fumer leur graisse, sacrifice-par-le-feu, en senteur apaisante pour YHVH
LXX ≠ [*et tu feras monter la graisse en apanage,*
en odeur de bonne-odeur / senteur odorante pour le Seigneur].
Nb. 18:18 Leur **chair** [krea"] sera pour toi ÷
de même que la poitrine° du balancement [*déposition*]
et l'épaule [*le bras* {= l'épaule}] droite seront pour toi.
Nb. 18:19 Tous prélèvements [*Tout prélèvement*] sur les (choses) saintes
que les fils d'Israël prélèveront pour YHVH, je te les donne [*l'ai donné*],
je te le donne, à toi et à tes fils et à tes filles avec toi,
comme un décret d'éternité {= un dû perpétuel} ÷
c'est une alliance de **sel**, d'éternité, devant YHVH,
pour toi et pour ta semence avec toi.

Nb. 18:20 Et YHVH a dit à ’Aharon : Dans leur terre,
tu n'hériteras pas et il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux ÷
c'est moi qui suis ta part et ton héritage au sein [*milieu*] des fils d'Israël.
Nb. 18:21 Et aux fils de Lévi,
voici : je leur donne pour héritage [*en lot (d'héritage)*] toute dîme en Israël ÷
en échange du service qu'ils servent [*de leurs offices*],
le service de [*tout office où ils officient dans*] la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*]
Nb. 18:22 Et les fils d'Israël n'approcheront plus [*n'avanceront pas*]
de [*vers*] la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*] ÷
pour se charger d'un péché et mourir.
Nb. 18:23 Et c'est Lévi qui servira le service de la Tente de la Rencontre
et ils porteront (la responsabilité de) leur faute ÷
LXX ≠ [*Et le Lévite lui-même officiera à l'office de la Tente du Témoignage*
et eux-mêmes porteront (la responsabilité de) leurs fautes]
(c’est) une règle d'éternité, pour vos [*leurs*] générations ;
et au sein [*milieu*] des fils d'Israël, ils n'hériteront pas d'un héritage.
Nb. 18:24 car c'est la dîme des fils d'Israël,
– celle dont ils prélèveront [*mettront-à-part*] le prélèvement de {= pour} YHVH –
que je donne aux Lévites en héritage [*en lot (d'héritage)*] ÷
voilà pourquoi je leur ai dit
qu'au milieu des fils d'Israël, ils n'hériteraient pas d'un héritage [*lot (d'héritage)*]

Nb. 18:25 Et YHVH a parlé à Moshèh , pour dire :
Nb. 18:26 Tu parleras aux Lévites et tu leur diras :
Quand vous recevrez des fils d'Israël la dîme
que je vous donne pour votre (part d')héritage [*en lot (d'héritage)*],
vous prélèverez sur elle le prélèvement de {= pour} YHVH : la dîme de la dîme.
Nb. 18:27 Votre prélèvement vous sera compté° ÷
comme (celui du) froment sur l'**aire**
et comme (celui de) la plénitude [≠ *le prélèvement*] de la cuve.
Nb. 18:28 Ainsi, vous prélèverez, vous aussi, le prélèvement de {= pour} YHVH
sur toutes les dîmes que vous recevrez des fils d'Israël
et vous en donnerez le prélèvement de {= pour} YHVH à ’Aharon, le prêtre.
Nb. 18:29 Sur tous les dons qui vous seront faits,
vous prélèverez tout le prélèvement de {= pour} YHVH ÷
sur toute sa graisse [= le meilleur] [≠ *sur toutes les prémices*],
(vous prélèverez) la part sacrée du (prélèvement) [≠ *ce qui a été sanctifié sur (le prélèvement)*].

Nb. 18:30 Et tu leur diras ÷
Quand vous aurez prélevé la graisse {= le meilleur},
(le reste) sera compté° aux Lévites
comme le produit de **l'aire** et comme le produit de la cuve.
LXX [*Chaque fois que vous aurez prélevé les prémices sur (cette part)*
et bien elle sera comptée° pour les Lévites
*comme le produit de l’aire et le produit du **pressoir***]
Nb. 18:31 Vous pourrez le manger en tout lieu, vous et votre [*vos*] maison[*s*],
car c’est votre salaire, en échange de vos services [*offices*]
[*ceux*] dans la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*].
Nb. 18:32 Et vous ne vous chargerez pas pour cela d’un péché,
du moment que vous en aurez prélevé la graisse [= le meilleur] [≠ *les prémices*] ÷
et vous ne profanerez pas les choses saintes des fils d’Israël.
et vous ne mourrez pas.

Nb. 19: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh et à ’Aharon, pour dire :
Nb. 19: 2 Voici une ordonnance de la Thôrâh [*la disposition* [1] *de la Loi*]
[*tout ce*] que YHVH a prescrit, pour dire ÷
Tu parleras aux fils d’Israël ;
et ils prendront pour toi [*qu’ils prennent et t’apportent*]
une vache [*génisse*] [2] rousse, parfaite [*sans-défaut*] {= sans tache},
telle qu'il n'y ait en elle de tare / tache [*défaut*]
et sur laquelle n'a monté [*été jeté*] aucun **joug** [‘ôl / LXX *zygos*].
Nb. 19: 3 Et vous la donnerez [*tu la donneras*] à ‘El-‘Âzâr, le prêtre;
et il la fera [*ils la feront*] sortir hors du camp [+ *vers un lieu pur*]
et ils l’égorgeront / l’immoleront, en face de lui.
Nb. 19: 4 Et ‘El-‘Âzâr, [TM+ le prêtre], prendra de son sang [TM+ avec son doigt] ÷
et il (en) fera jaillir [*aspergera*]
vis-à-vis de la face de la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*],
de son sang, sept fois.
Nb 19: 5 Et on brûlera la vache sous ses yeux [≠ *Et ils la consumeront devant lui*] ÷
[*et*] sa peau et sa **chair** [*viande*] et son sang sur sa fiente seront brûlés [*consumés*].
Nb. 19: 6 Et le prêtre prendra du bois de cèdre et de l'hysope et de l’écarlate [TM+ de cochenille] ÷
et il les jettera [*ils les jetteront* / mettront]
au milieu du brasier [*brûlement*] de {= du feu où brûle} la vache [*génisse*].
Nb. 19: 7 Et le prêtre foulera [*nettoiera*] ses vêtements
et il baignera sa **chair** [swma] dans les eaux,
après quoi il rentrera au camp ÷
et le prêtre sera impur jusqu'au soir.
Nb. 19: 8 Celui qui aura brûlé (la vache) foulera [*nettoiera*] ses vêtements [TM+ dans les eaux]
et il baignera sa **chair** [swma][TM+ dans les eaux] ÷
et il sera impur jusqu'au soir.
Nb. 19: 9 Et un homme pur recueillera [*réunira de*] la cendre de la vache [*génisse*]
et il la déposera hors du camp, dans un lieu pur ÷
et on la gardera en vue de l'eau de souillure {= lustrale} [*d’aspersion*],
pour la communauté des fils d'Israël
— c'est un (sacrifice pour le) péché [*une purification*].
Nb. 19:10 Et celui qui aura recueilli la cendre de la vache [≠ *la cendre° de la génisse*]
foulera [*nettoiera*] ses [*les*] vêtements
et il sera impur jusqu'au soir ÷
pour les fils d'Israël
et pour le résident résidant au milieu d'eux [*les immigrants qui se sont adjoints*],
(c’est) une règle d'éternité.
Nb. 19:11 Celui qui touche un [*celui qui est*] mort, pour toute âme d’homme ;
[TM et] il sera impur, sept jours.
Nb. 19:12 Celui-là sera souillé, avec cette (eau) [≠ *Celui-là sera purifié°*]
le **troisième** et le septième jour
[*et*] il sera pur ÷
mais s’il n’a pas été souillé [*purifié°*] le troisième et le septième jour, il ne sera pas pur.

[1] Seul cas où LXX traduit TM *ḥuqqâh*, par *diastolê* = liste détaillée, disposition particulière d’un contrat, avec (peut-être) une allusion à l’idée de “séparation”.

[2] *Tg* Jo précise que l’animal doit être âgé de deux ans et qu’elle ne doit pas avoir été saillie : il s’agit bien d’une génisse ; alors que LXX traduit le même terme TM par *boûs* en Gn 41: 2-27 (animaux pleinement adultes).
Pour *Barnabé* VIII, la génisse, c’est le Christ ; pour Théodoret, le sacrifice de la génisse préfigure la passion et la couleur rousse renvoie à Adam (Edom) et au corps terrestre… Voir détails en *B.A.* IV *ad. loc.*

Nb. 19:13 Quiconque touche un mort,
l'âme de l'homme qui est mort, [*à une âme d'homme morte, si elle est morte*]
et qui n'a pas été souillé [*et s'il n'a pas été purifié*°]
la Demeure de YHVH, il la rend impure ; [*la Tente du Seigneur, (celui-là) l'a souillée ;*]
cette âme-là sera retranchée d'Israël ÷ [*complètement écrasée hors d'Israël ;*]
d'eau(x) de souillure {= purification} elle n'a pas été aspergée
LXX ≠ [*l'eau d'aspersion n'a pas été répandue en aspersion sur lui*],
il est impur, son impureté reste en lui.

Nb. 19:14 [*Et*] Telle est la thôrâh [*loi*] pour un humain qui meurt dans une tente [*maison*] ÷
quiconque entre dans la tente [*maison*]
et tout ce qui est dans la tente [*maison*]
sera impur, sept jours.

Nb. 19:15 Et tout vase ouvert {= découvert},
sur lequel il n'y a pas de (couvercle) attaché par un cordon
LXX ≠ [*tout ce qui n'est pas lié par un **lien** sur lui*] ÷
il est impur.

Nb. 19:16 Et quiconque touche, à la face du champ [*de la campagne*],
un homme percé par le glaive,
ou un mort, ou des ossements humains, ou une sépulture ÷ [*un tombeau*°]
il sera impur sept jours.

Nb. 19:17 Et on prendra, pour l'impur,
de la poussière du brasier du (sacrifice pour le) péché ÷
LXX ≠ [*de la cendre de (ce qui a été) consumé en purification*°]
et il donnera [*ils répandront*] sur elle de l'eau vive, dans un vase.

Nb. 19:18 Un homme pur prendra de l'hysope, qu'il plongera dans l'eau
et il en fera jaillir [*aspergera*] sur la tente [*maison*],
ainsi que sur tous les objets et sur toutes les personnes qui se trouvaient là ÷
de même sur celui qui a touché des ossements [+ *humains*],
ou un tué, ou un mort, ou une sépulture [*le tombeau*°].

Nb. 19:19 L'homme pur en fera jaillir sur [*aspergera*] l'impur, le **troisième** et le septième jour ÷
et il l'aura délivré de son péché [≠ *purifié*°], le septième jour ;
et (l'impur) foulera [*nettoiera*] ses vêtements et se baignera dans l'eau
et, le soir, il sera pur.

Nb. 19:20 Et l'homme qui est impur
et qui ne se délivre pas de son péché [≠ *et qui n'a pas été purifié*°],
cette âme-là sera retranchée du milieu de l'assemblée,
car elle rend impur le sanctuaire [≠ *elle a souillé les (lieux) saints*] de YHVH ÷
d'eau(x) de □□□□□□□□□□□□ {= □□□□□□□□□} elle n'a pas été aspergée
LXX ≠ [*l'eau d'aspersion n'a pas été répandue en aspersion sur lui*],
elle est impure.

Nb. 19:21 Et ce sera pour eux [*vous*] une règle d'éternité ÷
celui qui fera jaillir l'eau de □□□□□□□□□□□□ {= □□□□□□□□□} foulera [*nettoiera*] ses vêtements
LXX ≠ [*celui qui asperge avec l'eau d'aspersion nettoiera ses vêtements*]
et celui qui aura touché l'eau de □□□□□□□□□□□□ {= □□□□□□□□□} [*d'aspersion*] sera impur jusqu'au soir.

Nb. 19:22 Tout ce que touchera l'impur sera impur ÷
et l'âme qui le touche sera impure jusqu'au soir.

Nb. 20: 1 Et les fils d'Israël, toute la communauté, sont arrivés au désert de Çin, le premier mois,
et le peuple s'est établi [*a demeuré*°] à Qâdésh ÷
et c'est là qu'est morte **Miryâm** [Tg J + le 10 Nisân]
et c'est là qu'elle a été mise au tombeau.

Nb. 20: 2 Et il n'y avait pas d'eau pour la communauté ÷
et ils se sont assemblés [*groupés*] contre Moshèh et ’Aharon.

Nb. 20: 3 Et le peuple a cherché querelle à [*injuriait*] Moshèh ÷
[TM et ils ont dit pour dire] [≠ *en disant*] :
Que n'avons nous expiré quand expiraient nos frères, devant YHVH !
LXX ≠ [*Que ne sommes-nous morts dans la perdition de nos frères devant le Seigneur !*]

Nb. 20: 4 Pourquoi donc
avez-vous fait venir [*fait monter*] l'assemblée de YHVH dans ce désert ÷
pour y mourir, nous et notre bétail° ?

Nb. 20: 5 Pourquoi donc nous avez-vous fait monter d'Egypte,
pour nous amener en ce méchant lieu ? ÷
ce n'est pas un lieu de semence, de figuier, de vigne, de grenade…
LXX ≠ [*un lieu où l'on ne sème pas et où il n'y a ni figuiers, ni vignes, ni grenades*] ;
et pas d'eau à boire !

Nb. 20: 6 Et Moshèh et ’Aharon sont venus, de l'assemblée,
à l'ouverture {= l’entrée} de la Tente de la Rencontre ÷
[*à la porte* *de la Tente du Témoignage*]
et ils sont tombés sur leurs faces ÷
alors a été vue par eux la gloire de YHVH.
Nb. 20: 7 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 20: 8 Prends le bâton et assemble la communauté,
toi et ’Aharon, ton frère
et vous parlerez au **Roc**, sous leurs yeux et il donnera ses eaux ÷
et tu [*vous*] feras sortir pour eux de l'eau du **roc**
et tu [*vous*] **donneras**-à-**boire** à la communauté et à son bétail°.
Nb. 20: 9 Et Moshèh a pris le bâton de devant YHVH, selon ce qu'Il lui avait commandé.
LXX ≠ [*Et Moïse a pris son bâton qui était devant le Seigneur,*
comme le Seigneur l'ordonnait.]
Nb. 20:10 Et Moshèh et ’Aharon ont assemblé l'assemblée devant le **Roc**
et il leur a dit : [*et leur ont dit :*]
Ecoutez donc, rebelles, [*Ecoutez-moi, les non-écoutants.*]
est-ce que, de ce **roc**, nous ferons sortir de l'eau pour vous ,?
LXX ≠ [*Devons-nous vous faire sortir de l'eau de ce **rocher** ?*
Nb. 20:11 Et Moshèh a levé la main et, de son bâton, a frappé le **roc** par deux fois :
LXX ≠ [*Et Moïse a levé sa main et frappé le **rocher** avec son bâton, deux fois*] ÷
et il (en) est sorti une eau nombreuse {= abondante},
et la communauté [*l'assemblée*] a bu, ainsi que son bétail°.

Nb. 20:12 Et YHVH a dit à Moshèh et à ’Aharon :
Parce que vous n'avez pas eu-foi [TM en moi], [2]
pour faire éclater ma sainteté aux yeux des fils d'Israël,
eh bien, vous ne ferez pas entrer cette assemblée dans la terre que je leur ai donnée.

Nb. 20:13 Ce sont les eaux de Querelle [Merîḇâh]
où les fils d'Israël se sont querellés avec YHVH
et où il s'est montré saint parmi eux.
LXX ≠ [*C'est l'eau de Contestation,*
parce que les fils d'Israël ont injurié / parlé insolemment en face du Seigneur,
et il a été sanctifié en eux.]

[2] En quoi ont-ils manqué de foi?

Si nous regardons le texte de près, il semblerait qu'il leur était demandé de parler au rocher, non de le frapper. On pense à :
"Quiconque dira à cette montagne, soulève-toi et jette-toi dans la mer
et ne doute pas dans son cœur mais a foi que ce qu'il dit advient, il en sera ainsi pour lui!" (Mc 11:23).

Il s'agit "d'attendrir le rocher". Et nous savons bien ce que l'Ecriture nous dénonce comme le plus dur. C'est pourquoi on leur demandait de prendre le bâton "de devant le Seigneur" : le bâton qui avait fleuri et avait été déposé devant les témoignages : "signe pour les fils de ceux qui n'écoutent pas".

Nb. 20:14 Et, de Qâdésh,
Moshèh a envoyé des messagers au roi de ’**Edôm** [1] [*en disant*] ÷
Ainsi parle ton frère Israël : Tu sais les tracas qui nous ont atteint.
Nb. 20:15 Et nos pères sont descendus en Egypte
et nous avons habité [*résidé*] en Egypte de nombreux jours ÷
mais l'Egypte [*les Egyptiens*] nous ont fait du mal ainsi qu’à nos pères.
Nb. 20:16 Et nous avons poussé-un-cri [*crié*] vers YHVH
et il a écouté [*été à l'écoute de*] notre voix
et il a envoyé un messager et il nous a fait sortir [*emmenés hors*] d’Egypte ÷
et voici [*et à présent*] nous [*sommes*] à Qâdésh,
ville de l'extrémité de ta limite [*du côté de tes limites*].
Nb. 20:17 Laisse-nous, je te prie, **passer** par ta terre [*Nous **passerons** à travers ta terre.*]
nous ne **passerons** [***traverserons***] ni par champ[*s*], ni par vignoble[*s*]
et nous ne boirons pas l'eau des puits [*de ta citerne.*] ÷
c'est par la route du roi [*royale*] que nous irons,
nous ne dévierons ni à droite, ni à gauche,
jusqu'à ce que nous ayons **passé** tes frontières !
Nb. 20:18 Et ’**Edôm** lui a dit : Tu ne **passeras** [***traverseras***] pas[*à travers*] chez moi ÷
sinon, je marcherai avec le glaive [*je sortirai en guerre*] à ta rencontre.
Nb. 20:19 Et les fils d’Israël lui ont dit :
C'est par la grand-route que nous monterons
LXX ≠ [*nous **passerons** le long de la montagne*]
et si nous buvons de ton eau, moi et mes troupeaux, j’en paierai le prix ÷
après tout, ce n’est pas une affaire que je **passe** avec mes pieds
LXX ≠ [*eh bien, la chose n’est rien, nous **passerons** le long de la montagne*] !
Nb. 20:20 Et il a dit : Tu ne **passeras** [***traverseras***] pas [*à travers*] chez moi ÷
et ’**Edôm** a marché à sa rencontre avec un peuple considérable et à main forte
LXX ≠ [*et Edom est sorti à sa rencontre avec une foule **lourde**(-ment armée) et une main forte*].
Nb. 20:21 Ainsi ’**Edôm** a refusé de laisser Israël **passer** par ses frontières {= son territoire} ÷
et Israël a dévié (de sa route).

[1] Cf. Gn. 36: 1 ; Israël = Ya‘aqoḇ et Edôm = Esaü.

Nb. 20:22 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Qâdésh ÷
et les fils d'Israël, toute la communauté, sont venus à Hor-la-Montagne.[1]

Nb. 20:23 Et YHVH a dit à Moshèh et à 'Aharon ÷
à Hor-la-Montagne, sur la frontière de la terre de '**Edôm** :

Nb. 20:24 'Aharon va être réuni à ses peuples [*Qu'Aaron soit ajouté à son peuple*],
car il ne viendra pas [*car vous n'entrerez pas*]
dans la terre que j'ai donnée aux fils d'Israël ÷
parce que vous avez été rebelles à (ma) bouche, aux eaux de Meriḇâh
LXX ≠ [*parce que vous m'avez exaspéré à propos de l'eau de l'injure*].

Nb. 20:25 Prends 'Aharon et 'El-'Âzâr, son fils ÷
et fais-les monter à Hor-la-Montagne
LXX + [*devant toute l'assemblée*].

Nb. 20:26 Et dépouille° 'Aharon de ses habits
LXX ≠ [*Et dévêts Aaron de sa longue-robe*]
et tu [TM en] revêtiras 'El-'Âzâr, son fils ÷
et alors 'Aharon sera réuni
et il mourra là.

Nb. 20:27 Et Moshèh a agi selon ce qu'avait commandé YHVH ÷
et ils sont montés [≠ *il les a fait monter*] à Hor-la-Montagne,
sous les yeux de toute la communauté.

Nb. 20:28 Et Moshèh a dépouillé° 'Aharon de ses □□□□□□
LXX ≠ [*Et il a dévêtu Aaron de ses vêtements*]
et il en a revêtu 'El-'Âzâr, son fils ;
et 'Aharon est mort là, à la tête [*sur le sommet*] de la montagne ÷
et Moshèh et 'El-'Âzâr sont descendus de la montagne.

Nb. 20:29 Et toute la communauté a vu que 'Aharon avait expiré [*s'en était allé*] ÷
et toute la maison d'Israël a pleuré 'Aharon, trente jours.

[1] Josèphe (*A.J.* IV, 82) situe ce lieu "près d'un lieu que les Arabes considèrent comme leur métropole" : Petra ; *Tg* Jo parle du "Taurus Amanus", au n-ouest d'Antioche ; les modernes proposent plutôt la région de Qadesh.

Nb. 21: 1 Et le **Kena'anite** [*Chananis*], roi de 'Ârâd, qui habitait le Nèguèb / Sud [≠ *vers le désert*],
a entendu qu'Israël arrivait par la route des [*de*] 'Athârim ÷
et il a fait la guerre à Israël
et a capturé de lui une capture {= fait des prisonniers}
LXX ≠ [*et parmi eux ils ont fait leur butin d'une troupe de prisonniers*].

Nb. 21: 2 Alors, Israël a voué un vœu à YHVH et il a dit :
Si, donnant Tu donnes [*Tu livres*] ce peuple entre mes mains,
je vouerai à l'anathème ses villes.

Nb. 21: 3 Et YHVH a écouté la voix d'Israël
et il a donné [*livré*] les **Kena'anites** [*Chananis* + *entre ses mains*]
et on les a voués à l'anathème [*il l'a voué à l'anathème*] ainsi que leurs [*ses*] villes ÷
et on a appelé le nom du lieu [*de ce lieu-là*] 'Hôrmah [*Anathème*].

Nb. 21: 4 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Hor-la-Montagne,
(sur la) route de la mer du Jonc [≠ *la mer Rouge*],
pour contourner la terre de 'Edôm ÷
et l'âme du peuple a été raccourcie en route [Tg O "a été impatiente "; Tg Jo "a été excédée"]
LXX ≠ [*et le peuple a manqué de souffle en route*].

Nb. 21: 5 Et le peuple a parlé [*mal*] contre [*vers*] Dieu et contre Moshèh [*en disant*] :
Pourquoi nous avez-vous fait monter [*nous as-tu emmenés hors*] d'Egypte
pour mourir [*nous tuer*] dans le désert ?
Car il n'y a pas de pain et il n'y a pas d'eau [*ni d'eau*]
et notre gorge a en aversion le [*notre âme s'est irritée du*] le pain maigre° [1] !

Nb. 21: 6 Et YHVH a envoyé contre le peuple les serpents brûlants [*mortifères*],
et ils ont mordu le peuple ÷
et il est mort un peuple nombreux [*des fils*] d'Israël.

Nb. 21: 7 Et le peuple est venu à Moshèh et ils ont dit :
Nous avons péché, car nous avons parlé contre YHVH et contre toi,
intercède auprès de YHVH pour qu'il **écarte** [*enlève*] de nous **le** serpent ÷
et Moshèh a intercédé pour le peuple.

Nb. 21: 8 Et YHVH a dit à Moshèh :
Fais-toi un Brûlant et mets-le sur un étendard ÷
[*Fais-toi un serpent et mets-le sur un **signe***]
et il se fera que
LXX + [*si le serpent mord un humain*]
quiconque aura été mordu et le verra vivra {= restera en vie}.

Nb. 21: 9 Et Moshèh a fait un serpent de bronze
et il l'a mis sur l'étendard [*le **signe***] ÷
et il est advenu que si le [*un*] serpent mordait un homme [*un humain*]
et qu'il regardait le serpent de bronze
et il vivait.

[1] *Diakenos* est un hapax dans LXX ; cet adjectif a le sens de "vide, creux, vain";
il prend parfois le sens dérivé de "grêle, fluet, maigre" (à propos d'individus, d'une force armée, de piliers).
Diakenos ne peut avoir le sens de "léger"; en revanche le sens de "pain maigre" paraît acceptable,
en effet c'est l'expression retenue par les *Targums* pour désigner la manne par opposition avec le "pain",
au sens propre, dans le stique **c** (en relation avec l'épisode de Nb. 11 sur le dégoût de la manne).

Nb. 21:10 Et les fils d'Israël sont partis [*ont levé-(le-camp)*] ÷ et ils ont campé à 'Oḇoth.
Nb. 21:11 Puis ils sont partis [*ont décampé*] de 'Oḇoth ÷
et ils ont campé à Iyyé-ha-'Aḇârim {= Les Ruines des Aḇarim} [Tg ≠ défilé des Aḇarim]
LXX ≠ [*et ils ont campé à Akhel-Gaï, sur l'autre-rive*]
dans le désert qui est en face de Mô'âḇ,
vers le levant du soleil.
Nb. 21:12 De là ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] ÷ et ils ont campé dans le **ravin** de Zèrèd.

Nb. 21:13 De là, ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] et ils ont campé sur l'**autre-rive** du 'Arnôn,
dans le désert qui sort du territoire des '**Amorites** ÷
LXX ≠ [*(région de l'autre-rive), en avancée par rapport aux frontièrs des Amorrhéens*]
car le 'Arnôn est la frontière de Mô'âḇ, entre Mô'âḇ et les '**Amorites**…
Nb. 21:14 Aussi est-il dit dans le livre des "Guerres de YHVH" ÷
Wâhéb... [1] près de Souphâh {= Ouragan}
et les ravins de 'Arnôn
LXX ≠ [*Aussi est-il dit dans un livre :*
La guerre du Seigneur a enflammé la (terre de) Zoob et les torrents de 'Arnôn].
Nb. 21:15 et la pente des ravins qui s'incline vers le site (?) [2] de 'Âr
LXX ≠ [*Et là, il a établi les torrents, pour que Er habite*] [3]
et s'appuie° à la frontière de Mô'âḇ.

[1] Il n'y a pas de verbe devant la particule "*'et*"
Tg N et O interprètent le mot au sens de "signe, prodige" et rapprochent *souphâh* du mot "jonc" :
Le Seigneur a fait des prodiges à la mer du Jonc et des prouesses sur les torrents de l'Arnon" ;
Tg Jo voit dans "*'et*" et "*Héb*" deux lépreux, chassés à l'extrémité (*souph*) du camp,
grâce auxquels les Hébreux ont été vainqueurs aux torrents de l'Arnon.
[2] Supposition ; le mot *shèbèt*, est un hapax.
La LXX lisait un texte différent du TM, qu'il est difficile, sinon impossible, de reconstituer.
[3] Le « il » de LXX est sans doute « le Seigneur ».
Il est question d'Er en *Gn* 38: 3.6.7; 46 :12; Nb. 26 :15; c'est le fils de Juda et d'une Chananéenne ;
il épouse Thamar et meurt en pays de Canaan.
Est-ce de cet Er dont parle notre verset ? Probablement pas, car les torrents de l'Amon sont éloignés de Canaan.
Il faut plutôt identifier Er avec Aroèr qui, d'après *Dt* 2, 29, est la capitale de Moaḇ.
« Elle [Er] est située près des frontières de Moab » TM « elle [la descente] s'appuie sur la limite de Moaḇ ».
Dans les *Targums*, il est question de la ville de Lehavat, qui fut sauvée de l'anéantissement.

Nb. 21:16 Et de là, à Be'ér [*Et, de là, le puits*] ÷
c'est le puits [1] au sujet duquel YHVH avait dit à Moshèh :
Réunis le peuple et je leur donnerai de l'eau [*à boire*].

Nb. 21:17 Alors Israël a chanté ce cantique [… *sur le Puits*] [2] ÷
[TM Monte, puits !] Répondez [*Entonnez*] pour lui !
Nb. 21:18 Puits (qu')ont creusé° des princes,
(qu')ont creusé les nobles du peuple [*ils l'ont taillé dans la pierre, les rois des nations*],
avec un bâton de chef / un (stylet) de graveur / de par le législateur
LXX ≠ [*au temps de leur royauté sur elles*],
avec leurs bâtons [≠ *au temps où ils étaient leurs seigneurs*] ÷
et, du désert, [LXX ≠ *du puits*] à Maththânâh.
Nb. 21:19 Et de Maththânâh à Naḥali-'El, [3]
et de Naḥali-'El à Bâmôth,
Nb. 21:20 et de Bâmôth à la vallée° [*au vallon*]
qui est dans le(s) champ(s) [*la campagne*] de Mô'âḇ
vers la tête {= le sommet} de la Cime ÷
et qui regarde-d'en haut face à la steppe [הישימון]
LXX ≠ [*à partir du sommet de la (Pierre)-Taillée*, [4]
celui qui regarde face au désert].

[1] *Tg* "le puits [qui avait été donné par le mérite de Miryâm, à Marah, et qui fut caché à sa mort] leur fut redonné." Aucun sens littéral n'est possible : c'est la première fois que le peuple se trouve en ce lieu. Th et *Nb. Rabbah* résolvent en faisant du puits un puits qui se déplace. Mais pour LXX, le puits est l'œuvre des rois des nations (v. 18).
[2] LXX comprend "sur" (Philon : au sujet de) et rattache au stique 17a ; TM et Tg au stique 17b.
Entonnez : cf. Ex 15:21 & 32:18.
[3] Maththânâh = "donation"; Tg O : "Le puits a été **don** depuis le désert".
Naḥali-'El : "torrent de Dieu" ; Bâmôth "les hauts-lieux".
[4] Il faut comprendre que le vallon prend son point de départ au sommet de la Pierre-Taillée.

Nb. 21:21 Et Israël [*Moïse*] a envoyé des messagers [*anciens*] à Siḥon, roi des ’**Amorites**,
[+ *avec des paroles de paix*] pour dire.
Nb. 21:22 Je **passerai** par [LXX *Nous **passerons** à travers*] ta terre :
+ [*c'est par la route que nous irons*]
nous ne dévierons ni vers un champ, ni vers un vignoble,
nous ne boirons pas l'eau des puits [*de ton puits*] ÷
c'est par la route du roi [*royale*] que nous irons,
jusqu'à ce que nous ayons **passé** tes frontières !
Nb. 21:23 Mais Si'hon n'a pas laissé Israël **passer** par ses frontières {= son territoire} ;
et Si'hon a réuni tout son peuple
et il est sorti à la rencontre d'Israël [≠ *se ranger en bataille contre I.*] au désert
et il est arrivé à Yâhaç ÷
et il a livré bataille à [≠ *s'est rangé en bataille contre*] Israël.
Nb. 21:24 Et Israël l’a frappé de la bouche du glaive ÷
et a pris possession de [*ils ont soumis / dominé*] sa terre,
depuis le ’Arnôn jusqu’au Yabboq, jusqu’aux fils de ‘Ammôn
— car elle était puissante, la frontière des fils de ‘Ammôn
LXX ≠ [*car Yazer était à la frontière des fils d'Ammôn*].
Nb. 21:25 Israël a pris toutes ces villes
et Israël a habité dans toutes les villes des ’**Amorites**,
à Ḥèshbôn et dans toutes ses filles.
Nb. 21:26 'Hèshbôn était en effet la ville de 'Siḥon, roi des ’**Amorites** ÷
et celui-ci avait fait la guerre au roi de Mô’âḇ précédent / auparavant ;
et il avait pris de sa main toute sa terre, jusqu’au ’Arnôn.
Nb. 21:27 C’est pourquoi les faiseurs de meshalim disent [*les faiseurs-d'énigmes diront*] :
Venez à Ḥèshbôn ! ÷
[+ *afin*] qu’elle soit (re)-construite et (r)établie [*préparée*], la ville de Siḥon !
Nb. 21:28 Car un feu est sorti de Ḥèshbôn, une flamme de la cité de Siḥon
[*et*] elle a dévoré ‘Ar-Mô’âḇ [≠ *jusqu'à Môab*],
les Ba‘als / maîtres des hauts-lieux du ’Arnôn
LXX [*et elle a englouti les stèles de l'Arnôn*].
Nb. 21:29 Malheur à toi, Mô’âḇ ! Tu es perdu, peuple de Kemôsh !
il donne {= fait de} ses fils, des fuyards [≠ *ses fils sont échangés pour être sauvés*]
et ses filles, des captives, pour le roi ’**Amorite**, Siḥon.
Nb. 21:30 Nous leur avons tiré (des flèches),
(le peuple de Kemôsh) a péri (depuis) Ḥèshbôn jusqu’à Dîḇôn ÷
LXX ≠ [*Et leur semence se perdra, (depuis) Hesebôn jusqu'à Daibôn,*]
Tg ≠ [Finie la royauté pour Ḥèshbôn, passée la suprématie pour Dîbôn]
et nous avons désolé jusqu’à Nophaḥ, qui (va) jusqu’à Médeba’
LXX ≠ [*Et les femmes ont encore allumé un feu contre Môab*]. [1]
Nb. 21:31 Et Israël s’est établi dans la terre des ’**Amorites**.
Nb. 21:32 Et Moshèh a envoyé pour espionner Ya‘zér
et on s’en est emparé, ainsi que de ses Filles ÷
et l’on a dépossédé [***jeté-dehors***] les ’**Amorites**
qui se trouvaient [*habitaient*] là.

[1] Il est question en TM et en Tg O. d'un lieu: Nophaḥ, dont le TM dit qu'il « [va] jusqu'à Médebâ’ », une ville située dans le territoire amorrhéen. Les modernes ne savent pas où se trouve ce lieu. La LXX ne le mentionne pas, pas plus qu'elle ne parle de Médebâ’, car, pour elle, l'oracle est dirigé contre Moab, et non contre les Amorrhéens.

Nb. 21:33 Puis ils ont tourné et sont montés sur la route du Bâshân ÷
et est sorti ‘Ôg, roi du Bâshân
à leur rencontre,
lui et tout son peuple,
pour le combat,
à ’Èdrè‘ï.

Nb. 21:34 Et YHVH a dit à Moshèh : Ne le crains pas,
car je l’ai donné [*livré*] entre tes mains, lui, tout son peuple et sa terre ÷
tu le traiteras comme tu as traité Siḥon, roi des ’**Amorites**,
qui habitait à Ḥèshbôn.

Nb. 21:35 Et ils l’ont frappé {= battu}, lui, et ses fils et tout son peuple,
au point de ne pas lui laisser de réchappé° [*en lui de* ***prise-vivante***] ÷
et ils ont pris possession [*hérité*] de sa terre.

Nb. 22: 1 Et les fils d'Israël sont partis [*ont levé-(le-camp)*] ÷
et ils ont **campé** dans les steppes / plaines de Mô'âḃ [LXX *au couchant de Môab*],
sur l'**autre-rive** du **Jourdain** de Yéri'hô [LXX *au bord du Jourdain, vers Jéricho*].
Nb. 22: 2 Et Bâlâq fils de **Çippôr**, a vu ÷ tout ce qu'Israël avait fait aux '**Amorites**.
Nb. 22: 3 et Mô'âḃ a redouté [*a craint*], beaucoup [*extrêmement*],
[TM la face du][*le*] peuple, car ils étaient nombreux ÷
et Mô'âḃ a eu en aversion [*s'est irritée (contre)*] la face des fils d'Israël.
Nb. 22: 4 Et Mô'âḃ a dit aux anciens [*au (conseil) des anciens*] de Midîâne :
Maintenant,
l'assemblée [*cette assemblée*] lèchera {= broutera} -t-elle
tous ceux qui sont en cercle autour de nous,
comme un taurillon lècherait {= brouterait}
la verdure du champ [*de la campagne*] ? ÷
et Bâlâq, fils de **Çippôr**, était roi de Mô'âḃ en ce temps-là [*à ce moment-là*].
Nb. 22: 5 Et il a envoyé des messagers [*anciens*] à Bile'âm, fils de Be'ôr,
à Pethôr [*Phatoura*]
qui est sur le fleuve de la terre des fils de de son peuple [Syr. de 'Ammôn]
pour l'appeler ÷
pour dire : Voici un peuple est venu hors d'Egypte
et voici il a couvert [*recouvert*] l'œil [*la vue / l'apparence*] {= ce qu'on voit} de la terre
et il s'est établi tout près de moi.
Nb. 22: 6 Et maintenant, va [*viens*] [TM je te prie],
maudis-moi ce peuple car (il est) fort° [*il est-fort*], lui, plus que nous ;
si seulement nous pouvions en frapper
LXX ≠ [*dans l'espoir que nous soyons capables de frapper parmi eux*]
et je les jetterai-dehors hors de la terre ÷
car je sais que qui tu bénis est béni [*tous ceux que, toi, tu bénis se trouvent bénis*]
et qui tu maudis est maudit
LXX ≠ [*et tous ceux contre qui, toi, tu lances une malédiction se trouvent maudits*].
Nb. 22: 7 Et ils sont allés [*ont fait route*]
— les anciens [*le (conseil) des anciens*] de Mô'âḃ
et les anciens [*le (conseil) des anciens*] de Midîân —
et les divinations [*(choses relatives à) la divination*] en leur mains ÷
et ils sont venus près de Bile'âm et ils lui ont rapporté les paroles de Bâlâq.
Nb. 22: 8 Et il leur a dit : Passez-la-nuit ici ! [***Faites-étape** ici-même pour cette nuit !*]
et je vous rendrai réponse selon ce que m'aura dit YHVH.
[*et je vous répondrai les choses* [pravgmata] *que m'aura dites le Seigneur*]
et les princes de Mô'âḃ sont restés [*ont demeuré°*] auprès de Bile'âm.
Nb. 22: 9 Et Dieu est venu à Bile'âm et il lui a dit : Qui sont ces hommes auprès de toi ?
Nb. 22:10 Et Bile'âm a dit à Dieu :
Bâlâq, fils de **Çippôr,** roi de Mô'âḃ, les a envoyés à moi [+ *en disant*] :
Nb. 22:11 Voici : le [*un*] peuple est venu hors d'Egypte
et voici il a couvert l'œil [*la vue / l'apparence*] {= ce qu'on voit} de la terre
et il s'est établi tout près de moi ÷
[*et*] maintenant, va [*viens*], maudis°-le pour moi
peut-être serai-je capable de lui faire la guerre [*de le frapper*]
et je les jetterai-dehors [+ *hors de la terre*].
Nb. 22:12 Et Dieu a dit à Bile'âm : Tu ne feras pas route avec eux ÷
et tu ne maudiras [*ne lanceras de malédiction contre*] le peuple, car il est béni.
Nb. 22:13 Et Bile'âm s'est levé [*se levant*] le **matin** et il a dit aux princes de Bâlâq :
Allez dans votre terre ÷ [*Partez-en-hâte vers votre seigneur !*]
Dieu ne me laisse pas aller [*faire route*] avec vous.
Nb. 22:14 Et se levant, les princes de Mô'âḃ sont venus à Bâlâq ÷
et ils lui ont dit : Bile'âm ne veut pas faire-route avec nous.
Nb. 22:15 Et Bâlâq a recommencé à envoyer des princes ÷

plus nombreux et plus honorables que ceux-là.
Nb. 22:16 Et ils sont venus à Bile‘âm ÷
et ils lui ont dit : Ainsi parle Bâlâq, le [TM+ fils] de **Çippôr** :
Je t'en conjure [*Je te requiers*], ne tarde à venir à moi
Nb. 22:17 Car je t'honorerai d'honneur et tout ce que tu diras, je le ferai pour toi ÷
et va [*viens*] [TM je te prie],
maudis° pour moi [*apporte pour moi la malédiction sur*] ce peuple-là.
Nb. 22:18 Et Bile‘âm a répondu et il a dit aux serviteurs [*chefs*] de Bâlâq :
(Même) si Bâlâq me donnait plein sa maison d'argent et d'**or** ÷
je ne pourrais pas **passer** la bouche [*transgresser la sentence*] de YHVH Dieu,
pour faire / rendre (une chose) petite ou grande [+ *en ma pensée*].
Nb. 22:19 Et maintenant demeurez en ceci [*attendez ici*] vous aussi, cette nuit ÷
et je saurai [gnwvsomai] si le Seigneur me parlera encore.
Nb. 22:20 Et Dieu est venu à Bile‘âm, de nuit, et il lui a dit :
Si ces hommes sont venus pour t'appeler, **lève-toi et va** avec eux [≠ *et suis-les*]÷
mais la chose / parole que je te dirai, c’est ce que tu feras.

Nb. 22:21 Et Bile‘âm s'est levé [*se levant*] le **matin** et a sanglé [*chargé*] son ânesse ÷
et il a fait route avec les princes de Mô’âḇ.
Nb. 22:22 Et la colère de Dieu s'est enflammée [*Et Dieu s'est mis en colère avec emportement*],
parce qu'il avait fait route ;
et le messager de YHVH [≠ *de Dieu*] s’est tenu [TM+ sur la route]
pour lui (faire) obstacle ÷ [*pour le dissuader*] [1]
et lui, il chevauchait [*était monté*° *sur*] son ânesse
et ses deux serviteurs [+ *à lui*] avec lui.
Nb. 22:23 Et l'ânesse a vu le messager de YHVH [≠ *Dieu*] se tenant-là [+ *en face*], sur la route,
et le glaive tiré {= dégaîné} en sa main
et l'ânesse a dévié de la route
et elle est allée dans le champ ÷ [*a fait route dans le champ*°]
et il a frappé l'ânesse [+ *de son bâton*] pour la mener sur la route.
Nb. 22:24 Et le messager de YHVH [≠ *Dieu*] s'est tenu dans les chemins des vignobles [*vignes*] ÷
(avec) une clôture de ce côté-ci et une clôture de ce côté-là.
Nb. 22:25 Et l'ânesse ayant vu le messager de YHVH [≠ *Dieu*],
s'est pressée contre le mur / la paroi
et a pressé [*comprimé*] le pied de Bile‘âm [TM+ contre le mur / la paroi] ÷
et il a recommencé à la frapper [*battre-de-verges*].
Nb. 22:26 Et le messager de YHVH [≠ *Dieu*] a recommencé [TM **à passer**] [≠ *et s'en allant …*] ÷
et il s'est tenu debout [*… il s’est tenu*] dans un lieu resserré [*étroit*]
où il était impossible de dévier ni à droite ni à gauche.
Nb. 22:27 Et l'ânesse a vu le messager de YHVH [≠ *Dieu*],
et elle s'est couchée° sous [*assise avec* sunekavqisen] Bile‘âm ÷
et Bile‘âm s'est mis en colère
et il a frappé [*tapé*] l'ânesse avec la baguette [*le bâton*].

[1] LXX, lisant peut-être ici un infinitif, n’utilise pas le nom “diabolos”, mais l’évoque par un verbe surcomposé qui signifie “accuser, calomnier”, mais aussi “détourner quelqu’un d’un projet ”.
On trouvera au v. 32 un nom de la même famille, avec la même ambiguïté.

Nb. 22:28 Et YHVH [≠ *Dieu*] a ouvert la bouche de l'ânesse ÷
et elle a dit à Bile‘âm :
Que t'ai-je fait que tu m'aies frappée à **trois** reprises [*cette troisième fois*] ?
Nb. 22:29 Et Bile‘âm a dit à l'ânesse : Pourquoi t'es-tu jouée de moi ? ÷
Et si j'avais eu une épée en ma main, maintenant je t'aurais tuée!
Nb. 22:30 Et l'ânesse a dit à Bile‘âm : Moi, ne suis-je point ton ânesse,
que tu chevauches depuis toujours jusqu'à **ce jour-ci**
LXX ≠ [*sur laquelle tu montes° depuis ta jeunesse jusqu'au jour d'aujourd'hui*] ?
Est-ce que pour habitude, j'ai eu l'habitude de faire ainsi pour toi ?
LXX ≠ [*Est-ce que par hasard, méprisant de mépris, j'ai fait ainsi pour toi*] ?
Or il a dit : Point !
Nb. 22:31 Or Dieu a **découvert** les yeux de Bile‘âm
et il a vu le messager de YHVH se tenant-là [+ *en face*], sur la route
et le glaive tiré {= dégaîné} en sa main ÷
et il s'est incliné° et il s'est prosterné (devant) ses narines {= sa colère} [*(devant) sa face*].
Nb. 22:32 Et le messager de YHVH [≠ *Dieu*] lui a dit :
Pourquoi as-tu frappé ton ânesse à **trois** reprises [*cette troisième fois*] ?
Voici : Moi, je suis sorti pour (te faire) obstacle [לשטן] [*pour ta dissuasion*] [1]
car ta route était (entreprise de façon) précipitée [*n'était pas belle°*] devant moi.
Nb. 22:33 Et l'ânesse m'ayant vu,
a dévié devant moi à **trois** reprises [*cette troisième fois*] ÷
et si elle n'avait pas dévié,
maintenant sûrement je t'aurais tué et elle seule je l'aurais laissée vivre [*préservée*].
Nb. 22:34 Et Bile‘âm a dit au messager de YHVH :
J'ai péché, car je ne savais pas
que toi tu te tenais-là [+ *en face de moi*] sur la route, pour me rencontrer ÷
et maintenant si cela ne te plaît pas, je retournerai.
Nb. 22:35 Et le messager de YHVH [≠ *Dieu*] a dit à Bile‘âm :
Va [*Fais-route-ensemble*] avec les hommes
Toutefois, la parole [to; rJh'ma] que je te dirai,
c'est celle-là que tu diras [*prends garde à dire* [lalh'sai] *celle-là*] ! ÷
et Bile‘âm a fait route avec les princes de Bâlâq.

[1] Cf. v. 22.

Nb. 22:36 Et Bâlâq a appris que Bile‘âm arrivait ÷
et il est sorti à sa rencontre jusqu'à la ville de Mô’âḇ [‘Yr-Mô’âḇ],
qui est sur la frontière du ’Arnon, [*c’est-à-dire*] à l'extrémité du territoire.
Nb. 22:37 Et Bâlâq a dit à Bile‘âm : Ne t'avais-je pas envoyé, [TM+ envoyé] t'appeler ? ÷
Pourquoi n'es-tu pas venu vers moi ? Est-ce que vraiment je ne puis pas t'honorer ?
Nb. 22:38 Et Bile‘âm a dit à Bâlâq :
Voici que je suis venu vers toi ; maintenant, pourrai-je dire quoi que ce soit ?
la parole que Dieu mettra dans ma bouche, c'est celle-là que je dirai.
Nb. 22:39 Et Bile‘âm s'en est allé avec Bâlâq÷
et ils sont venus à Qiryath-Ḥouçôth {= Ville-des-Partages}..
Nb. 22:40 Et Bâlâq a sacrifié des **bovins** et des ovins ÷
et il (en) a envoyé à Bile‘âm et aux chefs qui étaient avec lui.
Nb. 22:41 Et il est advenu, le **matin**,
et Bâlâq a pris [*pris-avec (lui)*] Bile‘âm
et il l’a fait monter à Bâmôth-Bâ‘al {= aux Hauts-lieux de Bâ‘al} [≠ *à la stèle de Baal*] ÷
et, de là, il a aperçu l'extrémité du peuple.
LXX [*et, de là, il lui a montré une partie du peuple*].

Nb. **23**: 1 Et Bile‘âm a dit à Bâlâq : Construis-moi ici sept autels [*autels*°] ÷
et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers.
Nb. 23: 2 Et Bâlâq a fait
selon ce qu'avait dit Bile‘âm ÷
et Bâlâq et Bile‘âm ont fait monter un taureau et un bélier sur (chaque) autel [*autel*°].
Nb. 23: 3 Et Bile‘âm a dit à Bâlâq:
Tiens-toi debout près de ton holocauste [*sacrifice*]
et je m'en irai [*je ferai route*] ∴
peut-être YHVH se présentera-t-il pour me rencontrer
LXX ≠ [*Peut-être Dieu m'**apparaîtra**-t-il dans une rencontre*],
et la parole / chose qu'il me fera voir [*montrera*],
je t'en informerai [*je te l'annoncerai*] ÷
LXX + [*et Balaq s'est tenu près de son sacrifice*
et Balaam a fait-route pour interroger Dieu]
et il s'en est allé vers une (crête) dénudée [1]
LXX ≠ [*et il a fait-route (tout) droit / en droiture*].

1

Nb. 23: 4 Et Dieu s'est présenté [*est* ***apparu***] à Bile'âm ÷ Ex 3,18; 5,3
et [*Balaam*] lui a dit : Les sept autels [*autels*°] je les ai disposés [*préparés*]
et j'ai fait monter un taureau et un bélier sur (chaque) autel [*autel*°].
Nb. 23: 5 Et YHVH a mis une parole dans la bouche de Bile'âm ÷
et il a dit : Fais-retour vers Bâlâq, et c'est ainsi que tu parleras.
Nb. 23: 6 Et (Bile'âm) a fait-retour vers lui et voici, il se tenait-là, près de son holocauste ÷
lui et tous les chefs de Mô'âḇ.
Nb. 23: 7 [+ *Et est advenu sur lui le souffle de Dieu.*]
Et il a élevé (la voix pour) son mâshâl et il a dit ÷
LXX ≠ [*et, accueillant sa comparaison, il a dit :*] [1]
Depuis 'Arâm, Bâlâq me fait guider {= m'envoie chercher},
le roi de Mô'âḇ, depuis les montagnes de l'Orient
LXX ≠ [*De Mésopotamie, Balak m'a envoyé chercher* ;
le roi de Môab, depuis les montagnes du Levant, en disant] :
Va [*viens*], maudis pour moi Ya'aqoḇ,
et va [*viens*], menace [*apporte pour moi la malédiction sur*] Israël.
Nb 23: 8 Comment maudirais°-je, [*où*] Dieu ne maudit° pas ?
Comment me courroucerais-je, (si) YHVH n'est pas courroucé ?
LXX ≠ [*Comment lancerais-je une malédiction*
où Dieu ne lance pas de malédiction ?]
Nb. 23: 9 Oui, de la tête des rochers [*du sommet des montagnes*], je le vois [*verrai*], [2]
des collines, je l'apercois [*l'apercevrai*] ÷
voici un peuple qui demeure [*habite*] **dans la solitude** [***seul***]
et, parmi les nations, il n'est [*ne sera*] pas compté°.
Nb. 23:10 Qui a dénombré la poussière [≠ *estimé exactement la semence*] de Ya'aqoḇ [3]
et le compte - même un quart - [≠ *qui dénombrera les dèmes*] d'Israël ? ÷
que meure mon âme de la mort des (hommes) droits [≠ *parmi les âmes des justes*],
et que ma suite soit comme elle
LXX ≠ [*et puisse ma semence devenir comme leur semence*] !

[1] « Dans la LXX, chacun des sept oracles de Balaam est qualifié de « *parabolé* », là où le TM emploie le terme *mâshâl*. Dans le Pentateuque, le mot *parabolé* est l'unique correspondant de *mâshâl* (voir Dt 28, 37) ; dans les autres livres de la Bible, cette traduction reste la mieux attestée, mais on trouve aussi *paroimia*, « proverbe » en *Proverbes* (titre; 1, 1 et 25, 1) et *prooimion*, « prélude », en *Jb* (27, 1 et 29, 1). En grec, le mot *parabolé* désigne souvent une comparaison ou un discours allégorique. Il a le sens d'« exemple » en Dt 28, 37 (voir *BA* 5, note). Ce n'est probablement pas le cas dans le livre des Nombres. En effet, la *parabolé* apparaît comme le « propos » (*rhêma* ; voir 23, 3) que Seigneur met (littéralement «jette », verbe *ballein* en 22,38 ; verbe *emballein* en 23, 5.12 et 16) dans la bouche de Balaam, le propos qu'il tient du Seigneur (*para-*) et qu'il jette (*-bolé*) à Balak en retour ; *parabolé* désigne la parole reçue et renvoyée. Le français ne paraît pas avoir de mot rendant cette idée : rejet, remise, renvoi signifient tout autre chose. D'où le choix du mot *parabole*, faute de mieux. » (*B.A.* IV, Intr. p. 137)

[2] Au verset 9, la LXX rend les formes inaccomplies du TM par des futurs. En général, les traducteurs modernes rendent les quatre formes inaccomplies par des présents et comprennent que Balaam est en train de regarder Israël qui campe seul et qui ne fait pas partie des nations. Ce n'est pas l'exégèse de la LXX. En choisissant des futurs, elle situe dans l'avenir ce qui est énoncé : le verset 9ab annonce d'abord 23, 13-14 - Balak emmène Balaam sur le « sommet» (*koryphé*, comme ici) de La-Pierre-Taillée, d'où il voit une partie du peuple -, ensuite 23, 27-24, 2 - Balak emmène Balaam sur le sommet (toujours le mot *koryphé*) du Phogôr, d'où il observe Israël en train de bivouaquer par des futurs.

[3] Le premier stique (différent du TM) justifie l'interprétation de Philon en *Mos.* I, 279.
Quant au mot « semence » (*spérma*), il rend l'un des sens possibles du mot hébreu correspondant (les exégètes, à cause du parallélisme, l'interprètent plutôt au sens de « fin » : « que ma fin soit comme la leur »).
Origène identifie les « descendants » de Balaam aux « mages », les premiers venus adorer Jésus (*Homélies sur la Genèse* 15, 3).

Nb. 23:11 Et Bâlâq a dit à Bile‘âm : Que m'as-tu fait !
C'est pour maudire° [*la malédiction de*] mes ennemis que je t'ai pris [*appelé*],
et voici que bénissant, tu bénis [≠ *tu (les) as bénis d'une bénédiction*] !
Nb. 23:12 Et il a répondu, et il a dit [≠ *Et Balaam a dit à Balak*] :
N'est-ce pas ce que YHVH me met dans la bouche que je dois prendre garde de dire ?
Nb. 23:13 Et Bâlâq lui a dit :
Va je te prie [*viens encore*] avec moi
dans un autre lieu d'où tu verras le (peuple) ;
tu en verras seulement l'extrémité, mais tu ne le verras pas tout entier ÷
et de là, maudis°-le pour moi [*lance-moi une malédiction contre lui*].
Nb. 23:14 Et il l’a pris [*pris-avec (lui)*] au Champ des Guetteurs [*de la Guette*],
sur la tête {= le sommet} de la Cime [*au sommet de la (Pierre)-Taillée*] ÷
et il a construit sept autels [*autels°*]
et il a fait monter un taureau et un bélier sur (chaque) autel [*autel°*].
Nb. 23:15 Et [*Balaam*] a dit à Bâlâq :
Tiens-toi debout, ici, près de ton holocauste [*sacrifice*] ÷
tandis que moi, j’irai à la rencontre, là-bas [≠ *je ferai-route pour interroger Dieu*].
Nb. 23:16 Et YHVH s’est présenté [*a rencontré*] à Bile‘âm
et il a mis une parole dans sa bouche ÷
et il a dit : Fais-retour vers Bâlâq,
et c'est ainsi que tu parleras.

Nb. 23:17 Et (Bile‘âm) est venu [*a fait retour*] vers (Balaq),
et voici,
(Balaq) se tenait-là, près de son holocauste,
et tous les princes de Mô’âb avec lui ÷
et Bâlâq lui a dit : Qu'a dit YHVH ?

Nb. 23:18 Et il a **élevé** (la voix pour) son mâshâl
et [≠ *et, accueillant sa comparaison*] il a dit ÷
Lève-toi, Bâlâq, et écoute,
(prête)-moi l'oreille [*prête l'oreille en témoin*], fils de Çippôr !

Nb. 23:19 Dieu n'est pas un homme [≠ *comme un humain*], pour **mentir** [*être inconséquent*],
ni [+ *comme*] un fils de ’Adam [*d’humain*], pour se repentir [*être menacé*] ÷
lui, quand il a dit, ne fera-t-il pas ?
[TM+ et] il parlera et ne réalisera [*persistera*] pas ?

Nb. 23:20 Voici : c’est pour bénir que j'ai été pris [*pris-avec* {= invité }] ÷
et Il a béni [*je bénirai*] :
je ne contredirai pas [*et je ne m’en détournerai point*] [1]

Nb. 23:21 Il n'a pas regardé de néant / iniquité [*Il n'y aura pas de tracas*] en Ya‘aqob,
et il n'a pas vu de peine [*on ne verra pas de peine*] en Israël ÷
YHVH, son Dieu, est avec lui
et, chez lui, retentit l’acclamation d’un roi. [2]
LXX ≠ [*et les actes glorieux des chefs (sont) en lui*].

Nb. 23:22 Dieu qui les fait sortir d’Egypte ÷ est pour lui comme des cornes° de buffle.
LXX [*C'est le Dieu qui les a emmenés hors d'Egypte ;*
il y a comme la gloire de l'unicorne pour lui.]

Nb. 23:23 parce qu’il n’y a pas de présages [*présages*] en Ya‘aqob,
ni de divination en Israël ÷
au temps (voulu) [*au moment (favorable)*] sera dit à Ya‘aqoḇ et à Israël
ce qu’a fait [*achèvera°*] Dieu.

Nb 23:24 Voici un peuple
comme une lionne [*un lionceau*], il se lèvera
et, comme un lion, il se dressera [*il fera le fier*] ÷
et il ne se couche[-*ra*] pas
qu'il n'ait dévoré sa proie [*son gibier*].
et qu'il n'ait bu le sang de ses victimes [*des blessés-à-mort*]. [3]

Nb. 23:25 Et Bâlâq a dit à Bile‘âm :
De même que pour ce qui est de maudire°, (à l'évidence) tu ne maudiras° pas ÷
(du moins), de même, pour ce qui est de (le) bénir, ne (le) bénis pas !
LXX ≠ [*Ni tu ne le maudiras pour moi de malédictions, ni (le) bénissant tu ne (le) béniras !*]

Nb. 23:26 Et Bile‘âm a répondu
[TM et] il a dit à Bâlâq:
Ne te l'ai-je pas dit pour dire :
Tout ce que dira YHVH, c'est ce que je ferai ?

[1] Origène comprend "je ne détournerai pas la bénédiction d'Israël".
On peut comprendre "je ne me déroberai point", "je ne changerai point"
ou bien "je ne m'en retournerai pas (chez moi avant) d'avoir béni Israël"

[2] YHVH ou un roi davidique ou le roi messianique

[3] Selon *Midrash Rabbah* sur Nb, il s'agit d'une prophétie de la victoire sur les Madiânites du ch. 31.
Au v. 31: 8, LXX reprend le même adjectif "*blessés-à-mort*".
Origène applique ce verset à l'eucharistie ; Eusèbe d'Emèse y voit une simple figure de style.

Nb. 23:27 Et Bâlâq a dit à Bile‘âm :
Va je te prie [*viens*], que je te prenne [*prenne*-*avec* *(moi)*] dans un autre lieu ÷
peut-être cela sera-t-il droit aux yeux de Dieu [*plaira t-il à Dieu*]
et tu le maudiras° pour moi [*lancera pour moi une malédiction contre lui*], de là.

Nb. 23:28 Et Bâlâq a pris [*pris*-*avec* *(lui)*] Bile‘âm ÷
vers la tête {= le sommet} du Pe‘ôr
qui regarde-d'en haut, face à la steppe
LXX ≠ [*sur le sommet du Phogôr, qui se prolonge vers le désert*].

Nb. 23:29 Et Bile‘âm a répondu et il a dit à Bâlâq :
Construis-moi ici sept autels [*autels*°] ÷
et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers.

Nb. 23:30 Et Bâlâq a agi selon ce qu'avait dit Bile‘âm ÷
et il a fait monter un taureau et un bélier sur (chaque) autel [*autel*°].

Nb. 24: 1 Et Bile‘âm a vu qu’il était bon aux yeux de YHVH de bénir Israël,
et il n’est pas allé, comme les autres fois, à la rencontre de présages (magiques),
LXX ≠ [*il n'a pas fait route, comme d'habitude, à la rencontre des présages*] ÷
mais il a [*re*-]tourné sa face vers le désert.

Nb. 24: 2 Et Bile‘âm a **levé** [*levant*] les yeux [1]
et il a vu [*vu-d’en-haut*] Israël demeurant [***bivouaquant***] par tribus ÷
et le souffle de Dieu a été sur lui.

Nb. 24: 3 Et il a **élevé** (la voix pour) son mâshâl et [≠ *Et accueillant sa comparaison*] il a dit :
[TM Oracle de] [≠ *Il profère,*] Bile‘âm, fils de Be‘ôr,
[TM oracle de] l'**homme**° à l'œil fermé [syr. pénétrant][≠ *qui voit en vérité, profère* :]

Nb. 24: 4 (Oracle) proféré par [*Il profère*] celui qui écoute les Dires de Dieu ÷
qui voit / verra la vision° de / ce que fera voir Shaddaï [*a vu une vision de Dieu*],
qui tombe [≠ *dans le sommeil*], et ses yeux sont **découverts** {= dessillés}.

Nb. 24: 5 Qu'elles sont belles tes tentes [*maisons*], Ya‘aqob ÷
tes demeures [*tentes*], Israël !

Nb. 24: 6 Comme des ravins / torrents elles s'étendent ;
comme des jardins° auprès d'un fleuve ÷
comme des aloès [2] qu'a plantés YHVH ;
comme des cèdres sur {= près} des eaux !
LXX ≠ [*Comme des vallons qui ombragent*
et comme des parcs auprès d'un fleuve
et comme des tentes qu'a plantées° le Seigneur
comme des cèdres au bord des eaux !]

Nb. 24: 7 L'eau coule de ses deux seaux
et sa semence dans des eaux nombreuses {= abondantes} ÷
son roi est plus élevé qu'Agag et sa royauté est exaltée
LXX ≠ [*Un humain sortira de sa semence et il dominera des nations nombreuses* ;
son royaume sera plus élevé que Gôg et son royaume croîtra].
Tg O [Un roi qui sera oint d'entre ses fils deviendra grand et dominera sur des peuples nombreux.]
Tg N [D'entre eux se lèvera leur roi et leur libérateur sera l'un d'eux.
Il rassemblera leurs exilés des provinces de leurs ennemis
et leurs fils domineront sur des nations nombreuses.
Il sera plus puissant que Saül qui épargna Agag roi des Amaleqites
et le règne du roi Messie sera exalté.]

Nb. 24: 8 Dieu les fait sortir [*Dieu l'a guidé hors*] d’Egypte ;
il y a pour lui comme des cornes° de buffle
LXX ≠ [*il y a comme la gloire de l'unicorne pour lui*] ÷
il dévore[-*ra*] les nations, [*de*] ses oppresseurs {= adversaires} [*ennemis*],
et, leurs os, il les ronge [*et, de leurs épaisseurs, il sucera la mœlle*]
et de ses flèches, il fracasse [*il transpercera l'ennemi*].

Nb. 24: 9 Il s'est incliné [*s'est étendu*],
il s'est couché [***reposé***] comme un lion et comme une lionne [*un lionceau*] :
qui le fera se lever ? ÷
ceux qui te bénissent (sont) bénis
et ceux qui te maudissent (sont) maudits !

[1] ἐξάρας et non pas ἀνα-βλέψας ; ensuite : καθ-οράω

[2] Au lieu du TM [אֲהָלִים ’ahâlîm], le modèle de LXX, Pesh, Tg Jo, Tg Sam lisait [אֲהָלִים ’ohâlîm].

Nb. 24:10 Et la colère de Bâlâq s’est enflammée contre Bile‘âm
et il a tapé des paumes [*mains*] ÷
puis Bâlâq a dit à Bile‘âm :
C'est pour maudire° [*lancer une malédiction contre*] mes ennemis que je t’avais appelé
et voici tu as béni, béni par **trois** fois [*en bénissant à ce coup pour la troisième fois*] !
Nb. 24:11 Et maintenant, **fuis** chez toi !
J’avais dit que je te comblerais d’honneurs
et YHVH t’a refusé l’honneur.
Nb. 24:12 Et Bile‘âm a dit à Bâlâq ÷
N'avais-je donc pas dit aux messagers que tu m'as envoyés :
Nb. 24:13 (Même) si Bâlâq me donnait plein sa maison d'argent et d'**or**,
je ne pourrais pas **passer** (sur) la bouche [*transgresser la sentence*] de YHVH
pour faire / rendre (une chose) bonne ou mauvaise, de moi-même ÷
ce que dira YHVH,
c'est ce que je dirai.
Nb. 24:14 Et maintenant, voici que je m'en vais chez mon peuple [*pars en-hâte vers mon lieu*] ÷
va, que je t'avise de [*viens je te donnerai un conseil, (en te disant)*]
ce que ce peuple fera à ton peuple dans la suite [*à la fin*] des jours.

Nb. 24:15 Et il a **élevé** (la voix pour) son mâshâl et il a dit
LXX ≠ [*Et **accueillant** sa comparaison, il a dit*] ÷
[TM Oracle de] Bile'âm, fils de Be'ôr, [≠ *profère*]
[TM oracle de] l'**homme**° à l'œil fermé [syr. pénétrant][≠ *qui voit en vérité, profère* :]
Nb. 24:16 [TM (Oracle) proféré de] celui qui écoute les Dires de Dieu ;
il connaît la connaissance du Très-Haut [1] ÷
une vision° de Shaddaï, il la voit / verra la [*et voyant une vision de Dieu*]
en tombant [≠ *dans le sommeil*], et ses yeux sont **découverts** {= dessillés}.
Nb. 24:17 Et je le verrai [≠ *lui montrerai*] et ce n'est pas à présent
et je contemplerai [≠ *je (le) proclame heureux*] et il n'est pas proche ÷
un astre a fait route [*se lèvera*] de Ya'aqob
et une tribu / un bâton° [≠ *un homme*] se dressera d'Israël
et il a frappé les tempes [*il massacrera les dirigeants*] de Mô'âb
et il a miné [*il prendra en butin*] tous les fils de Seth [Tg+ : tous les enfants des hommes]
Nb. 24:18 Et '**Edôm** (sera) une possession [*un* {= son} *héritage*]
et il sera une possession, Śé'ïr, ses ennemis
LXX ≠ [*et il sera un* {= son} *héritage, Esaü, son ennemi*] ÷
et Israël faisant (œuvre de) **vaillance** / vigueur / valeur [*a fait avec force*].
Nb. 24:19 Et il dominera depuis [≠ *s'éveillera de*] Ya'aqob ÷
et il fera périr / disparaître le réchappé° [≠ *sauvé*] de la ville.

Nb. 24:20 Et il a vu 'Amâléq [2]
et il a **élevé** (la voix pour) son mâshâl et [≠ *et accueillant sa comparaison*] il a dit ÷
Le commencement des nations, 'Amâléq
et sa fin jusqu'à l'exterminateur [*sa semence sera exterminée*].

Nb. 24:21 Et il a vu [*voyant*] le Qâynîte [3]
et il a élevé (la voix pour) son mâshâl et [≠ *et accueillant sa comparaison*] il a dit ÷
Durable [≠ ***Forte***] est ton habitation,
et ton nid est placé dans le roc [≠ *même si tu poses sur un rocher ton nid,*]
Nb. 24:22 Si, même s'il sera à brûler, Qâyîn ÷,
jusques à quand 'Assour te fera-t-il prisonnier ?
LXX ≠ [*même si advient à Beôr un nid (plein) d'astuce, les Assyriens feront de toi leur prisonnier*].[4]
Tg [Le Qâyînite ne sera pas razzié avant que 'Assour l'emmène en captivité.]

Nb. 24:23 [+ *Et voyant Ôg*]
et il a élevé (la voix pour) son mâshâl et [≠ *et accueillant sa comparaison*] il a dit ÷
Malheur ! Malheur ! [*Oh ! Oh ! / Malheur° ! Malheur° !*]
Qui subsistera [5] quand Dieu posera cela ?
Nb. 24:24 Et des navires de la main des Kithim [*il sortira de la main des Kitiens*]
et ils affligeront Assour [*feront du mal à Assour*]
et ils affligeront 'Eber ÷ [*feront du mal aux Hébreux*]
et lui aussi jusqu'à l'exterminateur ! [*et eux, unanimement, se perdront.*]

[1] Les rabbins ont été gênés par le fait que Bile'âm possède "la science du Très-Haut". Ils la réduisent à la connaissance de l'heure de la colère de Dieu (TB *Berakhoth* 7a). Origène explique que sa science - comme toute science - vient du Très Haut ; tel un médecin qui empoisonnerait, il a utilisé pour le mal le don qu'il avait reçu.
[2] Voir la note de *la Bible d'Alexandrie* IV.
[3] Population du sud judéen, cf. Gn 15:19.
[4] LXX joue sur les allitérations qen (nid) / Qâyîn et bâ'ar (incendier) / Be'ôr (père de Balaq). Elle semble suggérer que le Qâyînite trouvera en Beôr = Edom un allié insuffisant pour résister aux Assyriens et aggraverait alors (comme Tg) l'oracle du TM qui semble annoncer que la captivité ne suivrait pas l'incendie.
[5] « L'emploi assez exceptionnel du verbe *être* oblige à traduire avec énergie : Qui *subsistera*, non pas qui *sera là*, mais *qui gardera l'être*, quand Dieu, l'Existant, enverra l'empire qui anéantit les autres — Og, avant de l'anéantir aussi... » (CAZEAUX)

Nb. 24:25 Et Bile‘âm s’est levé
et il s’en est allé
et il a fait-retour vers son lieu
et Bâlâq aussi s’en est allé
en vue de sa route [*chez lui*].

Nb. 25: 1 Et Israël a habité [LXX *délié* = *fait-étape*] à Shittîm [1] ÷
et le peuple à commencé à se prostituer vers les filles de Mô'âḇ
LXX ≠ [*et le peuple s'est profané en allant se prostituer* [2] *(en allant) vers les filles de Môab*].
Nb. 25: 2 Et elles ont appelé le peuple [*les ont appelés*] aux sacrifices à leurs dieux [*idoles*] ÷
et le peuple a mangé [+ *de leurs sacrifices*]
et ils se sont prosternés devant leurs dieux [*idoles*].
Nb. 25: 3 Et Israël s'est mis au joug de Bâ'al-Pe'ôr ÷
et la colère de YHVH s'est enflammée contre Israël
LXX ≠ [*Et Israël a été initié aux mystères de Beel-phégor*
et le Seigneur s'est mis en colère avec emportement contre Israël].

Nb. 25: 4 Et YHVH a dit à Moshèh :
Prends toutes les têtes du peuple [3]
et suspends-les (au gibet) pour YHVH, face au soleil [4] ÷
afin que l'ardeur de la colère de YHVH se détourne d'Israël.
LXX ≠ [*Et le Seigneur a dit à Moïse :*
Prends les dirigeants du peuple
et inflige-leur un (châtiment) exemplaire pour le Seigneur devant le soleil [5]
et la colère de l'emportement du Seigneur se détournera d'Israël.

Nb. 25: 5 Et Moshèh a dit aux juges [*aux tribus*] d'Israël :
Tuez chacun ses hommes qui se sont mis au joug de Bâ'al-Pe'ôr.
LXX ≠ [*Que chacun d'entre vous tue son parent initié aux mystères de Beel-Phegor !*]

[1] Seul cas, en Pentateuque, où le verbe *yâshaḇ* (d'ordinaire traduit par *katoikeîn*) a pour correspondant *kataluein*. LXX ne permet donc pas ici l'exégèse rabbinique selon laquelle l'expression "il habita" annonce chaque fois un malheur (TB *Sanhedrin* 106a ; *Sifre* Nb. 131).
Tg Jo et O traduisent littéralement TM, mais Tg N a ici le verbe "camper" et donc une exégèse proche de LXX.
Shittîm, (acacias) cf. Nb. 33:49,
- en général situé près de el-Kefrên, sur le wadi Kefrên, au-delà du Jourdain, 15 kms à l'est de Jéricho.
- Philon traduit par "épines" et y voit les passions ;
- Origène traduit "réponse" ou "réfutation" : Dieu y a réfuté les erreurs des Hébreux.

[2] "s'est profané" LXX repose sur une lecture*WaYYêHaL* (niphal de *hâlal*)
et non*WaYYâHèL* (hiphil) comme en Lv 21.
Le verbe "se prostituer" est un néologisme de LXX
qui, par rapport au verbe simple, insiste sur l'accomplissement de l'acte.

[3] Selon Tg et Rashi, "pour juger ceux qui adoraient Pe'ôr" ; mais d'autres comprennent qu'il s'agit de punir d'abord les plus responsables, comme le dit le midrash de *Ct Rabba* IV, 9. Le roi dont les légions se sont rebellées dit :
Qu'ai-je à faire avec les soldats, des subordonnés qui ne touchent qu'une très petite solde ?
Je vais sévir contre les officiers de rang supérieur, à qui je demanderai compte de la rébellion".

[4] Selon le midrash (*Tanh. Balaq* 19), la nuée cessait de les protéger de sorte qu'ils étaient exposés au soleil.

[5] Origène explicite qu'au jugement, "les dirigeants du peuple" verront leurs fautes exposées devant "le soleil de justice" (Mi 4:2), c'est-à-dire Jésus. (*Hom. Nb.* 20, 4).

Nb. 25: 6 Et voici :
un homme d'[TM entre] les fils d'Israël est venu
et il a fait approcher vers ses frères la Midîânite,
LXX ≠ [*et venant, il a amené son frère vers la Madianite*]
sous les yeux de [≠ *devant*] Moshèh
et sous les yeux de [≠ *devant*] toute la communauté des fils d'Israël ÷
or ceux-ci pleuraient,
à l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*à la porte de la Tente du Témoignage*].
Nb. 25: 7 Et Pînḥâs, fils de 'Éle-'Âzâr, fils de 'Aharon, l'a vu ÷
et il s'est levé du milieu de la communauté et il a pris une pique en sa main.
Nb. 25: 8 Et il a suivi l'homme d'Israël dans l'alcôve [*la chambrette*]
et il les a transpercés tous deux,
l'homme d'Israël [*israélite*]
et la femme, au bas-ventre [1] [*à travers sa matrice*] ÷
et le fléau° [*la plaie*] a été retenu[*e*] de sur les fils d'Israël.
Nb. 25: 9 Et ceux qui sont morts du fléau° [*dans la plaie*] ÷
étaient au nombre de vingt-quatre mille.
Nb. 25:10 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 25:11 Pînḥâs, fils de 'Éle-'Âzâr, fils de 'Aharon, le prêtre,
a détourné [*fait cesser*] ma fureur de dessus / contre les fils d'Israël,
en étant jaloux de mon zèle-jaloux, au milieu d'eux ÷
de sorte que je n'ai pas, dans mon zèle-jaloux, achevé [*exterminé*] les fils d'Israël.
Nb. 25:12 C'est pourquoi, dis : Voici, je lui accorde mon alliance de paix.
Nb. 25:13 Et ce sera, pour lui pour sa semence après lui, une alliance de prêtrise d'éternité ÷
puisqu'il a été {= s'est montré} jaloux pour son Dieu
et qu'il a fait l'expiation des fils d'Israël.
Nb. 25:14 Or le nom de l'homme d'Israël qui a été frappé
— celui qui a été frappé avec la Midîânite — était Zimrî, fils de Sâlou' ÷
prince de maison paternelle pour le Shime'ônite
LXX ≠ [*chef de maison du lignage-paternel des fils de Symeôn*].
Nb. 25:15 Et le nom de la femme qui a été frappée, la Midîânite, était Kôzbî, fille de Çour ÷
chef de clans de maison paternelle en Midîân.
LXX ≠ [*chef de la nation d'Ommoth,*
il appartient à une maison du lignage-paternel des (fils de) Madiane].
Nb. 25:16 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire : [+ *Parle aux fils d'Israël, en (leur) disant* :]
Nb. 25:17 Pressez [*Agissez en ennemis contre*] les Midîânites ÷ et frappez-les [*frappez-les*] !
Nb. 25:18 Car eux-mêmes vous ont (op)pressés par leurs ruses dont ils ont rusé contre vous,
lors de l'affaire / la parole de Pe'ôr ÷
et lors de l'affaire / la parole de Kôzbî, fille d'un prince de Midîân, leur sœur,
qui a été frappée le jour du fléau° lors de l'affaire / la parole de Pe'ôr.
LXX ≠ [*Car eux-mêmes ont agi en ennemis contre vous,*
par (leur) tromperie (en) toutes (les tromperies) dont ils vous ont trompés,
par Phogôr
et par Khasbi, fille du chef de Madiane, leur sœur,
qui a été frappée au jour de la plaie (causée) par Phogôr.]

[1] Le sens de *qobàh* est discuté :
- la « matrice » (Targ. N. et 0.), le « bas-ventre » (É. Dhorme, J. de Vaulx),
- les « parties honteuses féminines » (Targ. Jo.).

Il y a en hébreu un rapprochement verbal entre *qubbàh* « alcôve », et *qobàh*, que ne rend pas la LXX.

Nb. 25:19 Et il est advenu après ce fléau° ÷
Nb. 26: 1 et le Seigneur a parlé à Moshèh
et à ’Éle-‘Âzâr, fils de ’Aharon, le prêtre :
Nb. 26: 2 Faites le dénombrement [*Prends le commencement*]
de toute la communauté des fils d'Israël, à partir de vingt ans et plus,
selon leurs maisons paternelles ÷ [*selon les maisons de leurs lignages-paternels*]
tout (homme) qui sort (avec) une armée [*qui fait des sorties pour se ranger en bataille*]
en Israël.

Nb. 26: 3 Et Moshèh et ’Éle-‘Âzâr le prêtre, leur ont donc parlé,
dans les steppes / plaines de Mô’âḃ ÷
près du **Jourdain** de Yérihô [*vers Jéricho*],
pour dire :

Nb. 26: 4 Depuis l'âge de vingt ans et au-dessus
— selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh —
les fils d'Israël sortis de la terre d'Egypte (étaient) :

Nb. 26: 5 Re’ouḃén, premier-né d'Israël ÷
fils de Re’ouḃén :
(pour) Ḥanôkh, le clan des Ḥanôkhites ;
pour Pallou’, le clan des Pallou’ites.

Nb. 26: 6 pour Ḥèçrôn [*Asrôn*], le clan des Ḥèçrônites [*Asrônites*] ÷
pour Kharmî, le clan des Kharmites.

Nb. 26: 7 Tels les clans des Re’ouḃénites [*Ceux-là sont les dèmes de Roubên*] ÷
Et ils ont été, leurs visités {= recensés} [*Et leur visite est advenue de {a donné}*] :

Nb. 26: 8 Fils de Pallou’, ’Elî-’Âḃ.

Nb. 26: 9 Et fils de ’Elî-’Âḃ : Nemou-’El et Dâthân et ’Aḃî-Râm ÷
c'est ce Dâthân et cet ’Aḃî-Râm, [*ce sont ceux-ci*] (hommes) considérés de la communauté
qui se sont battus [*soulevés*] contre Moshèh et contre ’Aharon
avec la communauté de Qoraḥ,
quand ils se sont battus [*dans leur soulèvement*] contre YHVH.

Nb. 26:10 Et la terre a ouvert [*ouvrant*] sa bouche [TM et] les a engloutis, ainsi que Qoraḥ
lors de la mort de la communauté [*son assemblée*] ÷
[*lorsque*] le feu ayant [*a*] dévoré les deux cent cinquante [TM hommes],
et ils sont devenus un signal {= exemple ?} [*signe*].

Nb. 26:11 Et les fils de Qoraḥ ne sont pas morts.

Nb. 26:12 Fils de Shime‘ôn, selon leurs clans :
pour Nemou-’El, le clan des Nemou-’Elites,
pour **Yâmîn**, le clan des **Yamîn**ites ÷
pour Yâkhîn, le clan des Yâkhînites ;

Nb. 26:13 pour Zèraḥ, le clan des Zarḥîtes ÷
pour Shâ’oul, le clan des Shâ’oulites.

Nb. 26:14 Ceux-là (étaient) les clans des Shime‘ônites [+ *d'après leur visite*] ÷
vingt-deux mille deux cents.

Nb. 26:15 Fils de Gâd, selon leurs clans :

Nb. 26:24 pour Çephôn, le clan des Çephônites,
pour Haggî, le clan des Haggîtes;
pour Shounî, le clan des Shounîtes.

Nb. 26:16 pour ’Oznî, le clan des ’Oznites,
Pour ‘Érî, le clan des ‘Érîtes.

Nb. 26:17 pour ’Arôd, le clan des ’Arôdites;
pour ’Ar’Élî, le clan des ’Ar’Élîtes.

Nb. 26:18 Ceux-là (étaient) les clans des fils de Gâd,

= LXX *26:27* selon leurs visités {= recensés} [≠ *d’après leur visite*] ÷
quarante mille cinq cents.

Nb. 26:19 Fils de Yehoudâh : ’Ér et ’Ônân ÷
Nb. 26:15 et ’Ér et ’Ônân sont morts dans la terre de **Kena‘an**;
Nb. 26:20 Et (ceux-ci) ont été les fils de Yehoudâh, selon leurs clans :
pour Shélâh, le clan des Shélânites,
pour Pèrèç, le clan des Parçites ÷
pour Zèraḥ, le clan des Zarḥîtes.
Nb. 26:21 Et les fils de Pèrèç ont été :
pour Ḥèçrôn [*Asrôn*], le clan des Ḥèçrônites [*Asrônites*] ÷
pour Ḥâmoul [*Iamoun*], le clan des Ḥâmoulites [*Iamounites*].
Nb. 26:22 Ceux-là (étaient) les clans de Yehoudâh, selon leurs visités [*leur visite*] ÷
Nb. 26:18 **septante** six mille cinq cents.

Nb. 26:23 Fils de Ysâskhâr, selon leurs clans :
(pour) Tôlâ‘, le clan des Tôlâ‘ïtes;
Nb. 26:19 pour Pouvâh, le clan des Pounites;
Nb. 26:24 pour Yâshouḇ, le clan des Yâshouḇites ;
pour Shimron, le clan des Shimronites.
Nb. 26:20 [*pour Samaran, le dème des Samaranites*]
Nb. 26:25 Ceux-là (étaient) les clans de Ysâskhâr,
Nb. 26:21 selon leurs visités {= recensés} [≠ *d’après leur visite*] ÷
soixante quatre mille **trois** cents.

Nb. 26:26 Fils de Zeḇouloun [*Zaboulôn*], selon leurs clans :
Nb. 26:22 pour Sèrèd, le clan des Sardites, pour ’Élôn, le clan des ’Élônites ;
pour Yaḥle-’El, le clan des Yaḥle-’Elites.
Nb. 26:27 Ceux-là (étaient) les clans des Zeḇoulonites [*les dèmes de Zaboulôn*],
Nb. 26:23 selon leurs visités {= recensés} [*d’après leur visite*] ÷
soixante mille cinq cents.

Nb. 26:28 Fils de Yôséph, selons leurs clans : Menassèh et ’Ephraïm.

Nb. 26:29 Fils de Menassèh :
pour Mâkhîr, le clan des Mâkhirites
- et Mâkhîr a engendré **Guile‘âd**
pour **Guile‘âd**, le clan des **Guile‘âd**ites.
Nb. 26:30 Ceux-ci (sont) fils de **Guile‘âd** :
[*pour*] ’Y‘èzèr, le clan des ’Y‘èzrites ÷
pour Ḥélèq, le clan des Ḥèlquites.
Nb. 26:31 et [≠ *pour*] ’Asrî-’El, le clan des ’Asrî-’Elites ÷
et [≠ *pour*] Shekhem [*Sichem*], le clan des Shekhemites [*le dème Sichemite*].
Nb. 26:32 et [≠ *pour*] Shem-Ydâ‘, le clan des Shem-Ydâ‘ïtes;
et [≠ *pour*] Ḥéphèr, le clan des Ḥèphrites [*le dème Hopherite*].
Nb. 26:33 Et Çelophḥâd, fils de Ḥéphèr, n'a pas eu de fils, mais seulement des filles;
et le nom des filles de Çelophḥâd :
Maḥlâh et No‘âh et Ḥoglâh et Milkâh et Tirçâh.
Nb. 26:34 Ceux-là (étaient) les clans de Menassèh [+ *d’après leur visite*] ÷
= LXX *26:38* [TM et leurs visités {= recensés}] : cinquante deux mille sept cents.

Nb. 26:35 Ceux-ci (sont) fils de ’Ephraïm, selon leurs clans :
pour Shoutèla'h, le clan des Shoutal'hites,
pour Bèkhèr, le clan des Bakhrites;
pour Taḥan, le clan des Taḥanites.
Nb. 26:36 Et ceux-ci (sont) fils de Shoutèlah :
pour ‘Èrân, le clan des ‘Érânites.

Nb. 26:37 Ceux-là (étaient) les clans [TM des fils] de ’Ephraïm,
= LXX *26:41* selon leurs visités {= recensés} [≠ *d’après leur visite*]
trente deux mille cinq cents □ ÷
ceux-là (étaient) les clans des fils de Yôséph.

Nb. 26:38 Et ceux-ci (sont) fils de Ben-Yâmin, selon leurs clans :
pour Bèla‘, le clan des Bale‘ïtes,
pour ’Ashbél, le clan des ’Ashbélites ;
pour ’Aḥî-Râm, le clan des ’Aḥî-Râmites.
Nb. 26:39 Pour Shephouphâm [*Shouphâm*], le clan des Shouphâmites ;
pour Ḥouphâm, le clan des Ḥouphâmites.
Nb. 26:40 Et ceux-ci (sont) fils de Bèla‘ : ’Ard et Na‘amân;
(pour ’Ard) le clan des ’Ardites
et pour Na‘amân, le clan des Na‘amânites.
Nb. 26:41 Ceux-là (étaient) les fils de Ben-Yâmin, selon leurs clans [+ *d’après leur visite*] ÷
= LXX *26:45* [TM et leurs visités {= recensés} : quarante-cinq mille six cents.

Nb. 26:42 Et ceux-ci (sont) fils de Dân, selon leurs clans :
pour Shouḥâm, le clan des Shouḥâmites;
ceux-là (étaient) les clans de Dân, selon leurs clans.
Nb. 26:43 Tous les clans des Shouḥâmites [*dèmes de Sami*],
= LXX *26:47* selon leurs visités visités {= recensés} [*leur visite*°] ÷
soixante-quatre mille.

Nb. 26:44 Et ceux-ci (sont) fils de ’Âshér, selon leurs clans :

= LXX *26:28* pour Ymnâh, le clan des Ymnites,
pour Yshvî, le clan des Yshvites;
pour Berî‘âh, le clan des Berî‘ïtes.

Nb. 26:45
TM+ [Pour les fils de Berî‘âh,]
pour Ḥèḇèr, le clan des Ḥèḇrites ÷
= LXX *26:29* pour Malki-’El, le clan des Malki-’Elites.

Nb. 26:46 Et le nom de la fille de ’Âshér : Sârah.

Nb. 26:47 Ceux-là (étaient) les clans des fils de ’Âshér,
= LXX *26:31* selon leurs visités {= recensés} [≠ *d’après leur visite*] ÷
cinquante trois mille quatre cents.

Nb. 26:48 Et ceux-ci (sont) fils de Nephthâlî, selon leurs clans :

pour Yaḥçe-’El, le clan des Yaḥçe-’Elites;
pour Gounî, le clan des Gounites;
Nb. 26:49 pour Yéçèr, le clan des Yçrites ÷
pour Shillém, le clan des Shillémites.

Nb. 26:50 Ceux-là (étaient) les clans [*dèmes*] de Nephthâlî,
selon leurs clans [≠ *d’après leur visite*] ÷
[TM et leurs visités {= recensés}] : quarante-cinq mille quatre cents.

Nb. 26:51 Ceux-là (étaient) les visités {= recensés} [*Cela est la visite*] des fils d'Israël :
six cent un mille ÷ et sept cent trente.

Nb. 26:52 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 26:53 C'est à ceux-là que la terre sera **partagée** en héritages [*pour (en) hériter*],
d'après le nombre de noms.
Nb. 26:54 A qui est nombreux [*Pour les plus nombreux*], tu multiplieras l'héritage ;
et à qui est moindre [*pour les moins nombreux*], tu amoindriras [*leur*] l'héritage ÷
à chacun, c'est selon la bouche de ses visités {= recensés}, que l'on donnera son héritage.
LXX ≠ [*à chacun, c'est comme ils ont été visités que sera donné leur héritage*].
Nb. 26:55 Cependant, c'est au sort que se fera le **partage** de la terre ÷
c'est selon le nom de leurs branches° paternelles qu'ils hériteront.
LXX ≠ [*La terre sera **partagée** par les sorts {= lots (d'héritage)} :*
ils hériteront d'après les noms selon les tribus de leurs lignages-paternels].
Nb. 26:56 C'est par la voie du sort que sera **partagé** [*tu **partageras***] leur héritage ÷
entre les nombreux et les moindres [*peu nombreux*].

Nb. 26:57 Et ceux-ci (sont) les Lévîtes qui ont été visités [≠ *Et les fils de Lévi*],
selon leurs clans [*dèmes*] :
pour Guérshôn, le clan des Guérshônites ;
pour Quehâth, le clan des Quehâthites ÷
pour Merârî, le clan des Merârites.
Nb. 26:58 Et ceux-ci sont les clans de Lévî :
le clan des Liḇnites,
le clan des Ḥèḇrônites,
le clan des Maḥlites,
le clan des Moushites,
le clan des Qorâḥites ;
et Quehâth a engendré 'Amrâm.
Nb. 26:59 Et le nom de la femme de 'Amrâm (était) Yô-kh̲éḇéd, fille de Lévî
qui a été enfantée [≠ *qui a enfanté ceux-là*] à Lévî en Egypte ÷
et elle a engendré à 'Amrâm : 'Aharon et Moshèh et Miryâm, leur sœur.
Nb. 26:60 Et il a été engendré à 'Aharon : Nâdâḇ et 'Aḇî-Hou' et 'El-'Âzâr et 'Ithâmâr.
Nb. 26:61 Et ils sont morts, Nâdâḇ et 'Aḇî-Hou' ÷
quand ils ont offert un feu étranger devant YHVH [+ *dans le désert du Sina*].
Nb. 26:62 Et leurs visités {= recensés} ont été [*Et leur (nombre) est advenu, d'après leur visite, de*]
vingt trois mille,
tous les mâles à partir de un mois et plus ÷
car ils n'avaient pas été visités [*visités en même temps*]
au milieu des fils d'Israël,
car il ne leur avait pas été donné d'héritage [*de lot (d'héritage)*]
au milieu des fils d'Israël.

Nb. 26:63 Tels ont été les visités {= recensés} [*Et cela a été la visite*]
de Moshèh et de 'El-'Âzâr, le prêtre,
qui ont visité [*visité*] {= recensé} les fils d'Israël, dans les steppes / plaines de Mô'âḇ
près du Jourdain de Yériḥô [*vers Jéricho*].
Nb. 26:64 Et parmi eux, il n'y avait aucun des visités [*visités*] de Moshèh et de 'Aharon,
qui avaient visité [*visité*] les fils d'Israël, dans le désert du Sînâï.
Nb. 26:65 Car le Seigneur avait dit, à leur sujet :
Pour mourir [*De mort*] ils mourront dans le désert ! ÷
et il n'en restait [*avait été laissé*] pas un,
à l'exception de Kâléḇ, fils de Yephounnèh,
et de Yehôshou'a, fils de Noun.

Nb. 27: 1 Et se sont approchées [*avancées*] les filles de Çelophḥâd,
fils de Ḥéphèr, fils de **Guile'âd**, fils de Mâkhîr, fils de Menassèh,
des clans de Menassèh, fils de Yôséph ÷
et voici le nom de ses filles : Maḥlâh et No'âh et Ḥoglâh et Milkâh et Tirçâh.

Nb. 27: 2 Et elles se sont tenues devant Moshèh et devant 'El-'Âzar, le prêtre,
et devant les princes et [*devant*] toute la communauté,
à l'ouverture {= l'entrée} de la Tente de la Rencontre
LXX ≠ [*à la porte de la Tente du Témoignage*].
pour dire :

Nb. 27: 3 Notre père est mort dans le désert ÷
et, lui, il n'était pas au milieu de la communauté
(des) **regroupés** / **ligués** [≠ *qui s'est dressée ensemble*] contre YHVH,
la communauté de Qorâḥ ;
mais c'est pour son propre péché qu'il est mort [1]
et, de fils, il n'en a pas eu.

Nb. 27: 4 Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché [*effacé*] du milieu de son clan,
parce qu'il n'a pas eu de fils ? ÷
Donne-nous une propriété au milieu des frères de notre père.

Nb. 27: 5 Et Moshèh a fait approcher [*a amené*] leur jugement {= cause} devant YHVH.

Nb. 27: 6 Et YHVH a dit à Moshèh :

Nb. 27: 7 Les filles de Çelophḥâd ont bien parlé ÷
tu dois leur donner une propriété en héritage, au milieu des frères de leur père ÷
et tu leur feras-**passer** l'héritage [*le lot (d'héritage)*] de leur père.

Nb. 27: 8 Et aux fils d'Israël, tu parleras, pour dire ÷
Quand un homme meurt sans avoir de fils,
vous ferez-**passer** son héritage à sa fille.

Nb. 27: 9 Et s'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères.

Nb. 27:10 Et s'il n'a pas de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père.

Nb. 27:11 Et si son père n'a pas de frères,
vous donnerez son héritage
à la chair° la [*à son parent le*] (plus) proche qu'il aura
dans son clan
et celui-ci en prendra possession [*héritera*] ÷
ce sera pour les fils d'Israël une institution de droit,
selon ce qu'à commandé YHVH à Moshèh.

[1] Pour R. Aqiba, Çelophḥâd doit être identifié avec l'homme qui recueillait du bois dans le désert le jour du Shabbat et a été mis à mort par lapidation (15:32-36) ;
ce qui est contesté par R. Yehoudah ben Bathirah (*Shabbat* 96b).
Philon corrige "il n'est pas mort à cause de…" mais assimile ailleurs la faute au fait de ne pas avoir de fils.

Nb. 27:12 Et YHVH a dit à Moshèh :
Monte sur la montagne des ‘Aḇarim que voici
LXX ≠ [*Monte sur la montagne qui est sur l'**autre-rive** - il s’agit de la montagne de Nabau*] ÷
et vois la terre [*de Canaân*]
que j'ai donnée [*moi, Je donne*] aux fils d'Israël [*en possession*].
Nb. 27:13 Et tu la verras
et tu seras réuni vers tes peuples [*ajouté à ton peuple*], toi aussi,
de même qu'a été réuni [*ajouté*] ’Aharon, ton frère [*à Hôr-la-Montagne*]
Nb. 27:14 parce que vous avez été rebelles à ma bouche [Tg ma parole]
LXX ≠ [*vous avez **transgressé** ma sentence*]
dans le désert de Çîn
lors de la querelle de la communauté pour proclamer ma sainteté,
LXX ≠ [*lorsque la communauté s'opposait à proclamer ma sainteté,*
vous n’avez pas proclamé ma sainteté] sur l’eau à leurs yeux ÷
ce sont les eaux de Merîḇâh [*La Contestation*], de Qâdésh, au désert de Çîn.
Nb. 27:15 Et Moshèh a parlé à YHVH pour dire [*a dit au Seigneur*] :
Nb. 27:16 Que YHVH, le Dieu des souffles pour [*et de*] toute **chair** [sarx],
visite / prépose [*visite*] ÷
un homme sur {= pour diriger} la [*cette*] communauté ;
Nb. 27:17 (un homme) qui sortira devant leur face et qui viendra [*rentrera*] devant leur face,
qui les fera sortir [*emmènera dehors*]
et qui les fera venir [*emmènera dedans*],
pour que la communauté de YHVH
ne soit pas comme du petit-bétail [*des brebis*] qui n'ont pas de pasteur.
Nb. 27:18 Et YHVH a dit à Moshèh [*a parlé à Moïse pour dire*]
Prends pour toi [*auprès de toi*] Yehôshou‘a, fils de Noun, [*Jésus, fils de Navê*]
homme en qui est [*le*] Souffle ÷
et tu appuieras ta main [*imposeras tes mains*] sur lui.
Nb. 27:19 Et tu le feras se tenir [*tu le placeras*] devant ’El-‘Âzar, le prêtre
et [*tu lui donneras tes prescriptions*] devant toute la communauté
et tu donneras tes prescriptions à son sujet sous leurs yeux [*vis-à-vis d’eux*].
Nb. 27:20 Et tu donneras un peu de ta majesté [*de ta gloire*] sur lui ÷
afin que [*toute la communauté des*] les fils d’Israël l’écoutent [*soient à son écoute*].
Nb. 27:21 Et devant ’El-‘Âzar, le prêtre, il se tiendra [*placera*]
et il interrogera pour lui dans le jugement des ’Ourim devant YHVH
LXX ≠ [*et ils interrogeront à son sujet le jugement des Manifestations° devant le Seigneur*]
c’est sur sa bouche qu’ils sortiront,
sur sa bouche qu’ils viendront [*rentreront*]
lui et tous les fils d’Israël avec lui [≠ *unanimement*] et toute la communauté.

Nb. 27:22 Et Moshèh a fait selon ce que lui avait commandé YHVH ÷
et, prenant Yehôshou‘a,
il l’a fait se tenir [*placé*] devant ’El-‘Âzar, le prêtre
et devant [*vis-à-vis de*] toute la communauté
Nb. 27:23 Et il a appuyé [*imposé*] ses mains sur lui
et il lui a donné ses ordres [*il l’a établi*],
selon ce qu’avait dit YHVH, par la main de Moshèh
LXX ≠ [*comme le Seigneur l’avait ordonné à Moïse*].

Nb. 28: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh, pour dire :
Nb. 28: 2 Commande aux fils d'Israël et tu leur diras [+ *en disant*] :
mon offrande [*mes dons*], ma nourriture [*mes présents*],
pour mes sacrifices-par-le-feu, de senteur apaisante pour moi
LXX ≠ [*mes apanages en odeur de bonne-odeur / senteur odorante*]
vous prendrez garde à me les offrir, en leur (temps)-fixé [≠ *lors de mes fêtes*].
Nb. 28: 3 Et tu leur diras :
Voici le sacrifice-par-le-feu que vous offrirez à YHVH ÷
[*Voici les apanages que vous amènerez au Seigneur*]
des agneaux d'un an, parfaits [*sans-défaut*], deux par jour,
en holocauste perpétuel [*continuellement*] .
Nb. 28: 4 Tu feras l'un des agneaux le **matin** ÷
et le second agneau, tu le feras entre les deux soirs [*vers le soir*].
Nb. 28: 5 Et [*tu (le) feras*]
(avec) un dixième de ’éphâh de fleur-de-farine, pour oblation [*sacrifice*] ÷
(fleur-de-farine) pétrie dans un quart de hîn d'huile [TM d'(olives) concassées].
Nb. 28: 6 C'est l'holocauste perpétuel [*de continuité*] ÷
qui a été fait [*le (sacrifice) advenu*] sur la montagne du Sînâï,
en senteur apaisante [*en odeur de bonne-odeur / senteur odorante*],
[TM+ (sacrifice) par le feu,] pour YHVH.
Nb. 28: 7 Et sa libation sera de un quart de hîn pour le premier agneau ÷
c'est dans le (lieu) saint qu'on versera° la libation de boisson forte pour YHVH.
Nb. 28: 8 Et le second agneau, tu le feras entre les deux soirs [*vers le soir*] ÷,
tu feras comme pour l'oblation du **matin** et pour sa libation :
(sacrifice) par le feu, senteur apaisante, pour YHVH
LXX ≠ [*selon son sacrifice et selon son oblation, tu (le) feras,*
en odeur de bonne-odeur / senteur odorante, pour le Seigneur].
Nb. 28: 9 Et le jour du shabbath,
[+ *vous amènerez*] deux agneaux d'un an, parfaits [*sans-défaut*] ÷
et deux dixièmes (de ’éphâh) de fleur-de-farine pétrie dans l'huile, en oblation [*sacrifice*],
et sa libation.
Nb. 28:10 C'est l'holocauste du shabbath pour chaque shabbath ÷
en plus de l'holocauste perpétuel et de sa libation.

Nb. 28:11 Au commencement de vos mois, vous offrirez [*amènerez*] en holocauste à YHVH ÷
deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux fils de l'année,
parfaits [*sans-défaut*],
Nb. 28:12 avec **trois** dixièmes (de 'éphâh) de fleur-de-farine pétrie dans l'huile
[TM+ oblation] pour chaque taureau ÷
et deux dixièmes (de 'éphâh) de fleur-de-farine pétrie dans l'huile
[TM+ oblation] pour l'unique bélier
Nb. 28:13 [TM+ et un dixième,]un dixième (de 'éphâh) de fleur-de-farine pétrie dans l'huile
[TM+ oblation] pour chaque agneau ÷
holocauste, senteur apaisante, (sacrifice) par le feu pour YHVH
LXX ≠ [*sacrifice*, *odeur de bonne-odeur* / *senteur odorante*, *apanage*, *pour le Seigneur*].
Nb. 28:14 et leurs libations seront d'un demi-hîn de vin pour un taureau
et d'un **tiers** de hîn pour le bélier
et d'un quart de hîn pour un agneau ÷
tel sera, de mois en mois, l'holocauste du mois, pour les mois de l'année.
Nb. 28:15 Et (il y aura) un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres en (sacrifice pour le) péché,
pour YHVH ÷
c'est en plus de l'holocauste perpétuel qu'il sera fait, avec sa libation.

Nb. 28:18 Et le premier jour, convocation sainte ÷ [*sera pour vous (jour) d'appel saint*] [1]
aucun travail de servitude {= servile} [*œuvre servile*] vous ne ferez.
Nb. 28:19 Et vous offrirez un (sacrifice) par le feu, holocauste à YHVH :
LXX ≠ [*Et vous amènerez des holocaustes, apanages pour le Seigneur*] :
deux jeunes taureaux, un bélier ÷
et sept agneaux fils de l'année ;
pour vous ils seront {= vous les choisirez} parfaits [*sans-défaut*].
Nb. 28:20 Et leur oblation [*sacrifice*] sera de fleur-de-farine pétrie dans l'huile ÷
de trois dixièmes (de 'éphâh) par taureau et de deux dixièmes pour le bélier,
vous la ferez.
Nb. 28:21 Et d'un dixième, un dixième (de 'éphâh), tu la feras, pour un agneau ÷
pour les sept agneaux.
Nb. 28:22 Et (il y aura) un jeune-bouc [+ *d'entre les chèvres*] (en sacrifice) pour le péché ÷
afin de faire l'**expiation** pour vous.
Nb. 28:23 Sans compter l'holocauste [+ *perpétuel*] du **matin**,
qui fait partie de l'holocauste perpétuel [≠ *c'est-à-dire l'holocauste de continuité*] ÷
TM+ [vous ferez cela].
Nb. 28:24 Ainsi ferez-vous chaque jour, pendant [*les*] sept jours :
(c'est) une nourriture, un (sacrifice) par le feu, senteur apaisante, pour YHVH
LXX ≠ [*un don, un apanage, odeur de bonne-odeur* / *senteur odorante*, *pour le Seigneur*] ÷
c'est en plus de l'holocauste perpétuel qu'il sera fait, et de sa libation
LXX ≠ [*en sus de l'holocauste perpétuel*, *tu feras sa libation*].

Nb. 28:25 Le septième jour [*sera pour vous (jour) d'appel saint*],
vous aurez une convocation sainte ÷
aucun travail de servitude {= servile} [*œuvre servile*] vous ne ferez [+ *en ce (jour)-là*].

[1] *epiklêtos* (propre aux *Nb.*) et *klêtê* sont normalement des adjectifs ; quel substantif faut-il entendre lorsqu'ils sont employés au féminin ? Certainement le mot *hêméra* (v. 18 & 25). Mais dans ces versets, ces mots sont substantivés puisqu'ils ont l'épithète féminine *hagia*. Cf. Ex 12: 6. Les *Epikletoi*, les "appelés de la communauté" sont sans doute les "membres du conseil" de 16: 2. Le substantif *epikletos* désigne donc l'appel qui convoque les membres d'une assemblée à la réunion, et par extension de sens, l'assemblée et la réunion consécutive à cet appeL

Nb. 28:26 Au jour des prémices [*nouveaux (fruits)*],
quand vous offrirez une oblation nouvelle à YHVH, dans vos Semaines
[≠ *un sacrifice nouveau au Seigneur des semaines*] ÷
vous aurez une convocation sainte [*(ce) sera pour vous (jour) d'appel saint*]
aucun travail de servitude {= servile} [*œuvre servile*] vous ne ferez.

Nb. 28:27 Et vous offrirez [*amènerez*] un [*des*] holocauste[*s*],
en senteur apaisante [*odeur de bonne-odeur / senteur odorante*], pour YHVH :
deux jeunes taureaux, un bélier ÷
sept agneaux fils de l'année, [+ *sans-défaut*].

Nb. 28:28 [Et] leur oblation [*sacrifice*] : de la fleur-de-farine pétrie dans l'huile ÷
trois dixièmes (de 'éphâh) pour chaque taureau
et deux dixièmes (de 'éphâh) pour l'unique bélier.

Nb. 28:29 Et un dixième, un dixième (de 'éphâh) pour un agneau ÷
pour les sept agneaux.

Nb. 28:30 Et (il y aura) un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres [+ *(en sacrifice) pour le péché*],
afin de faire l'**expiation** pour vous.

Nb. 28:31 C'est indépendamment de l'holocauste perpétuel et de son oblation [*sacrifice*]
que vous (les) ferez [+ *pour moi*] ÷
pour vous ils seront {= vous les choisirez} parfaits [*sans-défaut*],
avec leurs libations.

Nb. 29: 1 Et au septième mois, le premier du mois,
vous aurez une convocation sainte [*(ce) sera pour vous (jour) d'appel saint*] ;
aucun travail de servitude {= servile} [*œuvre servile*] vous ne ferez ÷
ce sera pour vous le jour de l'Acclamation [≠ *du* ***Signal***].
Nb. 29: 2 Et vous ferez un [*des*] holocauste[*s*],
en senteur apaisante [*odeur de bonne-odeur* / *senteur odorante*], pour YHVH :
d'un jeune taureau, d'un bélier ÷
de sept agneaux d'un an, parfaits [*sans-défaut*].
Nb. 29: 3 Et leur oblation [*sacrifice*] sera de fleur-de-farine pétrie dans l'huile ÷
de trois dixièmes (de 'éphâh) pour le [*l'unique*] taureau,
[*et*] deux dixièmes pour le [*l'unique*] bélier
Nb. 29: 4 et un dixième (de 'éphâh) pour chacun des sept agneaux.
Nb. 29: 5 Et (il y aura) un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres en (sacrifice pour le) péché ÷
afin de faire l'**expiation** pour vous.
Nb. 29: 6 (Tout cela) indépendamment
de l'holocauste du mois [*des holocaustes de la néoménie*]
et de son oblation [≠ *leurs sacrifices* + *et de leurs libations*], (Nb. 28:14)
et de l'holocauste perpétuel
et de son oblation [≠ *leurs sacrifices*] et de leurs libations, (Nb. 28:3)
selon leur règle ÷
en senteur apaisante [*odeur de bonne-odeur* / *senteur odorante*]
[TM + (sacrifice) par le feu], pour YHVH.

Nb. 29: 7 Et au dix de ce [TM septième] mois,
vous aurez une convocation sainte [*(ce) sera pour vous (jour) d'appel saint*] ;
et vous affligerez [≠ *maltraiterez*] vos âmes ÷
et vous ne ferez aucune œuvre.
Nb. 29: 8 Et vous offrirez en holocauste pour YHVH [≠ *des holocaustes*],
en senteur apaisante [*odeur de bonne-odeur* / *senteur odorante*]
LXX + [*des apanages pour le Seigneur*] :
un jeune taureau, un bélier ÷
sept agneaux d'un an,
pour vous ils seront {= vous les choisirez} parfaits [*sans-défaut*].
Nb. 29: 9 Et leur oblation [*sacrifice*] sera de fleur-de-farine pétrie dans l'huile ÷
trois dixièmes (de 'éphâh) pour le taureau [*et*] deux dixièmes pour l'unique bélier
Nb 29:10 et un dixième (de 'éphâh), un dixième pour chaque agneau ÷ pour les sept agneaux.
Nb. 29:11 [*Et*] (il y aura) un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres en (sacrifice pour le) péché
LXX + [*afin de faire-l'expiation pour vous*] ÷
sans compter celui du (sacrifice pour le) péché (du jour) des **Expiations**
et l'holocauste perpétuel,
ainsi que son oblation [*sacrifice*] et leurs libations. [*sa libation*,]
LXX + [*selon le rituel*,
en odeur de bonne-odeur / *senteur odorante*, *apanage pour le Seigneur*]

Nb. 29:12 Et au quinzième jour du [*de ce*] septième mois,
vous aurez une convocation sainte [*(ce) sera pour vous (jour) d'appel saint*] ;
aucun travail de servitude {= servile} [*œuvre servile*] vous ne ferez ÷
et vous [*le*] fêterez, une fête pour YHVH, pendant sept jours.

Nb. 29:13 Et vous offrirez un holocauste [*amènerez des holocaustes*],
un (sacrifice) par le feu [≠ *des apanages*],
senteur apaisante [*odeur de bonne-odeur / senteur odorante*] pour YHVH :
treize jeunes taureaux, deux béliers ÷
quatorze agneaux, fils de l'année,
ils seront parfaits [*sans-défaut*].

Nb. 29:14 Et leurs oblations [*sacrifices*] seront de fleur-de-farine pétrie dans l'huile ÷
trois dixièmes (de 'éphâh) pour un taureau,
pour les treize taureaux ;
et deux dixièmes pour un bélier,
pour les deux béliers.

Nb. 29:10 Et un dixième, un dixième (de 'éphâh) pour un agneau ÷
pour les quatorze agneaux.

Nb. 29:16 Et (il y aura) un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres en (sacrifice pour le) péché ÷
indépendamment de l'holocauste perpétuel
et de son oblation et de sa libation [*leurs sacrifices et leurs libations*].

Nb. 29:17 Et le deuxième jour,
douze taureaux, [+ fils de bovins {= jeunes},] deux béliers ÷
quatorze agneaux fils de l'année,
parfaits [*sans-défaut*].

Nb. 29:18 Et leur oblation et leurs libations [*leur sacrifice et leur libation*],
pour les taureaux et pour les béliers et pour les agneaux,
d'après leur nombre, selon la règle.

Nb. 29:19 Et (il y aura) un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres en (sacrifice pour le) péché ÷
indépendamment de l'holocauste perpétuel ,
et de son oblation et de sa libation [*leurs sacrifices et leurs libations*].

Nb. 29:20 Et le **troisième** jour,
onze taureaux, deux béliers ÷
quatorze agneaux, fils de l'année,
parfaits [*sans-défaut*].

Nb. 29:21 Et leur oblation et leurs libations [*leur sacrifice et leur libation*],
pour les taureaux et pour les béliers et pour les agneaux,
d'après leur nombre, selon la règle.

Nb. 28:22 Et (il y aura) un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres en (sacrifice pour le) péché ÷
indépendamment de l'holocauste perpétuel,
et de son oblation et de sa libation [*leurs sacrifices et leurs libations*].

Nb. 29:23 Et le quatrième jour,
dix taureaux, deux béliers ÷
quatorze agneaux fils de l'année,
parfaits [*sans-défaut*].

Nb. 29:24 Et leur oblation et leurs libations [*leur sacrifice et leur libation*],
pour les taureaux et pour les béliers et pour les agneaux,
d'après leur nombre, selon la règle [*leur rituel*].

Nb. 29:25 Et (il y aura) un jeune-bouc des [*d'entre les*] chèvres en (sacrifice pour le) péché ÷
indépendamment de l'holocauste perpétuel,
et de son oblation et de sa libation [*leurs sacrifices et leurs libations*].

Nb. 29:26 Et le cinquième jour,

neuf taureaux, deux béliers ÷
quatorze agneaux fils de l’année,
parfaits [*sans*-*défaut*].

Nb. 29:27 Et leur oblation [*leurs sacrifices*] et leurs libations,
pour les taureaux et pour les béliers et pour les agneaux,
d’après leur nombre, selon la règle [*leur rituel*].

Nb. 29:28 Et (il y aura) un jeune-bouc [+ *d'entre les chèvres*] (en sacrifice pour le) péché ÷
indépendamment de l'holocauste perpétuel,
et de son oblation et de sa libation [*leurs sacrifices et leurs libations*].

Nb. 29:29 Et le sixième jour,
huit taureaux, deux béliers ÷
quatorze agneaux, fils de l’année,
parfaits [*sans*-*défaut*].

Nb. 29:30 Et leur oblation [*leurs sacrifices*] et leurs libations,
pour les taureaux et pour les béliers et pour les agneaux,
d’après leur nombre, selon la règle [*leur rituel*].

Nb. 28:31 Et (il y aura) un jeune-bouc [+ *d'entre les chèvres*] (en sacrifice) pour le péché ÷
indépendamment de l'holocauste perpétuel ;
de son oblation et de sa libation [*leurs sacrifices et leurs libations*].

Nb. 29:32 Et le septième jour,
sept taureaux, deux béliers ÷
quatorze agneaux, fils de l’année,
parfaits [*sans*-*défaut*].

Nb. 29:33 Et leur oblation [*leurs sacrifices*] et leurs libations,
pour les taureaux et pour les béliers et pour les agneaux,
d’après leur nombre, selon la règle [*leur rituel*].

Nb. 29:34 Et (il y aura) un jeune-bouc [+ *d'entre les chèvres*] (en sacrifice) pour le péché ÷
indépendamment de l'holocauste perpétuel ;
de son oblation et de sa libation [*leurs sacrifices et leurs libations*].

Nb. 29:35 Et le huitième jour,
vous aurez une réunion solennelle [*(ce) sera (jour de) clôture pour vous*] ÷
aucun travail de servitude {= servile} [*œuvre servile*] vous ne ferez [+ *en ce (jour)-là*].
Nb. 29:36 Et vous offrirez un holocauste [*amènerez des holocaustes*]
un (sacrifice) par le feu,
senteur apaisante [*odeur de bonne-odeur / senteur odorante*]
[*des apanages*] pour YHVH :
un taureau, un bélier ÷
sept agneaux, fils de l'année,
parfaits [*sans-défaut*] ;
Nb. 29:37 leur oblation [*leurs sacrifices*] et leurs libations,
pour le taureau et pour le bélier et pour les agneaux,
d'après leur nombre, selon la règle [*leur rituel*].
Nb. 28:38 Et (il y aura) un jeune-bouc [+ *d'entre les chèvres*] (en sacrifice) pour le péché ÷
indépendamment de l'holocauste perpétuel ;
de son oblation et de sa libation [*leurs sacrifices et leurs libations*].

Nb. 29:39 Voilà ce que vous ferez pour YHVH dans vos (temps)-fixés [≠ *lors de vos fêtes*] ÷
indépendamment de vos vœux et de vos (offrandes) volontaires
pour [*et de*] vos holocaustes
et pour [*de*] vos oblations [*sacrifices*] et pour [*de*] vos libations
et pour [*de*] vos (sacrifices) de paix [*(sacrifices) de salut*].

Nb. 30: 1 Et Moshèh a parlé aux fils d'Israël
selon tout ce qu'avait commande YHVH à Moshèh.
Nb. 30: 2 Et Moshèh a parlé aux têtes des tribus des fils d'Israël pour dire :

Voici la chose qu'a commandée YHVH :

Nb. 30: 3 Lorsqu'un homme [+ *un homme*] [1] voue un vœu à YHVH

ou a juré par serment

pour lier un lien [≠ *ou s'oblige à une obligation*] sur son âme,

il ne profanera pas sa parole [2] :

tout ce qui est sorti de sa bouche [3],

il le fera.

[1] Origène commente le redoublement de LXX :
"l'homme" tout court est l'homme extérieur, incapable d'offrir par lui-même des vœux.
L'homme (vraiment) homme — d'où la répétition — est l'homme intérieur qui a en lui de quoi s'offrir à Dieu. Quant au vœu il consiste à offrir à Dieu quelque chose de nôtre. Ainsi celui du nazaréen de Nb. 6 est supérieur à tout autre vœu, dans la mesure où il s'offre lui-même à Dieu et est ainsi l'imitateur du Christ. (*Hom Nb.* 24: 2)

[2] Violer la promesse formulée envers Dieu est le mépris d'une chose sainte.
Invitation à y réfléchir en Dt 23:21 ss ; Qo 5: 4 ss ; cf. Mt 5:33.

[3] La formulation en paroles est requise pour qu'il y ait vœu et, partant, obligation
(cf. Jug 11:30-31.35 ; Ps 66:13-14 ; Jr 44:17).

Nb. 30: 4 Et lorsqu'une femme voue un vœu à YHVH
ou se lie par un lien [≠ *ou s'oblige à une obligation*] ÷
(alors qu'elle vit) dans la maison de son père, dans sa jeunesse [TM plur.],
Nb. 30: 5 et que son père,
apprenant son vœu et le lien [≠ *ses vœux et ses obligations*]
dont elle s'est liée sur son âme,
son père garde le silence à son égard,
tous ses vœux se lèveront [*tiendront debout*] {= sont valides}
et tout lien dont elle s'est liée elle-même sur son âme se lèvera
LXX ≠ [*et toutes les obligations auxquelles elle s'est obligée elle-même sur son âme resteront (valides) pour elle*] .
Nb. 30: 6 Mais si son père l'a désavouée [*dit non et non*], le jour où il l'apprend,
tous ses vœux et tous les liens dont elle s'est liée elle-même sur son âme
ne se lèveront pas [1] {= ne sont pas valides}.
LXX ≠ [*le jour où il entend tous ses vœux*
et les obligations auxquelles elle s'est obligée elle-même sur son âme,
ils ne tiendront pas debout]
et YHVH lui pardonnera [≠ *la déclarera pure*],
puisque son père l'a désavouée [*a dit non*].
Nb. 30: 7 Et si devenant (mariée) elle advient à un mari,
et si ses vœux sont sur elle
ou un balbutiement de ses lèvres [2] qui la lie elle-même d'un lien,
LXX ≠ [*et que ses vœux soient attachés à elle selon la disposition de ses* ***lèvres***
ainsi que les obligations auxquelles elle s'est obligée sur son âme…]
Nb. 30: 8 et que son mari, l'apprenant, garde le silence à son égard
le jour où il l'apprend, [3]
LXX ≠ [*eh bien, ainsi, tous*] ses vœux se lèveront [*tiendront debout*] {= sont valides}
et les liens dont elle s'est liée elle-même
LXX ≠ [*et les obligations auxquelles elle s'est obligée sur son âme…*]
se lèveront [*tiendront debout*] {= sont valides}.
Nb. 30: 9 Mais si, le jour où son mari l'entend, il la désavoue [*il dit non et non*],
il rompra le vœu qui était sur elle
et le balbutiement de ses lèvres qui la liait elle-même (d'un lien) sur son âme :
LXX ≠ [*tous ses vœux et les obligations auxquelles elle s'est obligée sur son âme,*
ils ne demeureront pas, + *car son mari lui a dit non*]
et YHVH lui pardonnera [≠ *la déclarera pure*]. [4]

[1] Pluriel avec LXX, Sam et Tg ≠ TM singulier.
[2] Sur ce manque de réflexion, cf. Pv 20:25 ; Qo 5: 1, Sira 18:23.
[3] Avec le grec, on transpose « (le jour) où il l'apprend » après « à son égard », au lieu de après « l'apprenant » en TM.
[4] Pour Origène le "père" et le "mari" figurent les anges gardiens qui doivent conseiller les âmes puériles ; tandis que les âmes des parfaits sont assistées par Dieu lui-même.

Nb. 30:10 Le vœu d'une veuve ou d'une femme jetée-dehors {= répudiée} [1]
— tout (lien) dont elle s'est liée elle-même
LXX ≠ [*tous (les vœux) qu'elle voue sur son âme*] —
se lèvera [*demeureront*] {= sont valides} pour elle.

Nb. 30:11 Si c'est dans la maison de son mari
(qu'elle a voué) son vœu ÷
ou s'est liée elle-même de quelque lien sur son âme, avec serment
LXX ≠ [*ou l'obligation (à laquelle elle s'est obligée) sur son âme, avec serment*]
Nb. 30:12 et que son mari, l'entendant, garde le silence à son égard,
et ne la désavoue pas [≠ *et qu'il ne lui dise pas non*],
tous ses vœux se lèveront [*tiendront debout*] {= sont valides}
et tout lien dont elle ou s'est liée elle-même se lèvera {= est valide}.
LXX ≠ [*et toutes les obligations auxquelles elle s'est obligée sur son âme*
tiendront debout pour elle].
Nb. 30:13 Mais si, pour (ce qui est de) rompre (ses vœux) [≠ *(les) annulant*],
son mari les rompt [≠ *annule*],
le jour où il [TM l']entend,
tout ce qui est sorti de ses lèvres,
— vœux ou lien dont elle s'est liée elle-même sur son âme —
(cela) ne se lèvera pas {= n'est pas valide}
LXX ≠ [*en rapport avec ses vœux et les obligations sur son âme,*
cela ne demeurera pas pour elle] ÷
son mari les a rompus [*a annulé*],
et YHVH lui pardonnera [≠ *la déclarera pure*].
Nb. 30:14 Tout vœu et tout serment liant pour affliger [maltraiter] l'âme ÷ [2]
(c'est) son mari (qui) [TM le] fera se lever [*tenir debout*] {= être valide} pour elle
et (c'est) son mari (qui) [TM le] rompra [*annulera*].
Nb. 30:15 Mais si [TM son mari] gardant le silence [*se taisant*], garde le silence à son égard,
jour après jour,
il fera se lever [*tenir debout*] {= rendra valide} tous ses vœux
et tous les liens [*et toutes les obligations*] qui sont sur elle ;
il les a fait se lever [*tenir debout*] {= rendus valides} pour elle,
puisqu'il a gardé le silence [*s'est tu*] à son égard, le jour où il [TM l']a entendu.
Nb. 30:16 Mais si, pour (ce qui est de) rompre (des vœux) [≠ *(les) annulant*],
son mari les rompt [≠ *annule (ses vœux) à elle*],
après les avoir entendus [*après le jour où il a entendu*] ÷
il portera sa faute à elle [*son péché à lui*].

Nb. 30:17 Tels sont les décrets que YHVH a prescrit à Moshèh
(au sujet des vœux)
entre un homme et sa femme ÷
et entre un père et [TM sa] fille dans sa jeunesse, dans la maison de son père.

[1] Ce verset brise le développement et présente un cas que ne rappelle pas le v. 17 : il paraît bien être une addition.
[2] Cette expression (cf. 24: 7, et la note) désigne d'ordinaire une attitude de pénitence, comportant notamment le jeûne ; sans doute faut-il l'entendre ici dans un sens assez large.

Nb. 31: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 31: 2 Venge la vengeance [*Châtie le châtiment*] des fils d'Israël, sur les Midîânites ÷
ensuite tu seras réuni aux tiens.
Nb. 31: 3 Et Moshèh a parlé au peuple, pour dire :
Equipez-vous [*Faites armer*] — des hommes d'entre vous —
pour l'armée [*afin qu'ils se rangent en bataille devant le Seigneur*] ÷
[TM et ils seront] contre Midîân
pour donner [*rendre*] la vengeance [*le châtiment*] de YHVH à Midîân.
Nb. 31: 4 Mille hommes d'une tribu,
mille hommes d'une autre tribu ÷
pour chacune des tribus d'Israël
vous les enverrez à l'armée [*afin qu'ils se rangent en bataille*].
Nb. 31: 5 Et on a recruté [*dénombré*], parmi les milliers d'Israël,
mille hommes par tribu ÷
(soit) douze milliers **équipés** pour l'armée
LXX [*(soit) douze milliers, (ils étaient) armés pour le rang de bataille*].
Nb. 31: 6 Et Moshèh les a envoyés, mille par tribu, à l'armée [≠ *avec leur armée*] ÷
avec eux, [TM+ à l'armée],
Pînḥâs, fils de 'Éle-'Âzâr, [+ *fils d'Aaron*], le prêtre, [1]
et (il avait) en main les objets du (Lieu) **Saint** [≠ *les objets saints*]
et les trompettes de l'acclamation [≠ *des **signaux***].
Nb. 31: 7 Et ils ont fait campagne contre Midîân,
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh ÷
et ils ont tué tous les mâles
Nb. 31: 8 Et les rois de Midîân, ils les ont tués,
par dessus {= en plus de} leurs victimes [≠ *ensemble (avec) leurs blessés-à-mort*] :
'Évî et Rèqèm et Çour [2] et Ḥour [3]et Rèḇa',
LXX ≠ [*et Evin et Sour et Rokom et Our et Robok*],
cinq rois de Midîân ÷
et Bile'âm, fils de Be'ôr, ils l'ont tué par le glaive [+ *avec leurs blessés-à-mort*].
Nb. 31: 9 Et les fils d'Israël ont emmené captives [≠ *ils ont pris-en-butin*]
les femmes de Midîân avec leurs enfants-au-maillot [*leur bagage*] ÷
et [TM tout] leur bétail [*leurs bestiaux*]
et tous leurs troupeaux [*(choses) acquises* {= acquisitions°}]
et toute leur richesse [*toute leur puissance*],
ils les ont pillés [≠ *pris-en-butin*].
Nb. 31:10 Et toutes leurs villes dans leurs (lieux d')habitation
et tous leurs campements [*domaines*] ÷
ils (les) ont brûlés par le feu.
Nb. 31:11 Et ils ont pris toutes les dépouilles [≠ *le butin*] et toutes leurs prises [*dépouilles*] ÷
en humains et en bétail.

[1] Selon *TB Sota* 43a, il va venger son ancêtre Joseph, vendu par les Madiânites ;
selon *Nb. Rabba* et Josèphe, il va achever ce qu'il a commencé en 25:15.
[2] Le père de "la Midiânite" Kôzbî (25:15) ; *Tg* Jo l'identifie par contre avec Balaq.
[3] Pour Origène, son nom symbolise "l'irritation".

Nb. 31:12 Et ils ont amené les captives, les prises [*dépouilles*] et les dépouilles [≠ *le butin*]
à Moshèh
et à ’Éle-‘Âzâr, le prêtre,
et à la communauté des fils d’Israël,
au camp ÷
vers les steppes / plaines de Mô’âḇ, qui sont près du **Jourdain** de Yériḥô [*vers Jéricho*].
Nb. 31:13 Et Moshèh et ’Éle-‘Âzâr, le prêtre, et tous les princes de la communauté
sont sortis à leur rencontre, en dehors du camp.

Nb. 31:14 Et Moshèh s’est irrité [*s'est mis en colère*]
contre les préposés aux forces-(armées) [*les inspecteurs des forces-(armées)*] ÷
chefs de mille et chefs de cent,
qui revenaient du service armé [*du rang de bataille*] de la guerre.
Nb. 31:15 Et Moshèh leur a dit : Vous avez donc laissé vivre toutes les femelles !
LXX ≠ [*Pourquoi avez vous capturé-vivantes toutes les femelles ?*]
Nb. 31:16 Vraiment [*En effet*]
ce sont elles qui ont été pour les fils d’Israël,
sur [*conformément à*] la parole de Bile‘âm
(une incitation) à fournir une infidélité à YHVH, à cause de Pe‘ôr
LXX ≠ [*ont été pour les fils d'Israël*
(l'occasion) de se rebeller et de dédaigner la parole du Seigneur, à cause de Phogôr]

et il est advenu le fléau° [*la plaie*] dans la communauté de YHVH.

Nb. 31:17 Maintenant donc, tuez tout enfant mâle [≠ *tout mâle en tout train-des-équipages*],
et toute femme ayant connu un homme pour le coucher du mâle, tuez-la.
Nb. 31:18 Mais toutes les petites filles qui n’ont pas connu le coucher du mâle
LXX ≠ [*Tout le train des femmes,*
la femme qui n'a pas connu l’épanchement (de semence) d'un mâle] ÷
laissez-leur la vie pour vous [*capturez-les-vivantes*].
Nb. 31:19 Quant à vous, **campez** hors du camp pendant sept jours ÷
tous ceux d’entre vous qui ont tué quelqu’un
et tous ceux qui ont touché une victime,
LXX ≠ [*tout (homme) qui a supprimé (quelqu’un) ou touché un blessé à mort*],
vous vous délivrerez du péché [*sera purifié°*], le **troisième** et le septième jour,
vous et vos captifs.
Nb. 31:20 Et tout habit,
tout objet de peau [*de-peau*] et tout ouvrage en (poils) de chèvres et tout objet de bois ÷
vous les délivrerez du péché [≠ *purifierez°*].
Nb. 31:21 Et ’Éle-‘Âzâr, le prêtre, a dit aux hommes de l’armée,
qui étaient allés au combat
LXX ≠ [*ceux qui étaient sortis pour le rang de bataille, pour la guerre*] ÷
Telle est la règle de la Thôrâh {= de l’enseignement} [*de la Loi*]
que YHVH a prescrite à Moshèh :
Nb. 31:22 Cependant l’or et l’argent ÷ et le bronze et le fer et l’étain et le plomb,
Nb. 31:23 tout ce qui (peut) venir [***traversera***] dans le feu,
[TM+ vous le **ferez-passer** dans le feu] et cela sera pur [*sera purifié*] ;
toutefois, c’est par l’eau de souillure {= lustrale} qu’il devra être délivré du péché ÷
LXX ≠ [*mais c’est par l’eau de purification° qu’il sera purifié°*]
tout ce qui ne (peut) venir [*traversera pas*] dans le feu,
vous le **ferez-passer** [***traverser***] dans l’eau.
Nb. 31:24 Vous foulerez [*nettoierez*] vos habits [*les vêtements*] le septième jour ÷
et vous serez purifiés et ensuite vous viendrez [*entrerez*] au camp.
Nb. 31:25 Et YHVH a dit à Moshèh :
Nb. 31:26 Fais le (dénombrement) par tête des prises — des captifs — en humains et en bétail ÷
LXX [*Prends le (dénombrement) par tête*

des dépouilles de la troupe de prisonniers, de l'humain jusqu'au bétail]
toi et Éle-‘Âzâr, le prêtre,
et les chefs de (maisons) paternelles [*des lignages-paternels*] de la communauté.

Nb. 31:27 Et tu partageras les prises [*dépouilles*], par moitié,
entre les guerriers qui sont partis à l'armée [*au front*] ÷
et toute la communauté.

Nb. 31:28 Et tu prélèveras [*vous prélèverez*], comme redevance pour YHVH,
sur les hommes de guerre qui sont partis à l'armée [*au front*],
une âme sur cinq cents ÷
de l’humain [*des humains et du bétail*]
et des bovins et des ânes et du petit-bétail. [1]

Nb. 31:29 (C'est) sur leur moitié (que) vous le prendrez ÷
et tu le donneras à Éle-‘Âzâr, le prêtre,
comme prélèvement [*prémices*] de {= pour} YHVH.

Nb. 31:30 Et sur la moitié (revenant aux) fils d'Israël, tu prendras un [TM+ saisi°] sur cinquante,
de l'humain [*des humains*],
[*et*] des bovins, [*et*] des ânes et du petit-bétail, [*et*] de tout le bétail [*les bestiaux*] ÷
et tu les donneras aux Lévites
qui gardent {= assument} la [*les*] garde[*s*] de [*dans*] la Demeure [*Tente*] de YHVH.

[1] LXX indique, comme au v. 30, le petit-bétail avant les "ânes" (que *B.A.* IV maintient contre Rahlfs ≠ "caprins").

Nb. 31:31 Et Moshèh et Éle-‘Âzâr, le prêtre, ont fait
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh.
Nb. 31:32 Et les prises - le reste du pillage qu'avait pillé le peuple à l'armée - étaient ÷
LXX ≠ [*Et il est advenu que le reste du butin,*
— celui qu'avaient pris-en-butin les hommes de guerre — (se montait à)]
petit bétail : six cent **septante** cinq mille ;
Nb. 31:33 Et gros bétail : **septante** deux mille ;
Nb. 31:34 Et ânes : soixante et un mille ;
Nb. 31:35 Et âmes d'humains : femmes n'ayant pas connu la couche d'un mâle ÷
en tout trente deux mille âmes.
Nb. 31:36 Et la moitié, qui était la part de ceux qui étaient partis à l'armée [*la guerre*], était ÷
du nombre de petit bétail : trois cent trente mille cinq cents.
Nb. 31:37 Et la redevance pour YHVH a été, sur ce petit bétail ÷ de six cent **septante** cinq ;
Nb. 31:38 gros bétail : trente six mille ÷ dont **septante** deux en redevance pour YHVH ;
Nb. 31:39 et ânes : trente mille cinq cent; dont soixante et un en redevance pour YHVH;
Nb. 31:40 âmes d'homme : seize mille; dont trente-deux en redevance pour YHVH.
Nb. 31:41 Et Moshèh a donné la redevance du prélèvement de {= pour} YHVH,
LXX ≠ [*Et Moïse à donné l'impôt pour le Seigneu, le prélèvement de {= pour} Dieu*]
à Éle-‘Âzâr, le prêtre ÷
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh.

Nb. 31:42 Et sur la moitié revenant aux fils d'Israël et que Moshèh avait partagée par moitié
(à part) de celle des hommes qui avaient fait campagne [*des hommes de guerre*],
Nb. 31:43 cette moitié qui revenait à la communauté était de :
petit bétail : trois cent trente sept mille cinq cents;
Nb. 31:44 gros bétail : trente-six mille ;
Nb. 31:45 [TM et] ânes : trente mille cinq cent ;
Nb. 31:46 âmes d'homme : seize mille.

Nb. 31:47 Et, sur la moitié (revenant aux) fils d'Israël, [TM+ le saisi°],
Moshèh a pris un sur cinquante, (pris) des humains et du bétail [*des bestiaux*] ÷
et il les a donnés aux Lévites
qui gardent {= assument} la [*les*] garde[*s*] de [*dans*] la Demeure [*Tente*] de YHVH,
selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh.

Nb. 31:48 Et se sont approchés de [*avancés vers*] Moshèh
[*tous*] les préposés aux milliers [*chiliarquies*] de l'armée ÷
chefs de mille et chefs de cent.
Nb. 31:49 Et ils ont dit à Moshèh :
Tes serviteurs ont levé la tête [*pris la somme totale*]
des hommes de guerre de chez nous ÷
et des nôtres il ne manque-à-l'appel pas un seul [TM homme].
Nb. 31:50 Et nous offrons l'offrande [≠ *nous avons apporté le don*] à YHVH,
ce que chacun a trouvé en fait d'objets d'or :
bracelets de poignet et de bras / cheville, anneaux, boucles (d'oreilles) et boules ÷
LXX ≠ [*parure et gourmette et anneau et bracelet-de-la-droite et barrette*]
afin qu'on fasse l'expiation sur nos âmes devant YHVH. [1]

Nb. 31:51 Et Moshèh et Éle-'Âzâr, le prêtre, ont reçu d'eux cet or ÷
tous ces objets faits [*œuvrés*].
Nb. 31:52 Et tout l'or du prélèvement qu'ils ont prélevé pour YHVH
a été de mille six cent sept cent cinquante sicles ÷
provenant des chefs de mille et des chefs de cent.
Nb. 31:53 [*Et*] les hommes de l'armée [*de guerre*] avaient pillé [≠ *pris du butin*], chacun pour soi.

Nb. 31:54 Et Moshèh et Éle-'Âzâr, le prêtre, ont reçu l'or
de la part des chefs de mille et des chefs de cent ÷
et ils l'ont fait venir vers [*introduit dans*] la Tente de la Rencontre [*du Témoignage*],
comme mémorial des fils d'Israël devant YHVH.

[1] Peut-être en expiation du recensement, comme atteinte au droit exclusif de YHVH ?

Nb. 32: 1 Et les fils de Re'ouḇén et les fils de Gâd avaient
de nombreux [*une multitude de*] troupeaux,
très nombreux° ÷ [*une multitude considérable*]
et ils ont vu la terre [*le pays*] de Ya'zer et la terre [*le pays*] de **Guile'âd**
et voici : le lieu était un lieu pour les troupeaux.
Nb. 32: 2 Et sont venus les fils de Gâd et les fils de Re'ouḇén ÷
LXX ≠ [*Et se sont avancés les fils de Roubèn et les fils de Gad*]
et ils ont dit à Moshèh et à 'Éle-'Âzâr, le prêtre, et aux princes de la communauté :
Nb. 32: 3 'Atârôth et Diḇôn et Ya'zér et Nimrâh et Ḥèshbôn et 'El'âléh ÷
et Seḇâm et Neḇô et Be'ôn.
Nb. 32: 4 — la terre que YHVH a frappée [*livrée*] devant la communauté [≠ *les fils*] d'Israël —
c'est une terre pour troupeaux [*une terre d'élevage du bétail*] ÷
et tes serviteurs ont des troupeaux [*possèdent du bétail*].
Nb. 32: 5 Et ils ont dit : Si nous avons trouvé grâce à tes yeux,
que cette terre soit donnée en propriété à tes serviteurs [≠ *domestiques*] ÷
ne nous fait point **passer** le Jourdain.

Nb. 32: 6 Et Moshèh a dit aux fils de Gâd et aux fils de Re'ouḇén ÷
Vos frères iraient au combat et, vous, vous resteriez ici !
Nb. 32: 7 Et pourquoi détournez°-vous le cœur [*pervertissez vous les pensées*] des fils d'Israël ÷
de **passer** dans la terre que leur a donnée [*donne*] YHVH ?
Nb. 32: 8 Ainsi ont fait vos pères [*N'est-ce pas ainsi qu'ont fait vos pères ?*] ÷
quand je les ai envoyés de Qâdésh **Barné'a** pour voir [*observer°*] la terre.
Nb. 32: 9 Et ils sont montés [TM jusqu']au ravin de 'Eshkhol {= la Grappe} [*au ravin de la Grappe*],
et ils ont vu [*observé°*] la terre ;
et ils ont détourné° [*écarté*] le cœur les fils d'Israël ÷
d'entrer dans la terre que leur a / avait donnée YHVH.
Nb. 32:10 Et la colère de YHVH s'est enflammée
LXX ≠ [*Et le Seigneur s'est mis en colère avec emportement*],
en ce jour-là ÷
et il a juré pour dire :
Nb. 32:11 S'ils verront {= Non, ils ne la verront pas},
— ces hommes-là qui sont montés d'Egypte, à partir de vingt ans et plus,
LXX + [*eux qui savent le mal et le bien*] —
la '**adâmâ**h que j'ai promise par serment à 'Aḇrâhâm et à Içḥaq et à Ya'aqoḇ,
car ils n'ont pas accompli derrière moi
LXX ≠ [*car ils ne se sont pas **mis ensemble à** (ma) **suite** derrière moi*].
Nb. 32:12 sauf Kâléḇ, fils de Yephounnèh, le Qenizzite [≠ *celui qui s'est séparé°*] [1]
et Yehôshou'a, fils de Noun, car ils ont accompli derrière YHVH.
LXX ≠ [*car ils se sont **mis ensemble à la suite** derrière le Seigneur.*]
Tg N [ils ont parfaitement suivi la Parole de YHVH]
Tg O [ils ont parfaitement suivi la Crainte de YHVH]
Nb. 32:13 Et la colère de YHVH s'est enflammée contre Israël ;
et il les a fait se déplacer [*errer*] dans le **désert** pendant **quarante** ans ÷ Gn 4
jusqu'à ce qu'eût été achevée [*exterminée*]
toute la génération qui avait fait ce qui est mal aux yeux de YHVH.
Nb. 32:14 Et voilà qu'à la place de vos pères, vous vous dressez,
en progéniture [*troupe*] d'hommes pécheurs ÷
pour ajouter encore à l'ardeur [*l'emportement*] de la colère de YHVH contre Israël !
Nb. 32:15 Car vous vous détournerez de [TM derrière] lui
et il continuera encore à vous laisser reposer dans le désert
LXX ≠ [*pour qu'il continue de le laisser dans le désert*] ÷
et vous aurez **détruit** tout ce peuple
LXX ≠ [*et vous aurez **commis une iniquité** contre toute cette communauté*] !

[1] Explication de type midrashique : Kâléḇ est « celui qui s'est séparé° » de l'attitude défaitiste des explorateurs.

Nb. 32:16 Et ils se sont avancés vers Moshèh et ils ont dit :
Nous construirons ici des des enclos à moutons pour nos troupeaux
et des villes pour nos petits-enfants [*nos compagnies* = *nos gens*].
Nb. 32:17 Et nous, nous nous **équiperons**, en nous hâtant°, devant les faces des fils d'Israël,
LXX ≠ [*Et nous, **en armes**, (nous serons) à l'avant-garde, premiers des fils d'Israël*]
jusqu'à ce que nous les ayons fait venir [*menés*] dans le lieu (qui est) à eux,
tandis que nos petits-enfants habiteront dans les villes fortes,
LXX ≠ [*notre compagnie* = *nos gens habiteront dans des villes munies de murailles*]
à l'abri [*à cause*] des habitants de la terre.
Nb. 32:18 Nous ne reviendrons pas dans nos maisons ÷
jusqu'à ce que les fils d'Israël aient hérité [*se soient vu partager*] chacun leur héritage.
Nb. 32:19 Car nous n'hériterons pas avec eux [*ne devons plus hériter chez eux*]
sur l'**autre-rive** du Jourdain, ni plus loin [*et au-delà*] ÷
puisque notre héritage nous est échu [*nous recevons° nos lots (d'héritage)*]
sur l'**autre-rive** du Jourdain, au levant.

Nb. 32:20 Et Moshèh leur a dit :
Si vous faites [*selon*] cette parole ÷
si vous vous **équipez** devant YHVH pour marcher au combat
LXX ≠ [*si vous vous **mettez en arme**s devant le Seigneur pour la guerre*],
Nb. 32:21 si chez vous, tout (homme) **équipé** [***hoplite***] **passe** le Jourdain devant YHVH ÷
jusqu'à ce qu'Il ait dépossédé [*écrasé*] ses ennemis de devant Lui
Nb. 32:22 et que la terre ait été soumise devant YHVH
et qu'ensuite seulement vous vous en retourniez,
vous serez quittes [*innocents*] envers YHVH et envers Israël ÷
et cette terre-ci sera votre propriété devant YHVH.

Nb. 32:23 Et si vous n'agissez pas ainsi, vous pécherez contre YHVH ÷
et sachez que votre péché vous trouvera {= atteindra}
LXX ≠ [*et vous connaîtrez votre péché quand les maux vous atteindront*].

Nb. 32:24 Construisez pour vous des villes pour vos petits-enfants
LXX ≠ [*Et vous vous construirez à vous-mêmes des villes pour votre compagnie* = *vos gens*]
et des enclos pour vos moutons ÷
et ce qui est sorti de votre bouche, faites-le.

Nb. 32:25 Et les fils de Gâd et les fils de Re'ouḥén ont dit à Moshèh ÷
Tes serviteurs feront ce que mon seigneur commande.
Nb. 32:26 Nos petits-enfants [*Notre compagnie* = *Nos gens et*], nos femmes,
[TM + nos troupeaux] et tout notre **bétail** ÷
seront [TM là], dans les villes du **Guile'âd**.
Nb. 32:27 Mais tes serviteurs **passeront**,
tous équipés (en) armée devant YHVH, pour le combat ÷
LXX ≠ [*tous en armes et rangés-en-ordre de bataille devant le Seigneur, pour la guerre*]
selon ce que dit mon seigneur [*le Seigneur*].

Nb. 32:28 Et Moshèh a donné des ordres à leur sujet [≠ *a réuni avec eux*] [1]
[TM à] 'El-'Âzâr, le prêtre
et [TM à] Yehôshou'a, fils de Noun ÷
et aux têtes / chefs de (maisons) paternelles [*et les chefs des lignages-paternels*]
des tribus [TM+ en vue des fils] d'Israël.

Nb. 32:29 Et Moshèh leur a dit :
Si les fils de Gâd et les fils de Re'ouḥén **passent** [*franchissent*] avec vous le Jourdain
tous équipés [*en armes*] pour le combat [*pour la guerre*] devant YHVH ÷
et que la terre soit soumise [*vous soumettez / dominez la terre*] devant vous,
vous leur donnerez la terre du **Guile'âd** en propriété.

Nb. 32:30 Mais,
s'ils ne **passent** [*franchissent*] pas, équipés [*en armes*], avec vous,
LXX [*pour la guerre devant le Seigneur*
et bien vous ferez franchir leur compagnie = *leurs gens et leurs femmes et leur bétail*
devant vous dans la terre de Canaân]
ils saisiront° (leur propriété) au milieu de vous, dans la terre de **Kena'an**.
LXX [*et ils cohériteront* *avec vous, dans la terre de Canâan*]

Nb. 32:31 Et les fils de Gâd et les fils de Re'ouḥén ont répondu, pour dire :
Ce qu'a dit YHVH à tes [≠ *le seigneur à ses*] [2] serviteurs, nous le ferons.

Nb. 32:32 Nous, nous **passerons** équipés [*nous **franchirons**, en armes*], devant YHVH,
dans la terre de **Kena'an** ÷
et nous aurons la propriété de notre héritage [*et vous nous donnerez notre possession*]
sur l'**autre-rive** du Jourdain,.

Nb. 32:33 Et Moshèh leur a donné -
— aux fils de Gâd et aux fils de Re'ouḥén
et à la demi-tribu de Menassèh, fils de Yôséph —
le royaume de Siḥon, roi des '**Amorites**
et le royaume de 'Ôg, roi du Bashân ÷
la terre avec ses villes et leurs territoires, les villes de la terre alentour.

Nb. 32:34 Et les fils de Gâd ont construit Diḥôn et 'Athâroth ÷ et 'Aro'ér

Nb. 32:35 et 'Athrôth-Shôphân et Ya'zér et Yogbohâh.

Nb. 32:36 et Béth-Nimrâh et Béth-Hârân, villes fortes [≠ *fortifiées*], et des enclos à moutons ;

Nb. 32:37 et les fils de Re'ouḥén ont construit Ḥèshbôn et 'Ele'âlé' et Qiryâtâïm ;

Nb. 32:38 et Neḥô et Ba'al-Me'ôn — dont les noms ont été changés — et Siḥmâh
LXX ≠ [*Et Beelmeôn — entièrement circulaires — et Sebama*] ÷
et ils ont (re)nommés de leurs noms les noms des villes qu'ils avaient construites.

Nb. 32:39 Et les fils de Mâkhîr, fils de Menassèh, sont allés en **Guile'âd** ÷
et ils ont dépossédé [*ils l'ont pris et ont fait périr*] les '**Amorites** qui s'y trouvaient.

Nb. 32:40 Et Moshèh a donné le **Guile'âd** à Mâkhîr, fils de Menassèh, qui s'y est établi.

Nb. 32:41 Et Yâ'ïr, fils de Menassèh, est allé s'emparer de leurs douars [*domaines*] ÷
et il les a appelés "Douars de Yâ'ïr" [*Domaines-de-Iaïr*].

Nb. 32:42 Et Noḥah est allé s'emparer de Qenat et de ses Filles ÷
et il l'a appelée Noḥah, de son propre nom.

[1] Il est possible qu'il faille comprendre : Et Moïse a établi sur eux < comme chefs >…
[2] LXX élimine "YHVH" et harmonise avec les v. 25 et 27
où "*seigneur*" et "*serviteurs*" sont des formes de respect désignant Moïse.

Nb. 33: 1 [*Et*] telles (sont) les étapes des fils d'Israël,
quand ils sont sortis de la terre d'Egypte, selon leurs armées [≠ *avec leur armée*] ÷
par la main de Moshèh et de ’Aharon.
Nb. 33: 2 Et Moshèh a écrit leurs sorties [*levées-(de-camp)*],
pour [≠ *et*] leurs étapes, sur la bouche [≠ *à cause de la parole*] de YHVH ÷
et telles (sont) leurs étapes selon leurs sorties [≠ *les étapes de leur voyage*].
Nb. 33: 3 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Ramsès,
au premier mois, le quinzième jour du premier mois ÷
le lendemain de la Pâque, les fils d'Israël sont sortis, la main élevée,
sous les yeux de toute l'Egypte. (le paralysé ?)
Nb. 33: 4 Et les Egyptiens ensevelissaient [+ *tous les morts*,]
ceux qu’avait frappé YHVH parmi eux :
tous les premiers-nés [+ *en terre d’Egypte*] ÷
et de leurs dieux, YHVH faisait justice°.
Nb. 33: 5 Et les fils d'Israël sont partis [*levant-(le-camp)*] de Ramsès ÷
[TM et ils] ont **campé** à Soukkoth.
Nb. 33: 6 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Soukkoth ÷
et ils ont **campé** à ’Etâm, qui est à l'extrémité du désert.
LXX [*et ils ont campé à Bouthan, qui est un côté du désert*].
Nb. 33: 7 Et ils sont partis de ’Etâm [*ont levé-(le-camp) de Bouthan*],
et ils ont fait-retour à Pî-haḤîroth, qui est en face de Ba‘al-Çephôn ÷
LXX [*et ils ont campé à Bouche d'Eirôth, qui est devant Beelsephôn*]
et ils ont **campé** en face de Migddol [*devant Magdôlos*].
Nb. 33: 8 Et ils sont partis de Pî-haḤîroth [*ils ont levé-(le-camp) de devant Eirôth*],
et ils sont **passés** au milieu de la mer, vers le désert ÷
et ils sont allés, **trois** jours de route,
dans le désert de ’Etâm [*à travers le désert, eux-mêmes*]
et ils ont **campé** à Mârâh [*Amertumes*].
Nb. 33: 9 Et ils sont partis [*ils ont levé-(le-camp)*] de Mârâh [*Amertumes*]
et ils sont venus à ’Élim ÷
et à ’Élim, il y a douze **sources** d'eau
et **septante** [*troncs de*] palmiers ;
et ils ont **campé** là [*près de l’eau*].
Nb. 33:10 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de ’Élim ÷
et ils ont **campé** près de la mer du Jonc.
Nb. 33:11 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de la mer du Jonc ÷
et ils ont **campé** dans le désert de Sîn.
Nb. 33:12 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] du désert de Sîn ÷ et ils ont **campé** à Dophqâh.
Nb. 33:13 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Dophqâh ÷ et ils ont **campé** à ’Aloush.
Nb. 33:14 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de ’Aloush ÷ et ils ont **campé** à Rephîdîm.
Nb. 33:15 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Rephîdîm ÷
et ils ont **campé** dans le désert du Sînâï.
Nb. 33:16 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] du désert du Sînâï ÷
et ils ont **campé** à Qiḇrôth-hath-Tha’avâh {= Sépultures de la convoitise} [*Tombeaux°-du-Désir*].
Nb. 33:17 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Qiḇrôth-hath-Tha’avâh ÷
et ils ont **campé** à Ḥàçérôth.
Nb. 33:18 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Ḥàçérôth ÷ et ils ont **campé** à Rithmâh [genêt].
Nb. 33:19 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Rithmâh ÷
et ils ont **campé** à Rimmon-Perèç [grenadier de la brèche].
Nb. 33:20 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Rimmon-Perèç ÷
et ils ont **campé** à Liḇnâh [*Lemôna*].
Nb. 33:21 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Liḇnâh [*Lemôna*] ÷ et ils ont **campé** à Rissâh.

Nb. 33:22 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Rissâh ÷
et ils ont **campé** à Qehélâtâh.
Nb. 33:23 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Qehélâtâh ÷
et ils ont **campé** à la montagne de Shephèr [*à Saphar*] [1]
[Tg Jo "la Montagne-aux-beaux-fruits »]
Nb. 33:24 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de la montagne de Shephèr [*de Saphar*] ÷
et ils ont **campé** à Ḥarâdâh. [2]
Nb. 33:25 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Ḥarâdâh ÷ et ils ont **campé** à Maqḥéloth.
Nb. 33:26 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Maqḥéloth ÷ et ils ont **campé** à Taḥâth.
Nb. 33:27 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Taḥâth ÷ et ils ont **campé** à Teraḥ.
Nb. 33:28 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Teraḥ ÷ et ils ont **campé** à Mitqâh [douceur].
Nb. 33:29 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Mitqâh ÷
et ils ont **campé** à Ḥashmonâh.
Nb. 33:30 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Ḥashmonâh ÷
et ils ont **campé** à Mosérôth [les liens].
Nb. 33:31 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Mosérôth ÷
et ils ont **campé** à Bené-Ya'aqân.
Nb. 33:32 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Bené-Ya'aqân ÷
et ils ont **campé** à Ḥor-hag-Guidggâd [*à la montagne de Gadgad*].
Nb. 33:33 Et ils sont partis de Ḥor-hag-Guidggâd [*ont levé-(le-camp) de la montagne de Gadgad*] ÷
et ils ont **campé** à Yotbâthâh.
Nb. 33:34 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Yotbâthâh ÷ et ils ont **campé** à 'Aḇronâh.
Nb. 33:35 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de 'Aḇronâh ÷ et ils ont **campé** à 'Eçyôn-Gabèr.
Nb. 33:36 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de 'Eçyôn-Gabèr ÷
et ils ont **campé** dans le désert de Çin,
LXX + [*et ils ont levé-(le-camp) du désert de Sin*
et ils ont campé dans le désert de Pharan,] [3]
c'est Qâdésh [Tg ≠ Reqem].
Nb. 33:37 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Qâdésh ÷
et ils ont **campé** à Hor-la-Montagne,
à l'extrémité de la terre de '**Edôm**.

Nb. 33:38 Et 'Aharon, le prêtre, est monté [TM+ à Hor-la-Montagne],
sur la bouche [*l'ordonnance*] de YHVH,
et il est mort là ÷
la quarantième année de la sortie des fils d'Israël de la terre d'Egypte,
au cinquième mois, le premier du mois.
Nb. 33:39 Et 'Aharon était âgé de cent-vingt-trois ans ÷
quand il est mort à Hor-la-Montagne.
Nb. 33:40 Alors le Kena'anite, roi de 'Arâd,
qui habitait [TM+ Nèguèḇ / Sud], dans la terre de Kena'an ÷
a entendu (parler de) l'arrivée des fils d'Israël.

[1] *Tg* Jo rapproche "*shâpèr*" de "*shappîr*" (beau) ; Origène, y voit une "*sonnerie de trompettes*" (*shôphâr* ?) : pour lui, c'est le lieu où l'âme, en claironnant la parole de Dieu, donne le signal de la guerre contre les démons.
[2] *Tg* Jo situe là l'épisode où les Hébreux "*tremblent*" [חרד ḥârad] devant le fléau (sans doute 17:12-13) ; Pour Origène, c'est le lieu où nous sommes "*rendus capables*" de l'apostolat.
[3] La tradition rabbinique — comme la tradition patristique — parlent de 42 étapes; or le TM actuel a bien 42 fois *"wayys'ou"*, mais les vv. 3 et 5 répètent la même étape. Soit le modèle hébreu de la LXX était plus complet, soit LXX a voulu corriger et le nombre d'étapes et — à partir de 13:26 — l'identification erronée de Qadesh.

Nb. 33:41 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Hor-la-Montagne ÷
et ils ont **campé** à Çalmonâh.
Nb. 33:42 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Çalmonâh ÷ et ils ont **campé** à Pounon.
Nb. 33:43 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Pounon ÷ et ils ont **campé** à ’Oḥoth {= Outres}.
Nb. 33:44 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de ’Oḥoth ÷
et ils ont **campé** à Iyyé-ha-‘Abârim {= Les Ruines des Abarim} [*Gai*, *sur l'**autre-rive***],
à la frontière de Mô’âḥ.
Nb. 33:45 Et ils sont partis de Iyyim [*Et ils ont levé-(le-camp) de Gai*] ÷
et ils ont **campé** à Dîbon-Gâd [*vers Daibôn Gad*].
Nb. 33:46 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de Dîbon-Gâd ÷
et ils ont **campé** à ‘Almon-Diblâthâïm.
Nb. 33:47 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] de ‘Almon-Diblâthâïm ÷
et ils ont **campé** aux montagnes des ‘Aḥârim, face à Neḥô.

Nb. 33:48 Et ils sont partis [*ont levé-(le-camp)*] des montagnes des ‘Aḇârim ÷
et ils ont **campé** dans les steppes / plaines de Mô’âḇ [LXX *au couchant de Môab*],
près du **Jourdain** de Yériḥô [*vers Jéricho*].

Nb. 33:49 Et ils ont **campé** près [*le long*] du **Jourdain**,
depuis Béth-ha-Yeshimoth [maison des dévastations]
jusqu'à ’Âḇél-ha-Shittîm [buée / vanité des Acacias] ÷
LXX ≠ [*entre Haisimôth*
jusqu’à Belsattin] [1]
dans les steppes / plaines de Mô’âḇ [LXX *au couchant de Môab*].

Nb. 33:50 Et YHVH a parlé à Moshèh
dans les steppes / plaines de Mô’âḇ [LXX *au couchant de Môab*] ÷
près du **Jourdain** de Yériḥô [*vers Jéricho*], pour dire :

Nb. 33:51 Parle aux fils d'Israël et tu leur diras :
Lorsque vous **passerez** le Jourdain vers la terre de **Kena‘an**
LXX ≠ [*Vous autres, **franchissez** le Jourdain, vers la terre de Canaân*]

Nb. 33:52 et que vous aurez **dépossédé** devant vous tous les habitants de la terre
LXX ≠ [*et vous exterminerez tous les habitants de cette terre de devant votre face*],
vous ferez disparaître toutes leurs (pierres) sculptées ÷
LXX≠ [*et vous enlèverez*° *leurs points d’observation*]
et toutes leurs images [*idoles*] de métal-fondu,
vous les ferez disparaître [*exterminerez*]
et tous leurs hauts-lieux, vous les anéantirez
LXX ≠ [*et toutes leurs stèles vous les enlèverez*°].

Nb. 33:53 Vous prendrez-possession de la terre
LXX ≠ [*et vous ferez périr tous les habitants de cette terre*]
et vous l’habiterez ÷
car je vous ai donné la terre,
pour que vous en preniez-possession [≠ *en lot (d'héritage)*].

Nb. 33:54 Et vous hériterez de la terre, par le sort, selon vos familles / clans
LXX ≠ [*Et vous distribuerez en héritage leur terre, en lot (d’héritage), selon vos tribus*] ÷
à qui est nombreux vous multiplierez son héritage [*leur possession*] ;
et à celui qui est moins nombreux,
tu diminueras son héritage [*vous diminuerez leur possession*] ;
où le sort sortira pour chacun, c’est là qu’il sera
LXX ≠ [*ce pour quoi son nom sortira, là ce sera à lui*] ;
selon vos tribus paternelles [*les tribus de vos lignages-paternels*], vous hériterez.

Nb. 33:55 Si vous ne dépossédez pas [*ne faites pas périr*] les habitants de la terre
devant vous,
alors ceux d’entre eux que vous aurez laissé (subsister)
seront des échardes dans vos yeux
et des aiguillons [*traits*] dans vos côtés° [*côtés*] {= flancs} ÷
et ils vous presseront [*seront vos ennemis*] dans la terre où vous habiterez.

Nb. 33:56 Et il adviendra que comme j’avais projeté de leur faire à eux,
je le ferai à vous.

[1] *Belsattin* est peut-être une contraction qui associe au lieu (*Sattin*) l’idolâtrie de *Belphégor*.

Nb. 34: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 34: 2 Commande aux fils d'Israël et tu leur diras :
Quand vous entrerez dans la terre de Kena'an ÷
voici la terre qui vous échoiera en héritage : la terre de Kena'an, selon ses frontières.
Nb. 34: 3 Et vous aurez pour limite [*côté*] Nèguèḅ / Sud,
à partir du désert de Çîn, qui confine à [*jusqu'aux confins de*] **'Edôm** ÷
et vous aurez pour frontière[*s*] Nèguèḅ / Sud,
à partir de l'extrémité de la mer de Sel [*Salée*], vers l'orient [*à partir du Levant*].
Nb. 34: 4 Puis votre frontière tournera au Nèguèḅ / Sud, vers la montée des 'Aqrabbîm
LXX ≠ [*Et les frontières du sud traceront un cercle autour de vous jusqu'à Montée d'Akrabîn*]
elle **passera** par Sin [*et elles passeront Senna*]
et son issue {= sa limite} au Nèguèḅ / Sud sera Qâdésh-Barné'a
LXX ≠ [*et son issue {= sa limite} vers le sud sera Kadès de Barnè*]
puis elle sortira vers Ḥaçar-'Addâr {= "Beau Domaine"} et **passera** par Açmôn
LXX ≠ [*et elles sortiront vers* {= aboutiront à} *Domaine-d'Arad* [1] *et elles traverseront Asemôna*]
Nb. 34: 5 Puis la frontière tournera de 'Açmôn vers le **Torrent** d'Egypte ÷
et son issue {= sa limite} sera la mer.

Nb. 34: 6 Et, frontière occidentale,
vous aurez la Grande Mer et son territoire [*la Grande mer fera-frontière*] ÷
telle sera votre frontière occidentale.
Nb. 34: 7 Et voici quelle sera votre frontière nord ÷
de la Grande-Mer,
vous tirerez une ligne vers Hor-la-Montagne [*le long de la montagne La-Montagne*] [2]
Nb. 34: 8 Puis, de Hor-la-Montagne [≠ *de la montagne La-Montagne*],
vous tirerez une ligne vers l'Entrée de Ḥamâth ÷
et l'issue {= la limite} de la frontière sera à Çedâd.
LXX ≠ [*et son issue {= sa limite} sera pour vous les frontières de Sarada.*]
Nb. 34: 9 Puis la frontière repartira vers Ziphrôn [*Zephrôna*] ;
et son issue {= sa limite} sera à Ḥaçar-'Énân [*Hasernain*] ÷
telle sera votre frontière nord.

[1] *B.A.* IV (*Intr.* p. 147) suppose une interversion des [d] et [r] du TM, transformant « 'Addâr » en « Arad ».
[2] LXX interprète le nom « Hor-la-Montagne » pour éviter une confusion avec le lieu homonyme, à la frontière d'Edom, lieu de la mort d'Aaron.

Nb. 34:10 Vous désirerez pour vous, pour votre frontière vers l'Orient
de Ḥaçar-‘Énân à Shephâm [1] ;
LXX ≠ [*Et vous mesurerez pour vous-mêmes les frontières du* ***Levant***
à partir de Hasernain (vers) Sepphama]
Nb. 34:11 Puis la frontière descendra de Shephâm à Hâribla,
depuis [*Tg* ≠ à] l’Orient de ‘Âïn {= La Source} ÷
LXX ≠ [*Et les frontières descendront*
depuis Seppham-Harbêla, au levant, jusqu’à Sources] [2]
puis la frontière descendra
et butera sur les coteaux de la mer de Kinnèrèth, vers l'Orient ;
LXX ≠ [*et les frontières descendront*
à Bela, sur le dos de la mer de Khenereth, au Levant].
Nb. 34:12 Et la [*les*] frontière[*s*] descendra [-*ont*] vers le **Jourdain** ;
et son issue {= sa limite} sera la mer de **Sel** [***Salée***] ÷
telle sera pour vous la terre, selon [*et*] ses frontières, tout autour.

[1] *Tg* identifient Shephâm soit avec Apamée (sur l’Oronte), soit avec Césarée de Philippe.
[2] *Tg* identifient Hâribla avec Ribla sur l’Oronte, Tell Zarrâ‘a (34 kms sud Homs) ; *Harbêla* de LXX serait le Djebel ‘Arbed, dans le sud de la Beqa‘ libanaise ; ‘Âîn = Source est parfois identifié avec la source de l’Oronte.

Nb. 34:13 Et Moshèh a commandé aux fils d'Israël ÷
Telle est la terre que vous vous distribuerez en héritages par le sort
celle que YHVH a commandé
de donner aux neuf tribus et à la demi tribu [+ *de Manassè*].

Nb. 34:14 Car la tribu des fils des Re'ouḇénites, selon leurs maisons paternelles
et la tribu des fils des Gâdites**,** selon leurs maisons paternelles, ont reçu ÷
LXX ≠ [*Car la tribu des fils de Roubên a reçu, ainsi que la tribu des fils de Gad*
selon les maisons de leurs lignages-paternels]
et la demi-tribu de Menassèh a aussi reçu
son héritage [*ses lots (d'héritage)*].

Nb. 34:15 Deux tribus et une demi-tribu {celle de Menassèh} ÷
ont reçu leur héritage [*leurs lots (d'héritage)*]
sur l'**autre-rive** du **Jourdain** de Yériḥô, vers l'orient, vers le levant.
LXX ≠ [*sur l'**autre-rive** du **Jourdain**, vers / en face de Jéricho,*
du côté du sud, vers le levant {= au sud-est}].

Nb. 34:16 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 34:17 Voici les noms des hommes qui hériteront pour vous de la terre ÷
’El-‘Âzâr, le prêtre et Yehôshou‘a, fils de Noun ;
Nb. 34:18 et un prince, un prince par tribu ÷
vous les prendrez pour hériter de la terre [*distribuer en héritages la terre*].
Nb. 34:19 Voici les noms de ces hommes :
pour la tribu de Yehoudâh, Kâléḇ, fils de Yephounnèh.
Nb. 34:20 et pour la tribu des fils de Shime‘ôn, Shemou-’El, fils de ‘Ammi-Houd ;
Nb. 34:21 et pour la tribu de Ben-Yâmin, ’Eli-Dad, fils de Ki-slôn ;
Nb. 34:22 et pour la tribu des fils de Dân, le prince Bouqqî, fils de Yoglî;
Nb. 34:23 pour les fils de Yôséph :
pour la tribu des fils de Menassèh, le prince ÷ Hanî-’El, fils de ’Éphod [*Ouphi*] ;
Nb. 34:24 et pour la tribu des fils de ’Ephraïm, le prince Qemou-’El, fils de Shiphthân ;
Nb. 34:25 et pour la tribu des fils de Zeḇouloun [*Zaboulôn*],
le prince ÷ Êlî-Çâphân, fils de Parnâkh ;
Nb. 34:26 et pour la tribu des fils de Ysâskhâr, le prince Palthî-’El, fils de ‘Azân ;
Nb. 34:27 et pour la tribu des fils de ’Âshér, le prince ’Aḥî-Houd, fils de Shelomî ;
Nb. 34:28 et pour la tribu des fils de Nephththâlî, le prince Pedah-’El, fils de ‘Ammî-Houd.

Nb. 34:29 Tels sont ceux à qui YHVH a commandé ÷
de faire **hériter** [*faire le partage pour*] les fils d’Israël, dans la terre de **Kena‘an**.

Nb. 35: 1 Et YHVH a parlé à Moshèh,
dans les steppes / plaines de Mô'âḇ [LXX *au couchant de Môab*],
près du **Jourdain** de Yéri'hô, pour dire :
Nb. 35: 2 Commande aux fils d'Israël de donner aux Lévites,
sur l'héritage qui est leur propriété [*les lots (d'héritage) de leurs possessions*],
des villes pour y habiter ÷
et vous donnerez aussi aux Lévites des pâturages autour des villes.
Nb. 35: 3 et les villes leur serviront d'habitation ÷
et leurs pâturages [*les (lieux) mis-à-part pour eux*] seront
pour leur bétail [*leurs bestiaux*] [1]
TM+ [et pour leurs biens°]
et pour toutes leurs (bêtes) vivantes [≠ *leurs quadrupèdes*] [2]
Tg ≠ [et pour (les besoins de) la vie].
Nb. 35: 4 Les pâturages des villes que vous donnerez aux Lévites s'étendront ÷
à partir du mur [≠ *de la muraille*] de la ville vers l'extérieur,
sur mille [*deux mille* [3]] coudées alentour.
Nb. 35: 5 Et vous mesurerez [LXX & Pesh. *tu mesureras*], hors de la ville,
la limite de l'orient [*du côté vers le levant*], deux mille coudées;
et la limite (vers le) Nèguèḇ / Sud [*du côté vers le sud*], deux mille coudées ;
et la limite (vers) [*du côté vers*] la mer {= l'ouest}, deux mille coudées ;
et la limite nord [*du côté vers le nord*], deux mille coudées ;
et la ville au milieu [+ *de cela* ...] ÷
tels seront pour eux les pâturages de leurs villes
LXX ≠ [… *sera pour vous et les bordures des villes*].
Nb. 35: 6 Et les villes que vous donnerez aux Lévites,
ce seront les six villes de refuge° [*des refuges°*],
que vous donnerez pour que le meurtrier puisse s'enfuir là
et en plus de celles-là [*ces villes*], [TM vous donnerez] quarante-deux villes.
Nb. 35: 7 Toutes les villes que vous donnerez aux Lévites :
quarante-huit villes, elles et leurs pâturages [*banlieues*].
Nb. 35: 8 Ces villes que vous donnerez sur la propriété des fils d'Israël,
(prises) de (qui est) nombreux, vous (les) multiplierez
LXX ≠ [*(prises) chez qui est nombreux (elles seront) nombreuses*],
et du peu, vous ferez peu [*moins (nombreuses) sur ceux qui sont moins*] ÷
selon l'héritage qu'ils hériteront, chacun donnera de ses villes aux Lévites.

[1] LXX comprend *rekush* comme un synonyme de *behemah*. Cf. Nb. 16:32, où il est traduit par *"ktenos"*.

[2] Seul cas dans le Pentateuque où *ḥâyyâh* soit rendu par *"tetrapous"*. Cf. *Tg* J et *TB* Nedarim 81a.

[3] Il semble que le TM envisage le rayon, LXX le diamètre du cercle circonscrit à la ville…
mais on ne peut construire un tel cercle, ni un carré de deux mille coudées de côté

Nb. 35: 9 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 35:10 Parle aux fils d'Israël; tu leur diras :
Lorsque vous **passerez** le Jourdain pour la terre de **Kena'an**,
[*Vous autres, **franchissez** le Jourdain, vers la terre de Canaân*]
Nb. 35:11 vous vous ménagerez des villes ;
ce seront pour vous des villes de refuge° [*des refuges*°] ÷
là pourra s'enfuir le meurtrier,
(qui) [*quiconque*] aura frappé une âme {= personne} par inadvertance [*involontairement*].
Nb. 35:12 Ces villes vous serviront de refuge° [*de refuges*°] contre le vengeur [LXX+ *du sang*],
pour que le meurtrier ne meure pas avant d'avoir comparu devant la communauté.
Nb. 35:13 Les villes que vous donnerez ÷ elles seront pour vous six villes de refuge.
Nb. 35:14 Les trois villes que vous donnerez sur l'autre-rive du Jourdain
et les trois villes que vous donnerez dans la terre de **Kena'an** ÷
TM + [elles seront villes de refuge°].
Nb. 35:15 Et [≠ *Ce sera un refuge*°] pour les fils d'Israël
comme pour le résident et l'hôte qui est parmi vous,
LXX ≠ [*et pour l'immigrant*
et le résident (de passage) qui est parmi vous],
ces six villes serviront de refuge° ÷
où pourra s'enfuir
quiconque aura frappé une âme {= personne} par inadvertance [*involontairement*].
Nb. 35:16 S'il l'a frappé avec un instrument de fer et que l'autre soit mort, c'est un meurtrier ÷
le meurtrier sera mis à mort.
Nb. 35:17 Et s'il l'a frappé, ayant à la main une **pierre** qui peut causer la mort,
et que l'autre soit mort, c'est un meurtrier ÷
le meurtrier sera mis à mort.
Nb. 35:18 Ou bien, il l'a frappé, ayant à la main un objet de bois qui peut causer la mort
et l'autre est mort, c'est un meurtrier ÷
le meurtrier sera mis à mort.
Nb. 35:19 C'est le vengeur du sang qui mettra à mort le meurtrier ÷
quand il l'atteindra / le rencontrera, il le mettra à mort.
Nb. 35:20 Si c'est par haine [*inimitié*] qu'il bouscule [*a poussé*] quelqu'un ÷
ou si il lui a jeté quelque chose, (se tenant) à l'affût [*en embuscade*]{= avec préméditation},
— et que l'autre soit mort…
Nb. 35:21 ou si c'est par inimitié [*rancune*] qu'il l'a frappé de sa main
— et que l'autre soit mort,
à mort, celui qui a frappé sera mis à mort, c'est un meurtrier ÷
LXX + [*à mort, que le meurtrier soit mis à mort !*]
et le vengeur du sang mettra à mort le meurtrier, quand il l'atteindra / le rencontrera.

Nb. 35:22 Mais si c'est par hasard [*à l'improviste*]
et non par inimitié qu'il l'a bousculé [*poussé*] ÷
ou s'il lui a jeté quelque objet sans (être) à l'affût [*en embuscade*] {= avec préméditation}, …
Nb. 35:23 ou s'il a fait tomber sur lui, sans le voir, quelque **pierre** qui peut causer la mort
— et que l'autre soit mort —
alors qu'il n'était pas son ennemi et qu'il ne lui voulait pas de mal,
Nb. 35:24 Et la communauté jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang ÷
d'après ces sentences-là.
Nb. 35:25 Et la communauté délivrera [*arrachera*] le meurtrier
de [*à*] la main du vengeur du sang ;
et la communauté le fera **retourner** à [***rétablira*** *dans*] la ville de son refuge°
où il s'était enfui ÷
et il y habitera jusqu'à la mort du grand-prêtre qu'on aura oint d'huile sainte.

Nb. 35:26 Et si le meurtrier vient à sortir du territoire de la ville [TM+ de son refuge°]
où il s'est enfui [*réfugié*],
Nb. 35:27 et que le vengeur du sang le rencontre
hors du territoire de la ville de son refuge°[*refuge*] ÷
et que le vengeur du sang tue le meurtrier,
il n'y a pas pour lui (vengeance) de sang [*il n'est pas coupable*] ;
Nb. 35:28 car c'est dans la ville de son refuge° [*refuge*] que l'autre (doit) habiter,
jusqu'à la mort du grand prêtre ÷
c'est après la mort du grand prêtre
que le meurtrier pourra faire-retour dans la terre où il a sa propriété.

Nb. 35:29 Ces (dispositions) seront pour vous une règle de droit, dans toutes vos générations ÷
en tous vos (lieux d')habitation.

Nb. 35:30 Pour quiconque frappe une personne,
c'est sur la bouche {= selon le dire} de [*d'après des*] témoins qu'on tuera le meurtrier ÷
mais un seul témoin ne répondra pas {= ne pourra, par sa déposition} contre une personne,
LXX ≠ [*mais un seul témoin ne témoignera pas contre une personne,*]
pour la faire mourir {= condamner à mort}.

Nb. 35:31 Et vous n'accepterez pas d'expiation [*de rançon*] pour la vie d'un meurtrier
qui est passible de mort
LXX ≠ [*pour une personne, de la part du meurtrier passible {= méritant} d'être supprimé*] ÷
car pour mourir, il sera mis à mort.

Nb. 35:32 [TM+ Et] vous n'accepterez pas non plus d'expiation [*de rançon*]
pour s'enfuir dans sa ville de refuge [*une ville de refuges*] ÷
et revenir habiter [*pour qu'il habite de nouveau*] dans la terre
avant la mort du prêtre [*grand-prêtre*].

Nb. 35:33 Vous ne polluerez pas [≠ *Et vous ne tuerez point par meurtre*] la terre
où vous serez [≠ *où, vous, vous êtes entrés habiter*]
car c'est le sang qui pollue [≠ *car c'est ce sang-là qui tue par meurtre*] la terre ÷
et pour la terre, on ne peut faire-l'expiation du sang qui a été répandu sur elle
LXX ≠ [*et la terre ne sera pas rédimée par le sang répandu sur elle*]
que par le sang de celui qui l'a répandu.

Nb. 35:34 Tu ne rendras pas impur [*Et vous ne souillerez pas*]
la terre
où vous habiterez,
au sein de laquelle je demeurerai
LXX ≠ [*sur laquelle, moi, je demeurerai sous la tente parmi vous*] ÷
car, moi, YHVH, je demeure au sein des fils d'Israël
LXX ≠ [*car, moi, je suis le Seigneur qui demeure sous la tente au milieu des fils d'Israël*].

Nb. 36: 1 Et se sont approchés de [*avancés*] les têtes / chefs [TM de (maisons) paternelles]
de la famille / du clan [*tribu*] des fils de Guile'âd, fils de Mâkhîr, fils de Menassèh,
des familles / clans [*tribus*] des fils de Yôséph ÷
et ils ont parlé devant Moshèh
et devant les princes, chefs de (maisons) paternelles des fils d'Israël
LXX ≠ [*et devant les chefs des maisons des lignages-paternels des fils d'Israël*].

Nb. 36: 2 Et ils ont dit : YHVH a commandé à mon seigneur
de donner, par le sort, la terre en héritage aux fils d'Israël;
et mon seigneur a aussi reçu de YHVH l'ordre
de donner l'héritage de Çelopheḥâd, notre frère, à ses filles.

Nb. 36: 3 Et (lorsqu')elles seront femmes (= épouses} de l'un [TM des fils] des tribus des fils d'Israël ;
leur héritage sera retranché de l'héritage de nos pères
LXX ≠ [*leur lot sera prélevé sur la possession de nos pères*]
et il s'ajoutera à l'héritage de la tribu
où elles seront à eux ÷ [*deviendront femmes (= épouses}*]
et du lot de notre héritage
il sera retranché [*prélevé*].

Nb. 36: 4 Et quand ce sera le yôḇel [*la rémission*] pour les fils d'Israël ;
leur héritage s'ajoutera
à l'héritage de la tribu dans laquelle elles seront [*deviendront femmes (= épouses}*] ÷
et, de l'héritage de la tribu de nos pères
LXX ≠ [*et sur l'héritage de la tribu de notre lignage-paternel*],
leur héritage sera retranché [*prélevé*].

Nb. 36: 5 Et, Moshèh, (de) sur la bouche [*l'ordonnance*] de YHVH,
a donné aux fils d'Israël le commandement suivant :
La tribu des fils de Yôséph a bien parlé.

Nb. 36: 6 Voici la chose qu'a commandée YHVH pour les filles de Çelopheḥâd, pour dire :
de (qui semblera) bon à leurs yeux,
elles deviendront les femmes ÷
cependant ce n'est que (d'un homme d')une famille / clan de la tribu de leur père,
qu'elles deviendront les femmes.

Nb. 36: 7 Ainsi, l'héritage des fils d'Israël ne passera pas de tribu à tribu ÷
mais les fils d'Israël resteront attachés,
chacun à l'héritage de la tribu de ses pères [*de la tribu de son lignage-paternel*].

Nb. 36: 8 Et toute fille possédant un héritage parmi les tribus des fils d'Israël,
c'est d'un (homme) d'une des familles de la tribu de son père
qu'elle deviendra la femme ÷
afin que les fils d'Israël possèdent chacun l'héritage de ses pères.

LXX ≠ [*Et toute fille qui exerce son droit de proche parent* [1]
sur l'héritage (issu) des tribus des fils d'Israël
sera la femme de l'un des (hommes) issus du dème de son père,
afin que les fils d'Israël exercent chacun son droit de proche parent
sur leur héritage paternel].

Nb. 36: 9 Et un héritage [*lot*] ne passera pas d'une tribu à une autre tribu ÷
mais chacun restera attaché à son héritage (dans) les tribus des fils d'Israël.

Nb. 36:10 Et selon ce qu'avait commandé YHVH à Moshèh,
ainsi ont fait les filles de Çelopheḥâd.

Nb. 36:11 Et Maḥlâh et No'âh et Ḥoglâh et Milkâh et Tirçâh,
filles de Çelopheḥâd,
se sont mariées avec des fils de leurs oncles,

Nb. 36:12 c'est dans des clans des fils de Menassèh, fils de Yôséph,
qu'elles se sont mariées ÷
et leur héritage est resté dans la tribu du clan de leur père.

[1] Cf. Lv 25:25-27.

Nb. 36:13 Tels sont les commandements et les règles qu'a prescrits YHVH,
par la main de Moshèh,
aux fils d'Israël ÷
dans les steppes / plaines de Mô'âḇ [LXX *au couchant de Môab*] ÷
près du **Jourdain** de Yériḥô [*vers Jéricho*].

12